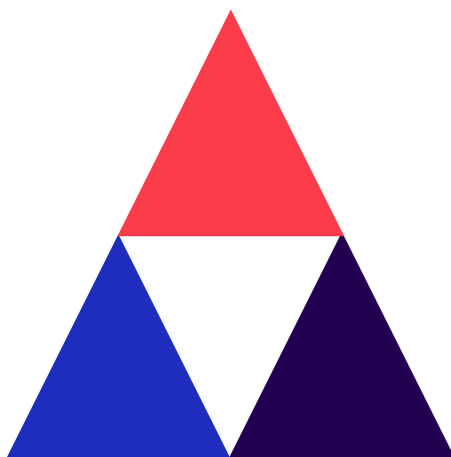




► Promotion du travail décent et transition juste, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons

Rapport pour la Réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons (Genève, 27-31 janvier 2025)





Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Cet ouvrage est soumis à une licence Creative Commons Attribution 4.0 International. Les conditions applicables à cette licence sont présentées à l'adresse suivante: <https://creativecommons.org/licences/by/4.0/deed.fr>. L'utilisateur est autorisé à réutiliser et à partager (copier et redistribuer) l'ouvrage original ou à l'adapter (le remanier, le transformer ou s'en servir pour créer un nouveau produit) conformément aux termes de ladite licence. L'utilisateur doit clairement indiquer que l'OIT est la source de l'ouvrage et faire état de toute modification apportée au contenu original. L'utilisation de l'emblème, du nom et du logo de l'OIT n'est pas autorisée dans le cadre de traductions, d'adaptations ou d'autres œuvres dérivées.

Citations – L'utilisateur doit faire état de toute modification apportée à cet ouvrage. L'ouvrage doit être cité comme suit: Département des politiques sectorielles, *Rapport pour la Réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons – Promotion du travail décent et transition juste, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons*, Genève: Bureau international du Travail, 2025. © OIT.

Traductions – Si cet ouvrage fait l'objet d'une traduction, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Ceci est une traduction d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette traduction n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette traduction, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.*

Adaptations – Si cet ouvrage fait l'objet d'une adaptation, celle-ci doit comporter, outre la mention de la source de l'ouvrage original, la clause de non-responsabilité suivante: *Ceci est une adaptation d'un ouvrage de l'Organisation internationale du Travail (OIT) protégé par le droit d'auteur. Cette adaptation n'a pas été élaborée, révisée ou approuvée par l'OIT et ne doit pas être considérée comme une adaptation officielle de cette dernière. L'OIT décline toute responsabilité quant au contenu ou à l'exactitude de cette adaptation, qui n'engage que la responsabilité de son ou ses auteurs.*

Œuvres de tiers – La licence Creative Commons ne s'applique pas aux œuvres incluses dans cette publication qui ne relèvent pas du droit d'auteur de l'OIT. Lorsqu'une œuvre est attribuée à un tiers, l'utilisateur de l'œuvre est seul responsable d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du détenteur des droits et sera tenu pour seul responsable en cas de violation alléguée.

Tout différend auquel la présente licence pourra donner lieu et qui ne pourra pas être résolu à l'amiable sera soumis à l'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue en tant que règlement définitif du différend.

Toute question concernant les droits et licences doit être envoyée à l'unité des Publications de l'OIT (Droits et licences) à l'adresse rights@ilo.org. Des informations concernant les publications et les produits numériques de l'OIT peuvent être consultées à cette adresse: www.ilo.org/publns.

ISBN 978-92-2-041614-3 (imprimé)

ISBN 978-92-2-041615-0 (PDF Web)

Également disponible en anglais: *Report for the Technical Meeting on the Promotion of Decent Work and a Just Transition, Including Skills Development and Lifelong Learning in the Food and Beverage Industry – Report for the Promotion of decent work and a just transition, including skills development and lifelong learning, in the food and beverage industry*, ISBN 978-92-2-041612-9 (imprimé), ISBN 978-92-2-041613-6 (PDF web); et en espagnol: *Informe de la Reunión técnica sobre la promoción del trabajo decente y una transición justa, incluidos el desarrollo de competencias y el aprendizaje permanente, en el sector de los alimentos y las bebidas – Promoción del trabajo decente y una transición justa, incluidos el desarrollo de competencias y el aprendizaje permanente, en el sector de los alimentos y las bebidas*, ISBN 978-92-2-041616-7 (imprimé), ISBN 978-92-2-041617-4 (PDF web).

Les désignations utilisées dans les publications et bases de données de l'OIT, qui sont conformes à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tout pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

Les opinions et vues exprimées dans la présente publication sont propres à son ou ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions, les vues ou la politique de l'OIT.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

► Table des matières

	Page
Sigles et acronymes	5
Contexte.....	7
1. Introduction	7
2. Tendances de l'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons	9
L'emploi dans les systèmes agroalimentaires	9
L'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons.....	12
3. Tendances de la production de produits alimentaires et de boissons	21
4. Création d'emplois, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	27
5. Travail et protection sociale	34
Améliorer les conditions de travail et garantir l'égalité et la non-discrimination	34
Liberté d'association et négociation collective	40
Elimination du travail forcé	43
Elimination du travail des enfants.....	45
Le droit à un milieu de travail sûr et salubre	47
Protection sociale.....	50
6. Dialogue social	51
7. Promouvoir une transition juste dans le secteur des produits alimentaires et des boissons.....	54
Chaînes d'approvisionnement de l'industrie des produits alimentaires et des boissons et pratiques d'approvisionnement responsables	55
Consommation d'énergie et d'eau	55
Gaspillage alimentaire	57
Conditionnement	58

Liste des figures

1. Part de l'emploi dans les systèmes agroalimentaires par région, 2000-2021	11
2. Variation en pourcentage de l'emploi dans l'agroalimentaire par région, 2000-2021.....	12
3. L'emploi dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons par sous-secteur et par région, 2022	13
4. Croissance de l'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons en Asie et dans le Pacifique, 2015-2022 (en pourcentages).....	14

5. Part de l'emploi du secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'emploi manufacturier total et dans l'emploi total en Asie et dans le Pacifique.....	15
6. Croissance de l'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons en Afrique, 2015-2022 (en pourcentage)	16
7. Part de l'emploi du secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'emploi manufacturier total et dans l'emploi total en Afrique.....	16
8. Part de l'emploi du secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'emploi manufacturier total et dans l'emploi total en Europe et en Asie centrale	17
9. Croissance de l'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'Union européenne, 2015-2022 (en pourcentage)	18
10. Croissance de l'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons dans les Amériques, 2015-2022 (en pourcentage)	19
11. Part de l'emploi du secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'emploi manufacturier total et dans l'emploi total dans les Amériques	19
12. Répartition de l'emploi en pourcentage, par sexe, 2022	20
13. Classement des 10 premiers pays producteurs de produits alimentaires et de boissons en 2021 et variation en pourcentage par rapport à 2014	22
14. Création de valeur ajoutée du secteur des produits alimentaires et des boissons en 2021 et variation en pourcentage par rapport à 2014: classement des 10 premiers pays.....	23
15. Variation en pourcentage de la production et de la création de valeur ajoutée du secteur des produits alimentaires et des boissons, par région, 2014-2021	24

► Sigles et acronymes

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
ESS	économie sociale et solidaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
MPME	microentreprises et petites et moyennes entreprises
NGG	syndicat allemand des produits alimentaires, des boissons et de la restauration
OIM	Organisation internationale pour les Migrations
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
SST	sécurité et santé au travail
UE	Union européenne
UITA	Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

► Contexte

1. À sa 350^e session, en mars 2024, le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail a approuvé la convocation d'une réunion technique sur la promotion du travail décent et une transition juste, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons ¹.
2. L'objet de la réunion est d'examiner les perspectives et les défis liés à la promotion du travail décent et à une transition juste, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons, le but étant d'adopter des conclusions, notamment des recommandations concernant l'action à mener.
3. Le présent rapport a été établi par le Bureau international du Travail pour servir de base aux débats de la réunion.

► 1. Introduction

4. Le secteur des produits alimentaires et des boissons est la pierre angulaire des systèmes alimentaires nationaux et internationaux et, vu son rôle essentiel s'agissant de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, est fondamentalement lié à l'existence même de l'espèce humaine. Chaque pays prenant part à la production de produits alimentaires et de boissons, il s'agit également d'une source importante de moyens de subsistance, le secteur assurant un emploi direct à des millions de travailleurs partout dans le monde.
5. Au sens du présent rapport, le secteur des produits alimentaires et des boissons recouvre la transformation, la fabrication et le conditionnement des produits alimentaires et des boissons, ainsi que leur distribution aux détaillants. Sont exclues les activités en amont liées à la production de matières premières agricoles, y compris le bétail, l'aquaculture et la pêche, et leur transport vers les installations de transformation. Sont exclus, de même, les services en aval liés aux produits alimentaires et aux boissons, y compris la vente au détail et le commerce, les restaurants, les établissements scolaires et les autres points de livraison aux consommateurs. Le rapport est donc centré sur la transformation intermédiaire des matières premières alimentaires en produits intermédiaires ou finaux destinés à la consommation, tout en gardant à l'esprit que certains sous-secteurs, notamment ceux la transformation de la viande et des produits de la mer, peuvent être caractérisés par une division moins prononcée entre activités en amont et intermédiaires. Un certain nombre d'exemples dans le rapport renvoient aussi en un sens plus large aux systèmes agroalimentaires et au secteur agroalimentaire, dont la fabrication de produits alimentaires et de boissons fait partie intégrante. Ils soulignent le caractère interdépendant des activités de production alimentaire et le rôle essentiel de l'industrie des produits alimentaires et des boissons dans la transition vers des systèmes alimentaires durables.

¹ ILO, *Réunions sectorielles ayant eu lieu en 2023 et propositions concernant les activités sectorielles pour 2024-25*, GB.350/POL/3(Rev.1).

6. L'industrie alimentaire recouvre un grand nombre de sous-secteurs², parmi lesquels: la transformation et la conservation de la viande, du poisson et des fruits de mer, des fruits et des légumes; la fabrication de produits laitiers, d'huiles et de graisses végétales et animales; le travail des grains et la fabrication de produits amylacés; la boulangerie, la pâtisserie et la biscuiterie; la fabrication de cacao, chocolat et confiserie; la fabrication de plats préparés et de produits farineux. Le secteur de la fabrication des boissons recouvre: la distillation, la rectification et le mélange de spiritueux; et la fabrication de vins, de boissons alcoolisées à base de malt, de boissons non alcoolisées, d'eaux minérales et d'autres eaux en bouteille. Les entreprises présentes dans les sous-secteurs susmentionnés sont très diverses: grandes entreprises multinationales et nationales; microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME); et coopératives et autres entités de l'économie sociale et solidaire (ESS).
7. Le secteur des produits alimentaires et des boissons a connu d'importantes transformations au cours des dernières décennies et certaines difficultés devraient persister en raison de l'évolution de l'offre et de la demande des produits considérés – du fait de la mondialisation et des changements démographiques, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques, ainsi que de l'instabilité des prix alimentaires et de la financiarisation – même si certaines de ces transformations, comme le passage au numérique et l'automatisation, peuvent aussi constituer des moteurs de la croissance. Ces défis ont été amplifiés par les crises mondiales d'ordre sanitaire, économique et social qui sont apparues à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Par ailleurs, l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a contribué à une hausse des prix des combustibles, des engrais et des produits alimentaires, ce qui a créé des tensions supplémentaires dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire et aggravé la crise de la sécurité alimentaire³. Parallèlement, des phénomènes météorologiques extrêmes menacent les cultures partout dans le monde au moment où la crise climatique s'amplifie.
8. Toutes ces forces sont à l'origine de changements sensibles dans le fonctionnement, les processus et la stratégie des entreprises, avec des effets importants pour la productivité, l'emploi et les conditions de travail. Ces changements induisent eux-mêmes une transformation continue du secteur, ce qui a des conséquences pour la compétitivité et les modèles économiques durables. Relever ces défis tout en saisissant les chances qui s'offrent de faire progresser le travail décent et une transition juste dans le secteur des produits alimentaires et des boissons – bâtir un secteur écologiquement durable pour contribuer à la réalisation des objectifs du travail décent pour tous, de l'inclusion sociale et de l'élimination de la pauvreté – réclame des stratégies à long terme et des politiques efficaces au niveau sectoriel, tant sur le plan national qu'à l'échelon international, qui seront définies et étudiées en détail ci-après.

² L'industrie des produits alimentaires et des boissons est définie conformément à l'ONU, *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4*, section C, «Activités de fabrication», division 10, «Fabrication de produits alimentaires», et division 11, «Fabrication de boissons», 2008.

³ Conseil européen, «Comment l'invasion de l'Ukraine par la Russie a encore aggravé la crise alimentaire mondiale», 27 janvier 2024.

► 2. Tendances de l'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons

L'emploi dans les systèmes agroalimentaires

9. Les systèmes agroalimentaires au sens large, qui englobent le secteur des produits alimentaires et des boissons en tant que celui-ci s'inscrit dans un ensemble interdépendant d'autres activités et acteurs participant à l'acheminement des produits alimentaires de l'exploitation à la table, constituent une source majeure d'emploi dans nombre de pays, en particulier dans les pays en développement et les pays émergents. Sur le 1,3 milliard de personnes exerçant leur activité dans les systèmes agroalimentaires au niveau mondial en 2022, 892 millions étaient employées dans la production primaire dans le secteur agricole au sens large, qui recouvre l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche, l'aquaculture et la chasse ⁴. Plus de 400 millions de personnes exerçaient des emplois non agricoles dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, y compris la transformation des produits alimentaires et les services connexes et la fabrication de produits agricoles non alimentaires ⁵. Les femmes représentaient 26 pour cent des travailleurs agricoles en 2022, contre 38 pour cent en 2000 ⁶.
10. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), environ 3,83 milliards de personnes, soit près de la moitié de l'humanité, vivent dans des ménages dont les moyens de subsistance reposent au moins en partie sur les systèmes agroalimentaires ⁷.
11. L'emploi dans les systèmes agroalimentaires a diminué ces dernières décennies en termes absolus et relatifs sous l'effet du progrès technologique et du changement structurel. D'après le nouveau modèle conçu par la FAO pour estimer le nombre de personnes employées dans les systèmes agroalimentaires, qui fait appel aux estimations modélisées de l'OIT et à d'autres sources utiles, la part des systèmes agroalimentaires dans l'emploi mondial a régressé de 52,6 pour cent en 2000 à 39,2 pour cent en 2021 ⁸. Toutefois, si la part de l'emploi agricole dans l'emploi mondial a reculé de 39,4 pour cent en 2000 à 26,6 pour cent en 2021 ⁹, l'emploi non agricole s'est maintenu à un niveau relativement constant d'environ 13 pour cent, après avoir augmenté en termes absolus de 31 pour cent ¹⁰. Pendant la première année de la pandémie de COVID-19, on a assisté à une légère diminution de l'emploi non agricole en raison de la fermeture de lieux de travail, parallèlement à augmentation de 1 pour cent de l'emploi agricole, que l'on peut attribuer à la migration des villes vers les campagnes ¹¹.

⁴ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Employment Indicators 2000–2022: October 2024 Update*, 2024.

⁶ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

⁷ Benjamin Davis *et al.*, *Estimating Global and Country-Level Employment in Agrifood Systems*, FAO Statistics Working Paper Series, n° 23/34, 2023.

⁸ FAO, *Employment Indicators, 2000–2022: October 2024 Update*.

⁹ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

¹⁰ FAO, *Employment Indicators 2000–2022: October 2024 Update*.

¹¹ FAO, *Employment Indicators, 2000–2022: October 2024 Update*.

► Situation mondiale de l'emploi dans les systèmes agroalimentaires, 2021

	Emploi (millions de personnes)	Part de l'emploi mondial (%)	Variation de l'emploi en pourcentage (2000–2021)
Emploi non agricole	423	12,8	31,17
Emploi agricole	877	26,6	-14,93
Emploi total dans les systèmes agroalimentaires	1 300	39,2	-3,95

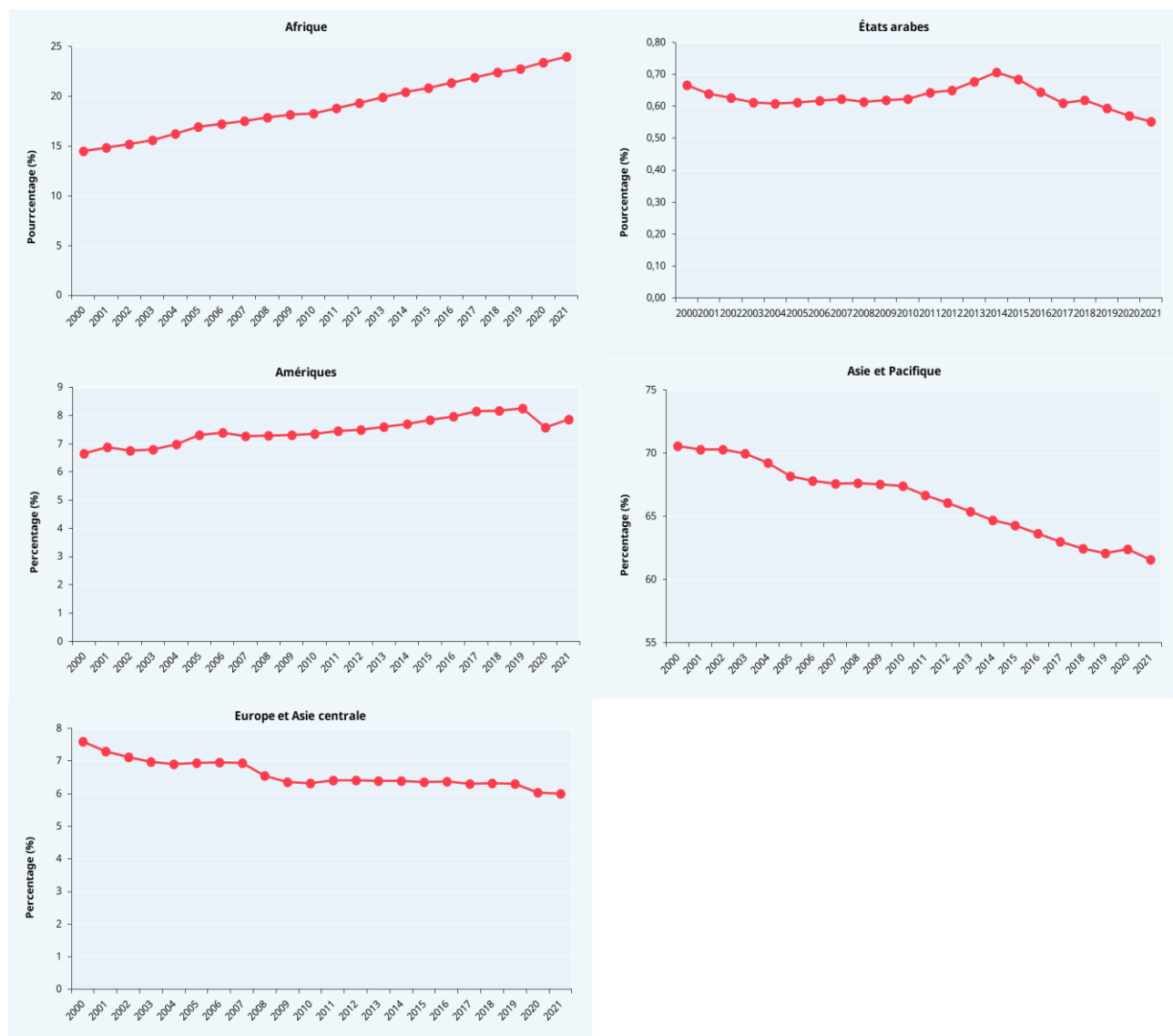
Source: FAO, *Employment Indicators 2000–2022: October 2024 Update*, 2024.

12. La région Asie-Pacifique représente la plus grande partie de l'emploi dans les systèmes agroalimentaires au niveau mondial. Toutefois, sa part dans l'emploi total des systèmes agroalimentaires a régressé de 70,5 pour cent en 2000 à 61,6 pour cent en 2021. Pendant la même période, la part de la région des États arabes a également diminué (de 2 à 0,5 pour cent), de même que celle de l'Europe et de l'Asie centrale (de 7,6 à 6 pour cent).
13. La part des systèmes agroalimentaires dans l'emploi au niveau mondial a augmenté dans les régions de l'Afrique et des Amériques entre 2000 et 2021, passant de 14,5 à 24 pour cent et de 6,7 à 7,8 pour cent, respectivement ¹². Dans ces deux régions, l'emploi dans les systèmes agroalimentaires non agricoles, y compris la fabrication de produits alimentaires et de boissons, s'est accru de 126 pour cent et de 23 pour cent, respectivement ¹³.

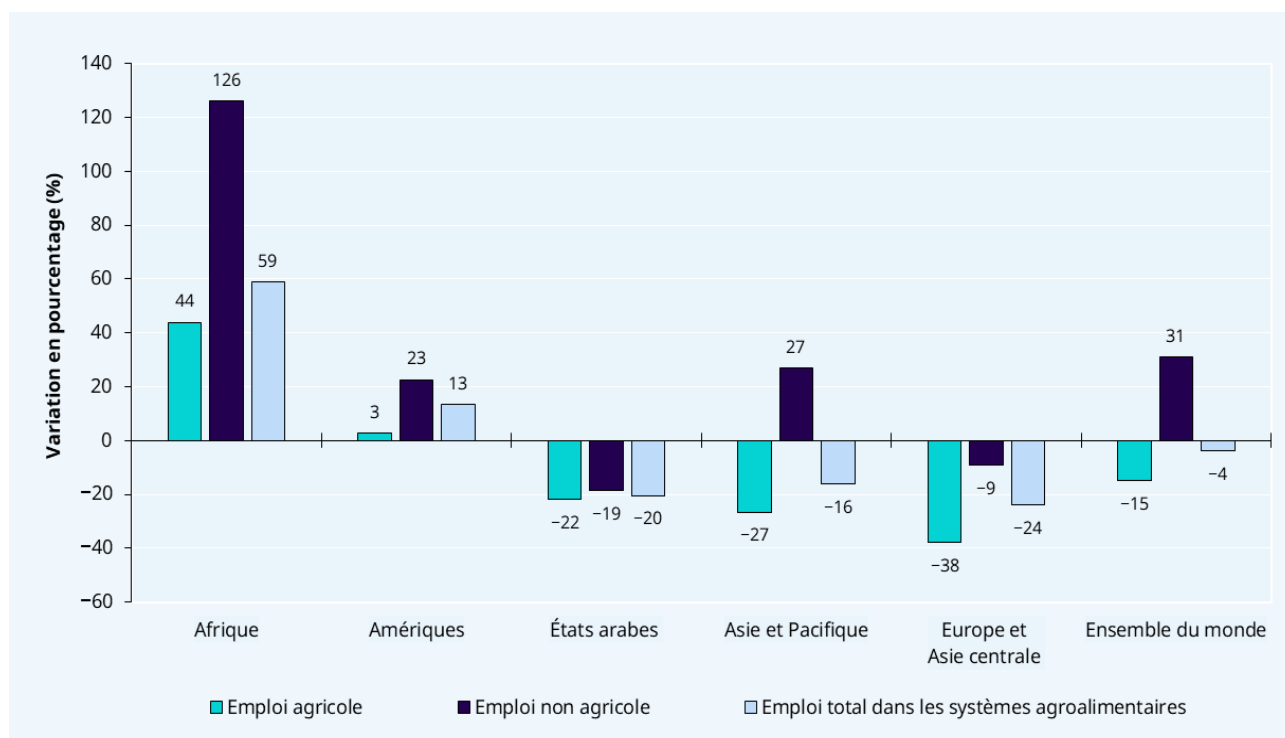
¹² FAO, *Employment Indicators 2000–2022: October 2024 Update*.

¹³ FAO, *Employment Indicators 2000–2022: October 2024 Update*.

► Figure 1. Part de l'emploi dans les systèmes agroalimentaires par région, 2000-2021



Source: FAO, *Employment Indicators 2000–2022: October 2024 Update*, 2024.

► **Figure 2. Variation en pourcentage de l'emploi dans l'agroalimentaire par région, 2000-2021**

Source: FAO, *Employment Indicators 2000–2022: October 2024 Update*, 2024.

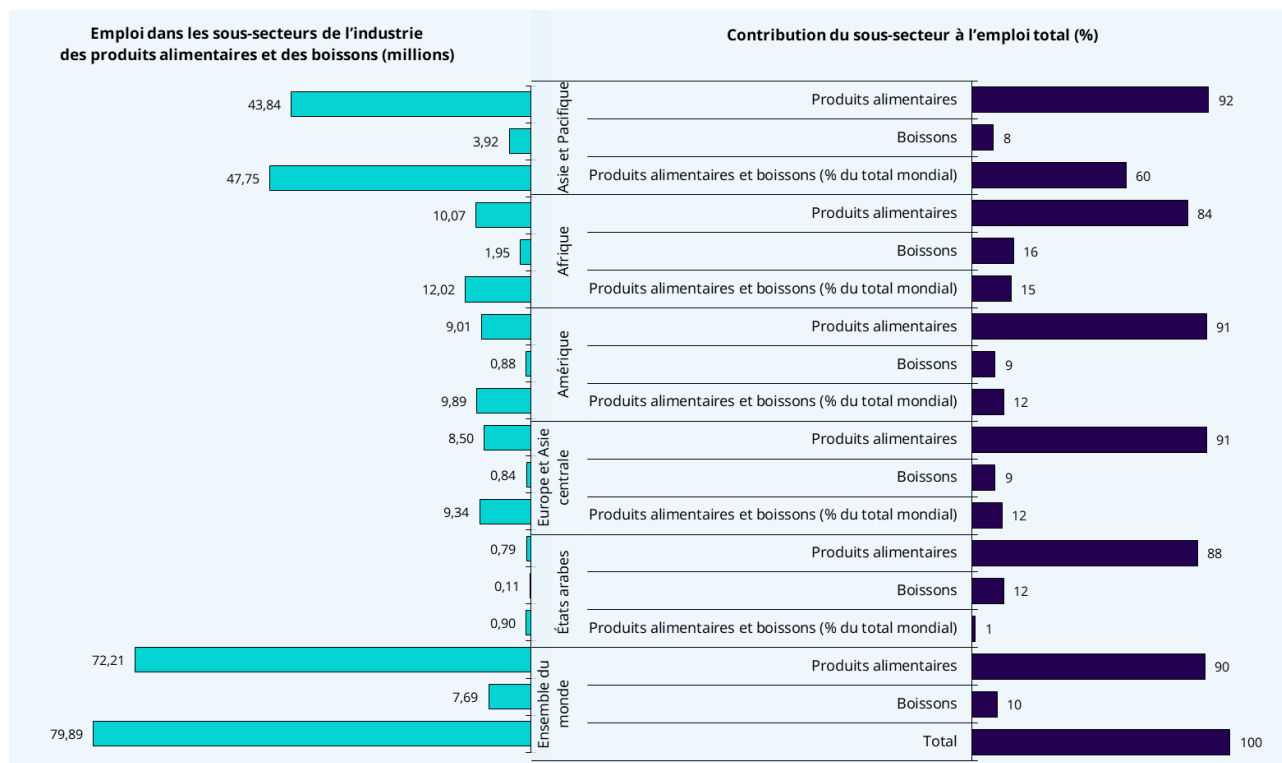
L'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons

14. Le secteur des produits alimentaires et des boissons est un écosystème complexe et divers d'entreprises de toutes tailles qui témoigne de l'hétérogénéité des activités qui en font partie. On a, d'un côté, les grandes entreprises multinationales, qui sont présentes dans le monde entier et utilisent les technologies les plus actuelles pour produire une large gamme de produits. À l'opposé, on trouve les microentreprises, dont le mode d'exploitation est souvent informel et qui fabriquent un produit unique à l'aide de méthodes traditionnelles. Les coopératives et autres entités de l'ESS jouent un rôle important, 35 pour cent des plus grandes coopératives exerçant dans le secteur agroalimentaire au niveau mondial ¹⁴.
15. Dans la plupart des pays, l'industrie des produits alimentaires et des boissons est l'un des secteurs manufacturiers les plus importants en termes d'emploi. En 2022, elle employait plus de 79,9 millions de personnes, soit 2,3 pour cent de la main-d'œuvre mondiale. La fabrication de produits alimentaires représentait 90 pour cent de ces emplois et la fabrication de boissons 10 pour cent ¹⁵. La plupart de ces emplois étaient concentrés dans la région Asie-Pacifique, suivie de l'Afrique, des Amériques, de l'Europe et de l'Asie centrale, et des États arabes.

¹⁴ Voir l'Alliance coopérative internationale (ACI) et European Research Institute on Cooperative and Social Enterprise (Euricse), *World Cooperative Monitor 2023: Exploring the Cooperative Economy*, 2023, 64.

¹⁵ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

► **Figure 3. L'emploi dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons par sous-secteur et par région, 2022**



Source: Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

16. En 2022, le secteur des produits alimentaires et des boissons employait 47,8 millions de personnes dans la région Asie-Pacifique, soit 60 pour cent de l'emploi mondial pour ce secteur. Le sous-secteur des produits alimentaires employait 92 pour cent de ces travailleurs, contre 8 pour cent pour la fabrication de boissons. L'emploi dans la fabrication de produits alimentaires et de boissons a progressé dans tous les pays de la région, sauf au Japon (figure 4)¹⁶, et représente une part importante de l'ensemble des emplois manufacturiers (figure 5).
17. D'après les estimations du BIT, la fabrication de produits alimentaires et de boissons, en Inde, où cette industrie connaît une forte croissance, en raison de la vaste étendue du pays et de l'urbanisation rapide de sa population importante, emploie environ 5,6 millions de personnes. D'après l'Enquête annuelle du pays sur l'industrie pour la période 2019-20, le pays compte 2,03 millions de travailleurs employés dans les 41 481 usines de transformation agroalimentaire officiellement déclarées, et ce nombre devrait atteindre 2,8 millions de travailleurs d'ici à 2030¹⁷. On estime qu'un nombre important de travailleurs sont employés dans des entreprises alimentaires informelles¹⁸. Conscient du problème, le gouvernement soutient le passage à l'économie formelle des microentreprises informelles du secteur de la transformation des produits alimentaires et encourage la création de nouvelles microentreprises formelles dans ce secteur¹⁹.

¹⁶ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

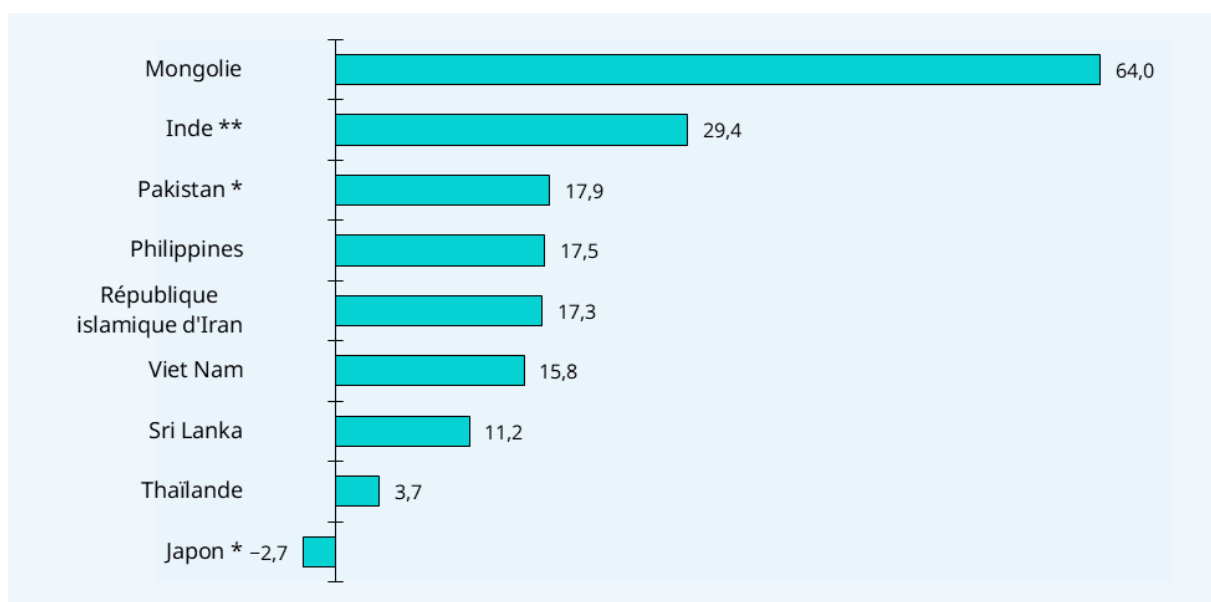
¹⁷ Inde, ministère du Commerce et de l'Industrie, [Startup India](#) (blog).

¹⁸ Inde, ministère des Industries alimentaires, [Annual Report 2022-23](#), 2023.

¹⁹ Voir Inde, ministère des Industries alimentaires, «[Pradhan Mantri Formalisation of Micro Food Processing Enterprises Scheme](#)».

18. La prédominance de l’informalité dans le secteur des produits alimentaires et des boissons constitue aussi un problème important au Bangladesh où, parmi les 632 000 travailleurs du secteur, 85 pour cent des travailleurs de l’industrie des produits alimentaires et 96,7 pour cent des travailleurs de l’industrie des boissons exerçaient un emploi informel en 2022 ²⁰. Dans le cadre de son action visant à promouvoir la formalisation, le gouvernement s’est engagé à créer 100 000 emplois formels supplémentaires d’ici à 2025 ²¹. Le secteur a connu une croissance importante ces dernières années, sous l’effet de facteurs comme l’accroissement de la demande intérieure, les exportations et l’augmentation du taux d’activité des femmes, qui représentaient 17 pour cent et 9 pour cent de l’emploi dans le sous-secteur de la fabrication de produits alimentaires et celui de la fabrication de boissons, respectivement, en 2022 ²².
19. L’importance du secteur des produits alimentaires et des boissons comme source d’emploi majeure dans les pays d’Asie du Sud-Est ne saurait être surestimée. C’est ainsi qu’aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam, ce secteur emploie plus de 1,073 million, 1,4 million et 1,2 million de personnes, respectivement soit 31,6 pour cent, 25 pour cent et 12 pour cent de l’emploi manufacturier total dans ces pays, respectivement ²³.

► **Figure 4. Croissance de l’emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons en Asie et dans le Pacifique, 2015-2022 (en pourcentages)**



* 2019-2022. ** 2017-2021.

Source: ILO, Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

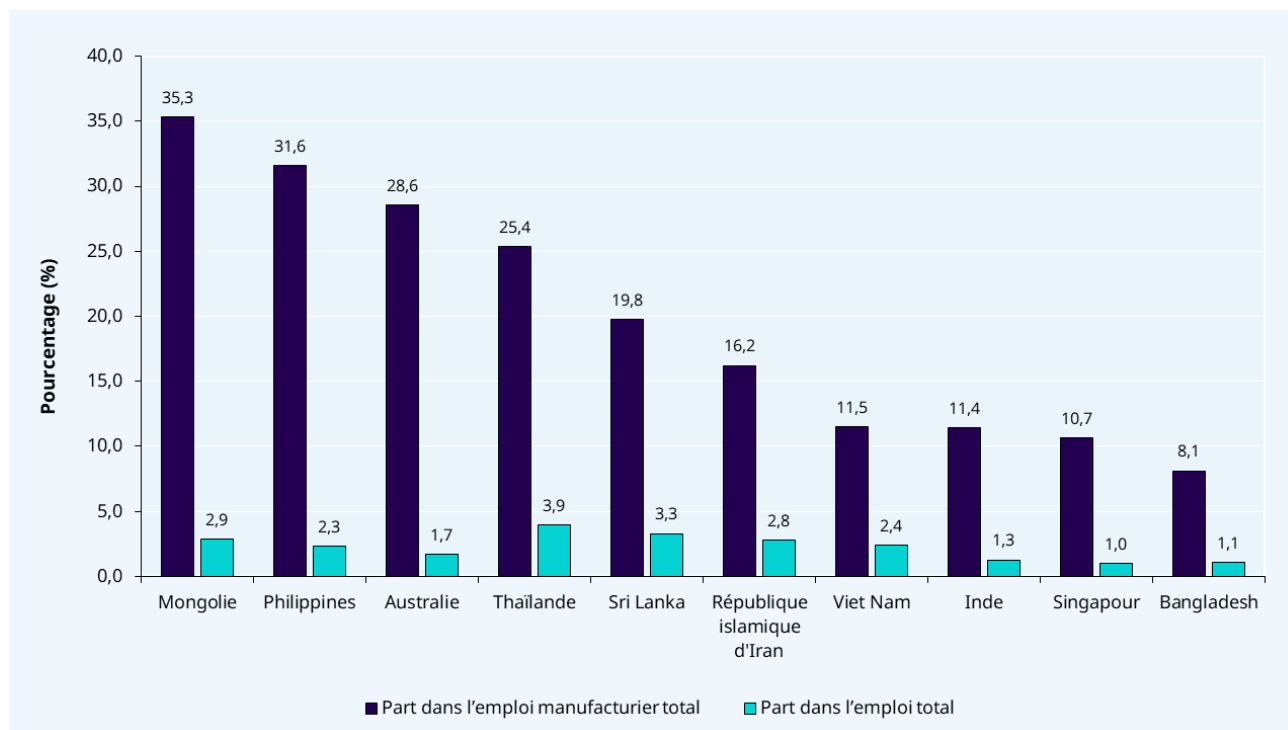
²⁰ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

²¹ Bangladesh, Autorité bangladaise pour le développement de l'investissement, «[Agro Processing](#)».

²² Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

²³ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

► **Figure 5. Part de l'emploi du secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'emploi manufacturier total et dans l'emploi total en Asie et dans le Pacifique**



Source: Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

20. L'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons progresse actuellement dans la région de l'Afrique. Il a augmenté entre 2015 et 2022 dans sept des neuf pays d'Afrique pour lesquels des données comparables entre pays et dans le temps étaient disponibles (figure 6). Le continent a contribué à l'emploi mondial dans le secteur des produits alimentaires et des boissons à hauteur de 15 pour cent en 2022. Sur les 12 millions de personnes employées dans ce secteur, 84 pour cent travaillaient dans la fabrication de produits alimentaires et 16 pour cent dans la fabrication de boissons ²⁴.
21. Indépendamment des différences importantes de taille, de structure et de développement entre pays, le secteur des produits alimentaires et des boissons représente une part importante de l'emploi manufacturier total (figure 7). Ainsi, en Afrique subsaharienne, il représente 27 pour cent de l'emploi manufacturier total dans l'économie formelle ²⁵. Dans un certain nombre de pays, dont le Burkina Faso, le Malawi et le Togo, le secteur des produits alimentaires et des boissons représente plus de la moitié de l'emploi manufacturier total. Il contribue dans une mesure importante à l'emploi manufacturier dans d'autres pays, parmi lesquels le Sénégal (45 pour cent), la Zambie (44 pour cent), le Bénin (39 pour cent), le Mali (37 pour cent) et le Nigéria (35 pour cent). Si l'industrie manufacturière est relativement développée et diversifiée en Égypte, la production de produits alimentaires et de boissons en reste une composante importante, représentant 20 pour cent des emplois ²⁶. La part des emplois de l'industrie des produits alimentaires et des

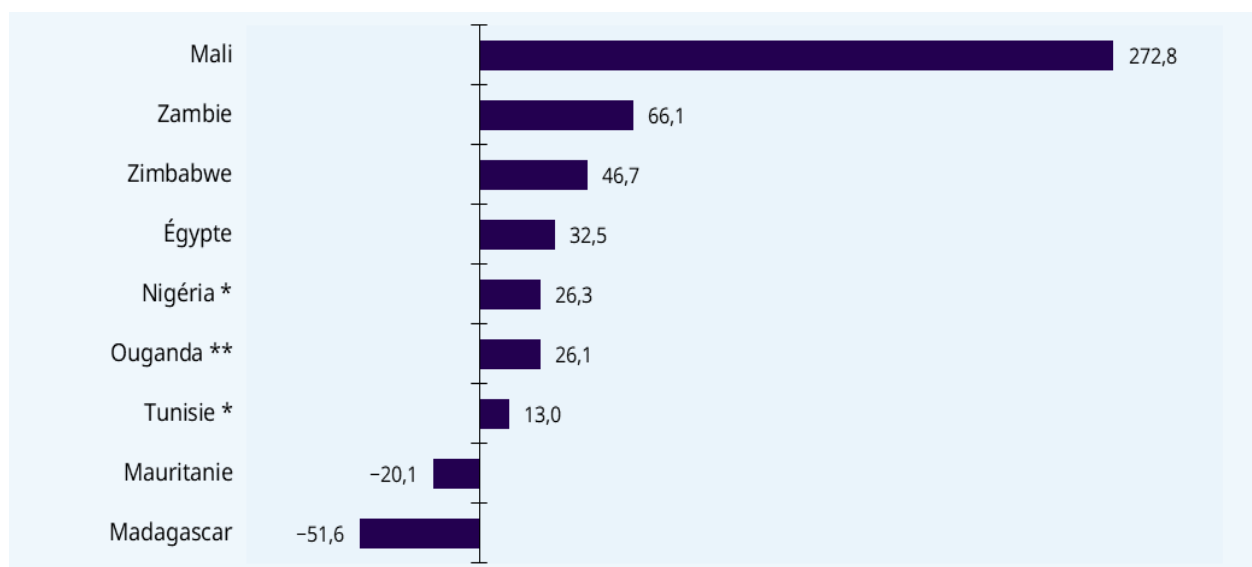
²⁴ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

²⁵ Mia Ellis, Jared Fang et Margaret McMillan, «Agrifood Processing in Africa: Status, Challenges, and Opportunities». In *Agrifood Processing Strategies for Successful Food Systems Transformation in Africa*, Chakib Jenane, John M. Ulimwengu et Getaw Tadesse (dir. de publication) (AKADEMIYA2063 et International Food Policy Research Institute (IFPRI), 2022), 44–58.

²⁶ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

boissons dans l'emploi manufacturier total a cependant diminué dans certains pays. En Éthiopie et au Kenya, par exemple, ce recul a été attribué à la part initialement élevée des emplois dans l'agroalimentaire et à la croissance d'autres secteurs manufacturiers ²⁷.

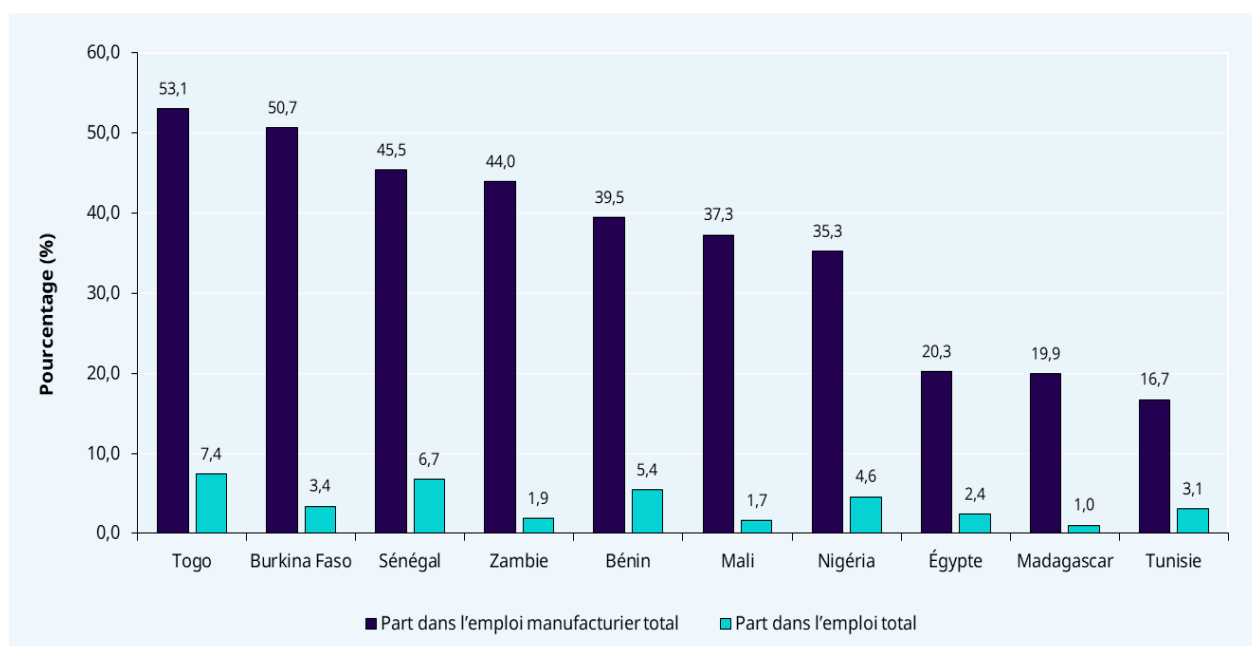
► **Figure 6. Croissance de l'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons en Afrique, 2015-2022 (en pourcentage)**



* 2019-2022. ** 2017-2021.

Source: Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

► **Figure 7. Part de l'emploi du secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'emploi manufacturier total et dans l'emploi total en Afrique**

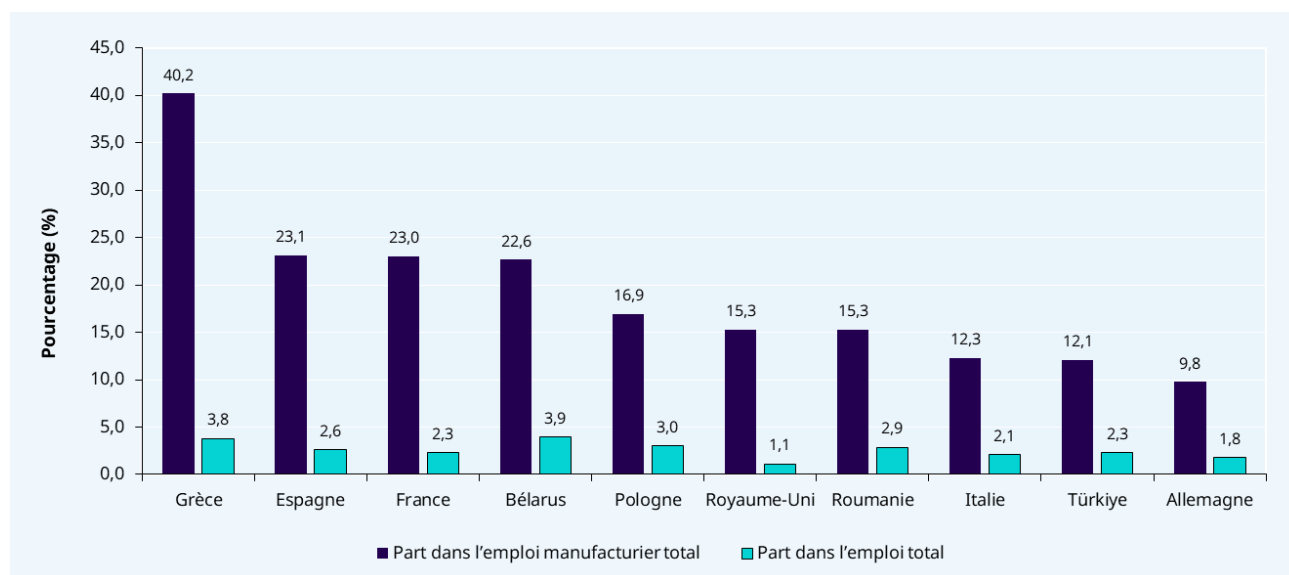


Source: Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

²⁷ Ellis, Fang et McMillan.

22. En Afrique, le secteur des produits alimentaires et des boissons se caractérise par la prédominance de microentreprises et de petites entreprises exerçant leur activité principalement dans l'économie informelle, avec seulement un faible nombre de grandes entreprises. Il ressort des données les plus récentes dont on dispose pour le Ghana, à titre d'exemple, que sur environ 17 000 entreprises de l'industrie alimentaire en 2015, 86,3 pour cent étaient des microentreprises employant de 1 à 4 travailleurs, tandis que 11,6 pour cent étaient des petites entreprises employant de 5 à 49 travailleurs et seulement 1,7 pour cent étaient des entreprises moyennes ou grandes employant plus de 50 travailleurs²⁸. On estime que 79,7 pour cent des emplois de l'industrie alimentaire et 67,5 pour cent des emplois de l'industrie des boissons sont informels au Ghana²⁹, et la situation est analogue dans beaucoup d'autres pays de la région.
23. En Europe et en Asie centrale, le secteur des produits alimentaires et des boissons représente 40 pour cent du total des emplois manufacturiers, qui représentent en moyenne 2,6 pour cent de l'emploi total. Il constitue un employeur majeur dans l'Union européenne (UE), où il employait directement 4,56 millions de personnes en 2022. Entre 2015 et 2022, l'emploi a crû dans 15 des 27 États membres de l'UE. Les plus fortes hausses ont été observées en Slovaquie, en Autriche et en Grèce, et les plus fortes baisses en Lettonie, à Malte, en Suède, en Allemagne et à Chypre.³⁰ Dans la moitié des États membres de l'UE, l'industrie des produits alimentaires et des boissons reste le principal employeur manufacturier³¹. Quelque 56 pour cent de l'emploi total du secteur est dû aux petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent l'immense majorité des entreprises du secteur. Sur les 291 000 entreprises du secteur, 290 000 sont des PME, à l'origine de 39,1 pour cent des recettes du secteur et de 40,7 pour cent de la valeur ajoutée créée par celui-ci³².

► **Figure 8. Part de l'emploi du secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'emploi manufacturier total et dans l'emploi total en Europe et en Asie centrale**



Source: Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

²⁸ Les dernières données disponibles dans ILOSTAT portent sur 2015; voir aussi Timothy Afful-Koomson et al., *Economic and Financial Analyses of Small and Medium Food Crop Agro-Processing Firms in Ghana* (UNU-INRA, 2015).

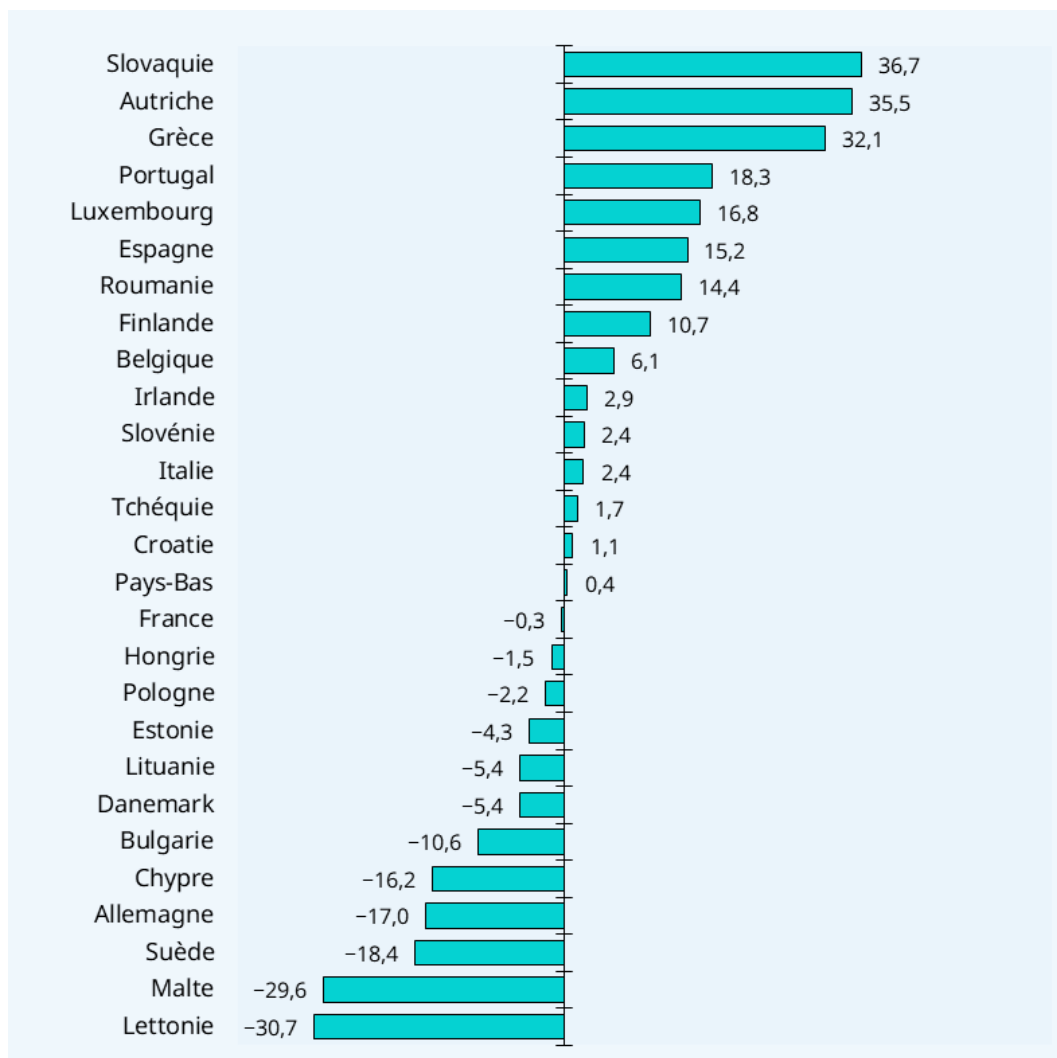
²⁹ Les dernières données disponibles dans ILOSTAT portent sur 2015.

³⁰ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

³¹ FoodDrink Europe, «Data & Trends EU Food and Drink Industry: 2023 Edition».

³² FoodDrink Europe.

► **Figure 9. Croissance de l'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'Union européenne, 2015-2022 (en pourcentage)**

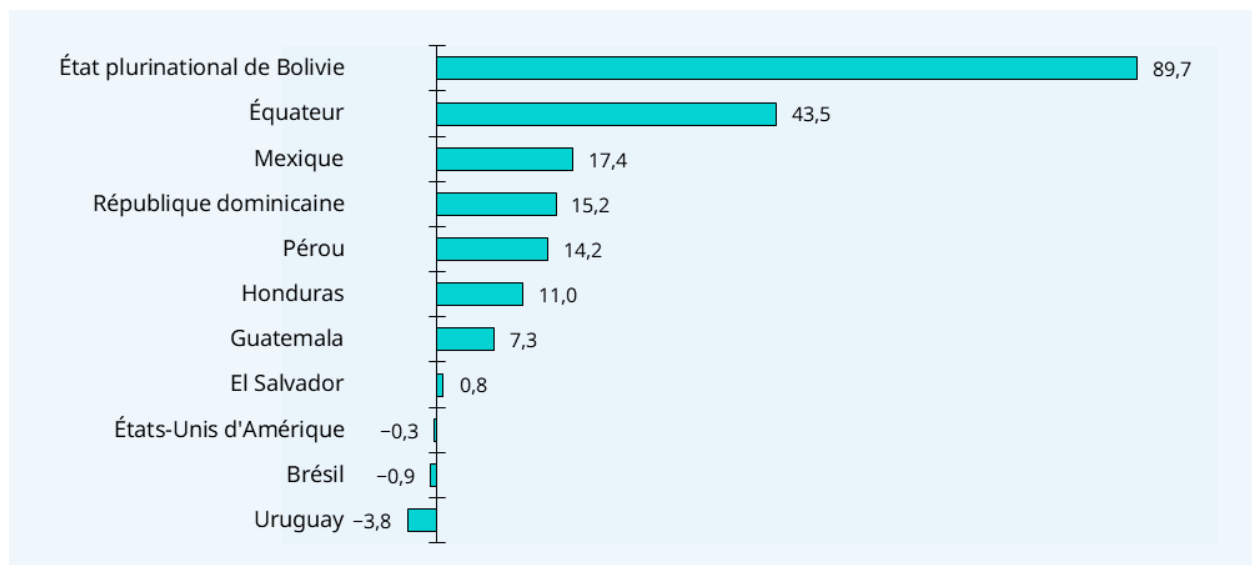


Source: Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

- 24.** Dans les Amériques, le secteur des produits alimentaires et des boissons reste une source d'emplois essentielle. Plus de 9,9 millions de travailleurs de toute la région y étaient employés en 2022, ce qui représente 12,4 pour cent de l'emploi mondial pour le secteur des produits alimentaires et des boissons, dont 92 pour cent dans la fabrication de produits alimentaires. À titre d'exemple, le secteur représentait environ les deux tiers des emplois manufacturiers au Honduras, en Équateur et dans l'État plurinational de Bolivie, et un tiers des emplois manufacturiers au Guatemala et au Pérou. Il apportait plus de 1,9 million d'emplois, soit 18,1 pour cent du total des emplois manufacturiers au Brésil, et plus de 1,6 million d'emplois, soit 18,4 pour cent du total des emplois manufacturiers au Mexique ³³.

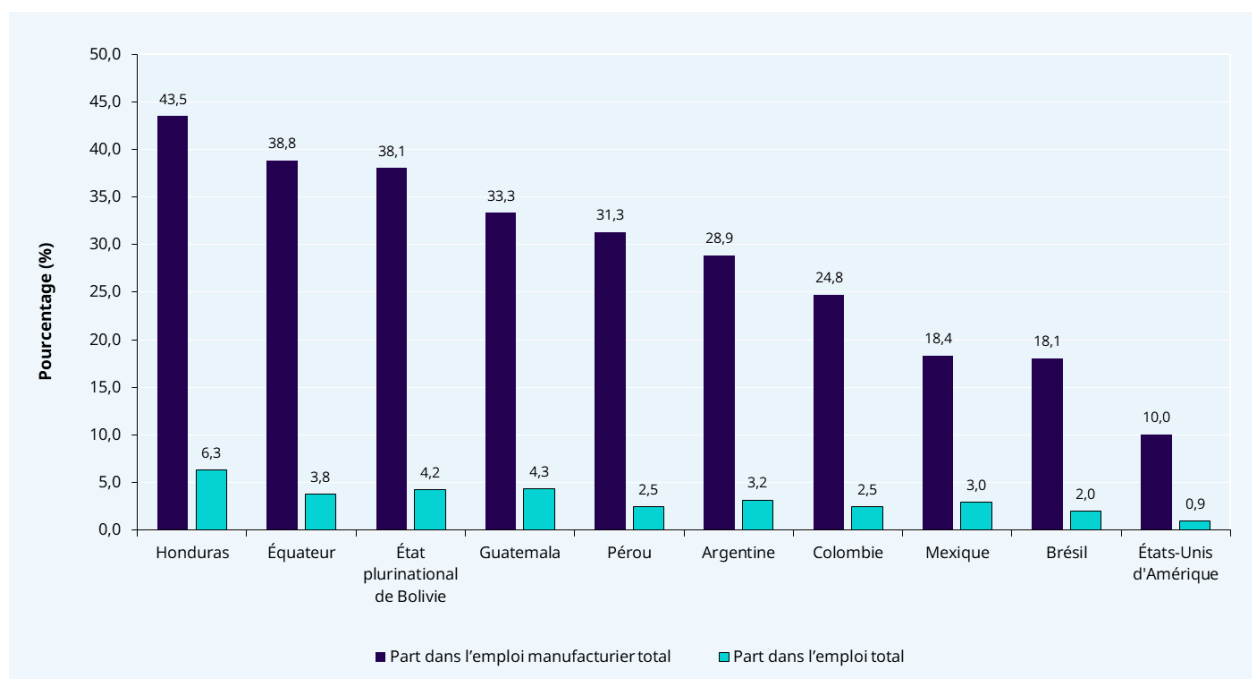
³³ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

► **Figure 10. Croissance de l'emploi dans le secteur des produits alimentaires et des boissons dans les Amériques, 2015-2022 (en pourcentage)**



Source: Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

► **Figure 11. Part de l'emploi du secteur des produits alimentaires et des boissons dans l'emploi manufacturier total et dans l'emploi total dans les Amériques**



Source: Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

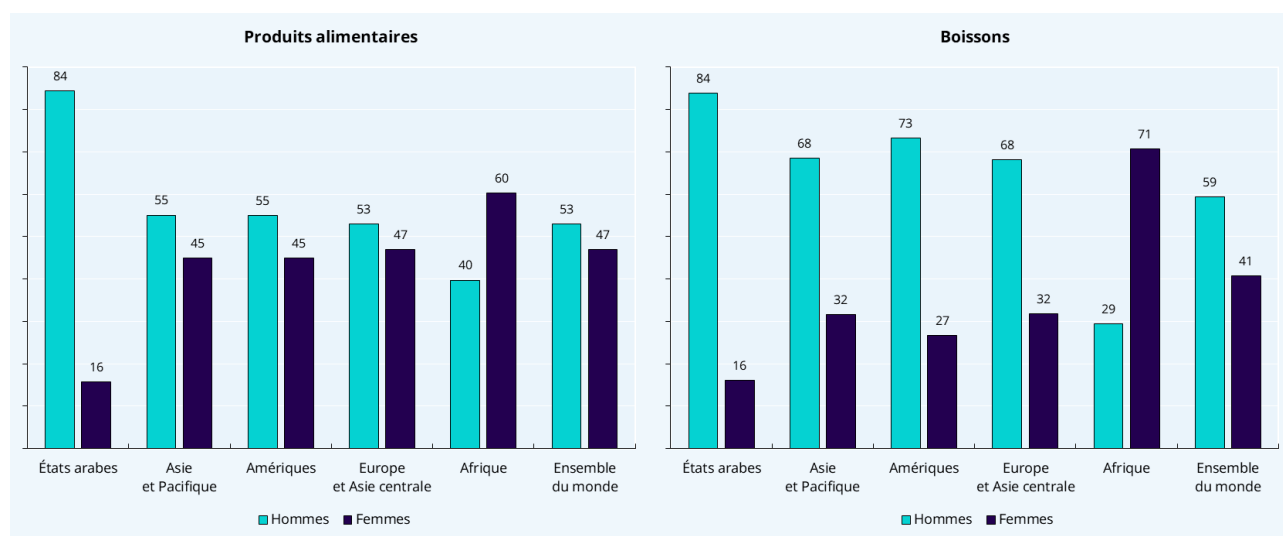
25. Le secteur des produits alimentaires et des boissons est également une source d'emplois importante au Canada et aux États-Unis d'Amérique. Il constitue la première industrie manufacturière au Canada, où il fournit un emploi direct à 300 000 personnes dans quelque 8 500 entreprises, dont plupart sont des PME ³⁴. Dans son enquête annuelle de 2021 sur les

³⁴ Canada, «Aperçu de l'industrie de la transformation des aliments et des boissons».

fabricants, le département du Commerce des États-Unis estime que l'industrie américaine des produits alimentaires et des boissons compte 41 080 usines de transformation et emploie 1,7 million de travailleurs, soit 15,4 pour cent du total des emplois manufacturiers aux États-Unis ³⁵. Aux États-Unis comme au Canada, la transformation de la viande est le sous-secteur le plus important en termes d'emploi, et il y représente 30,6 pour cent et 21,3 pour cent, respectivement, du total des emplois du secteur ³⁶.

26. Dans les États arabes, le secteur des produits alimentaires et des boissons fournissait un emploi à 900 000 travailleurs en 2022, dont 88 pour cent dans la fabrication de produits alimentaires ³⁷.
27. Au niveau mondial, les hommes constituent la majeure partie des travailleurs employés dans la fabrication de produits alimentaires et de boissons, soit 53 pour cent et 59 pour cent, respectivement, pour l'un et l'autre sous-secteur. La part des hommes dans l'emploi manufacturier alimentaire est particulièrement importante dans les États arabes, où ils constituent 84 pour cent de la main-d'œuvre. L'Afrique est la seule région où la part des femmes dans l'emploi du secteur dépasse celle des hommes. Elles représentent les deux tiers de la main-d'œuvre dans le sous-secteur de la fabrication de produits alimentaires et 71 pour cent de la main-d'œuvre dans celui de la fabrication de boissons. Les femmes étant représentées de façon disproportionnée dans l'emploi informel du secteur, leur nombre réel dans les différentes régions est probablement plus élevé.

► Figure 12. Répartition de l'emploi en pourcentage, par sexe, 2022



Source: Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

³⁵ États-Unis, département de l'Agriculture des États-Unis, «[Food and Beverage Manufacturing](#)». Selon les estimations du BIT, l'industrie des produits alimentaires et des boissons emploie plus de 1,4 million de personnes aux États-Unis, soit 10 pour cent de l'ensemble des emplois manufacturiers de ce pays et 0,9 pour cent de son emploi total.

³⁶ Canada, «Aperçu de l'industrie de la transformation des aliments et des boissons»; États-Unis, «[Food and Beverage Manufacturing](#)»; Association canadienne des bovins, «[Économie du bœuf canadien](#)».

³⁷ Estimations du BIT, d'après les données d'ILOSTAT.

► 3. Tendances de la production de produits alimentaires et de boissons

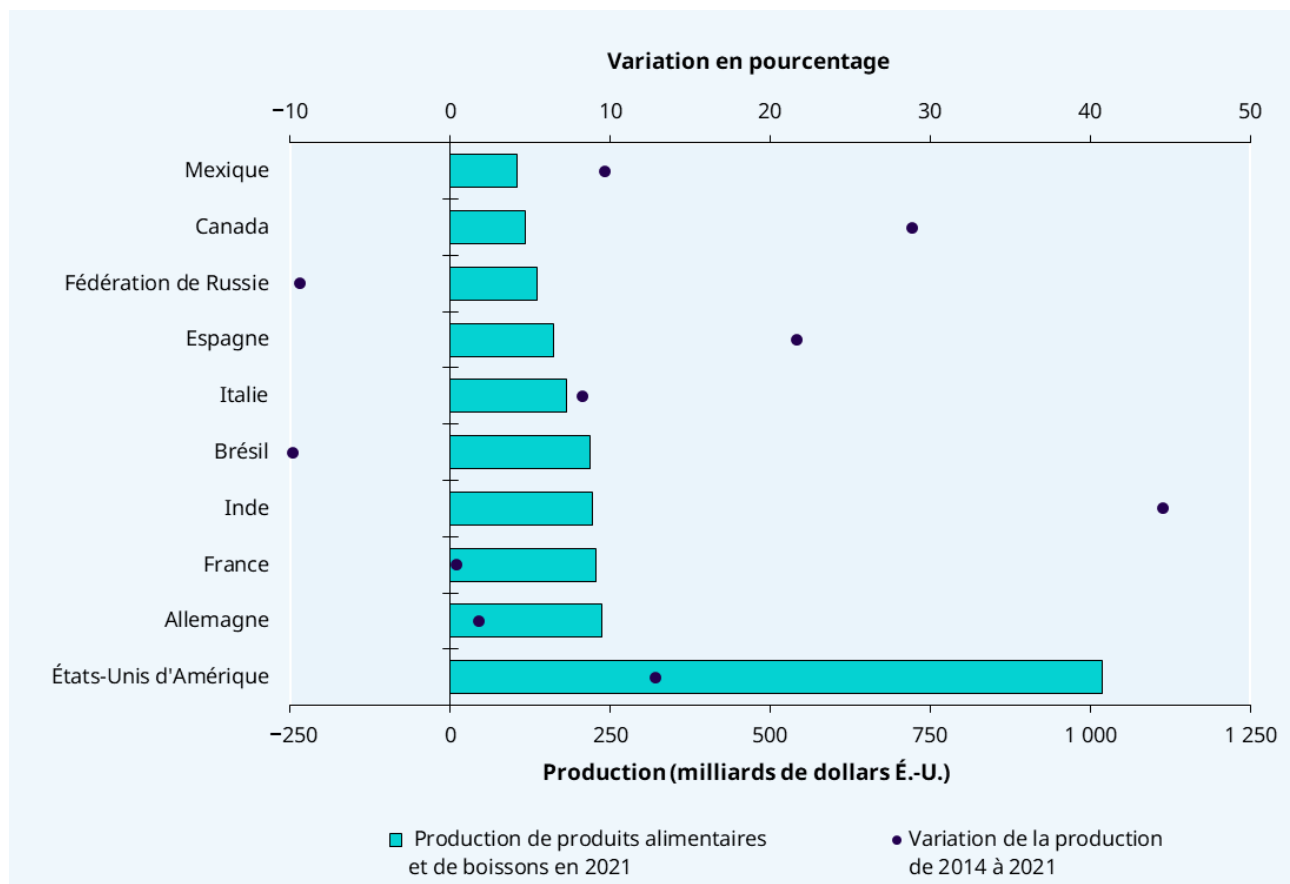
28. Moteur économique majeur, l'industrie des produits alimentaires et des boissons contribue sensiblement à la production et à la valeur ajoutée du secteur manufacturier au niveau mondial. Au nombre des pays pour lesquels des données sont disponibles dans la base de données de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (d'où sont absentes les données utiles concernant la Chine), l'industrie des produits alimentaires et des boissons des États-Unis représentait près de 1 019 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.), soit 16,8 pour cent des ventes de l'ensemble des usines de fabrication en 2021 ³⁸. La production de produits alimentaires et de boissons dépasse également 1 000 milliards de dollars É.-U. dans l'UE, dont les deux plus grandes économies, celles de l'Allemagne et de la France, comptent parmi les plus gros producteurs mondiaux de produits alimentaires et de boissons. L'Inde et le Brésil complètent les cinq premiers rangs. Il est à noter que depuis 2014, ce sont l'Inde et le Canada qui ont enregistré la plus forte croissance, avec 45 pour cent et 29 pour cent, respectivement, tandis que le Brésil et la Fédération de Russie ont enregistré une baisse de 10 pour cent et de 9 pour cent, respectivement ³⁹.
29. D'après les renseignements provenant de 60 pays dont les données sont disponibles dans la base de données de ONUDI ⁴⁰, la figure 13 indique les principaux producteurs de produits alimentaires et de boissons en 2021, ainsi que la variation en pourcentage de la production par rapport à 2014.

³⁸ États-Unis, département de l'Agriculture des États-Unis, «Food and Beverage Manufacturing».

³⁹ Estimations du BIT, d'après ONUDI, «Industrial Statistics (INDSTAT) Revision 4».

⁴⁰ Estimations du BIT, d'après ONUDI, «Industrial Statistics (INDSTAT) Revision 4».

► **Figure 13. Classement des 10 premiers pays producteurs de produits alimentaires et de boissons en 2021 et variation en pourcentage par rapport à 2014** ⁴¹

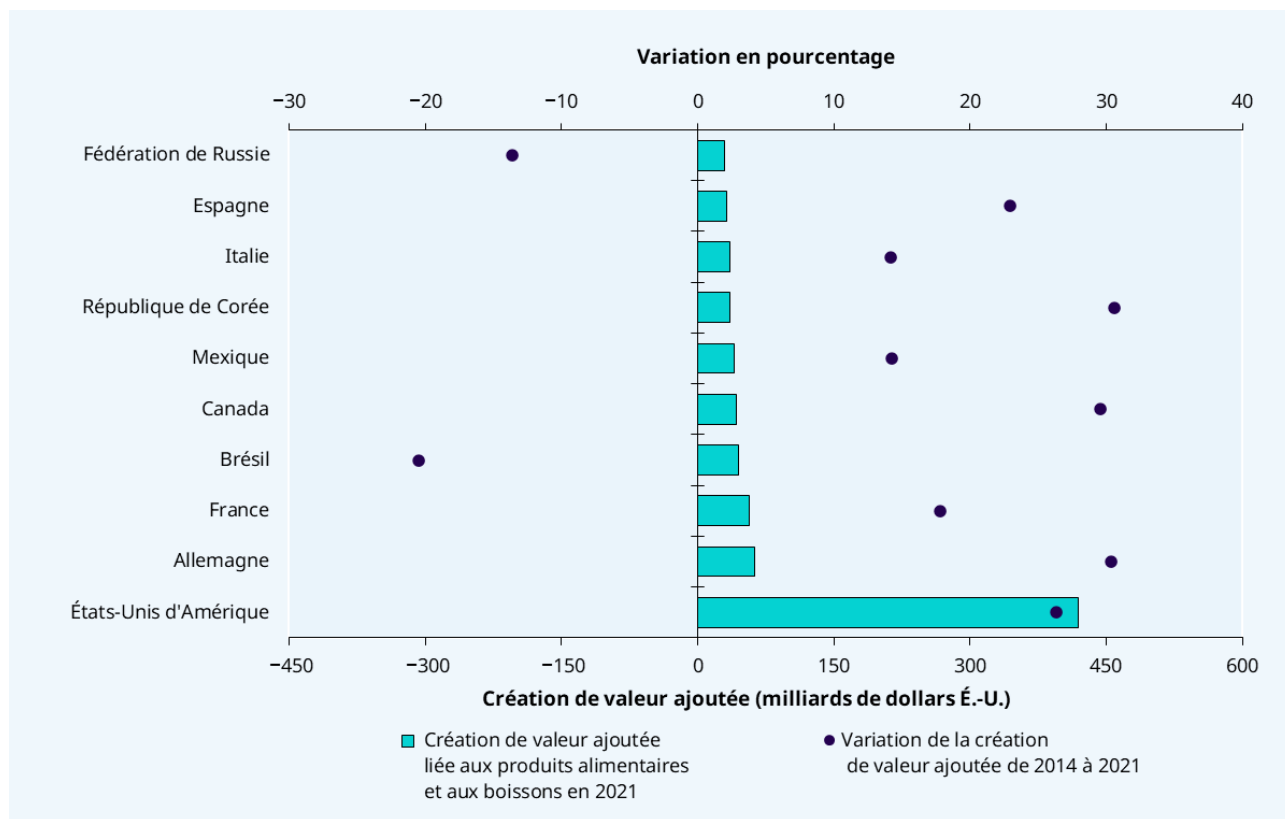


Source: OIT, d'après la base de données de l'ONUDI.

- 30.** Les mêmes pays affichent les plus gros secteurs des produits alimentaires et des boissons les plus au plan de la création de valeur ajoutée, la seule exception étant l'Inde. Les variations en pourcentage de la contribution du secteur à la création de valeur ajoutée, par rapport à 2014, pour ces pays, correspondent étroitement à celles observées pour leur production.

⁴¹ À l'exclusion de la Chine, pour laquelle il n'existe pas de données dans la base de données de l'ONUDI.

► **Figure 14. Création de valeur ajoutée du secteur des produits alimentaires et des boissons en 2021 et variation en pourcentage par rapport à 2014: classement des 10 premiers pays**

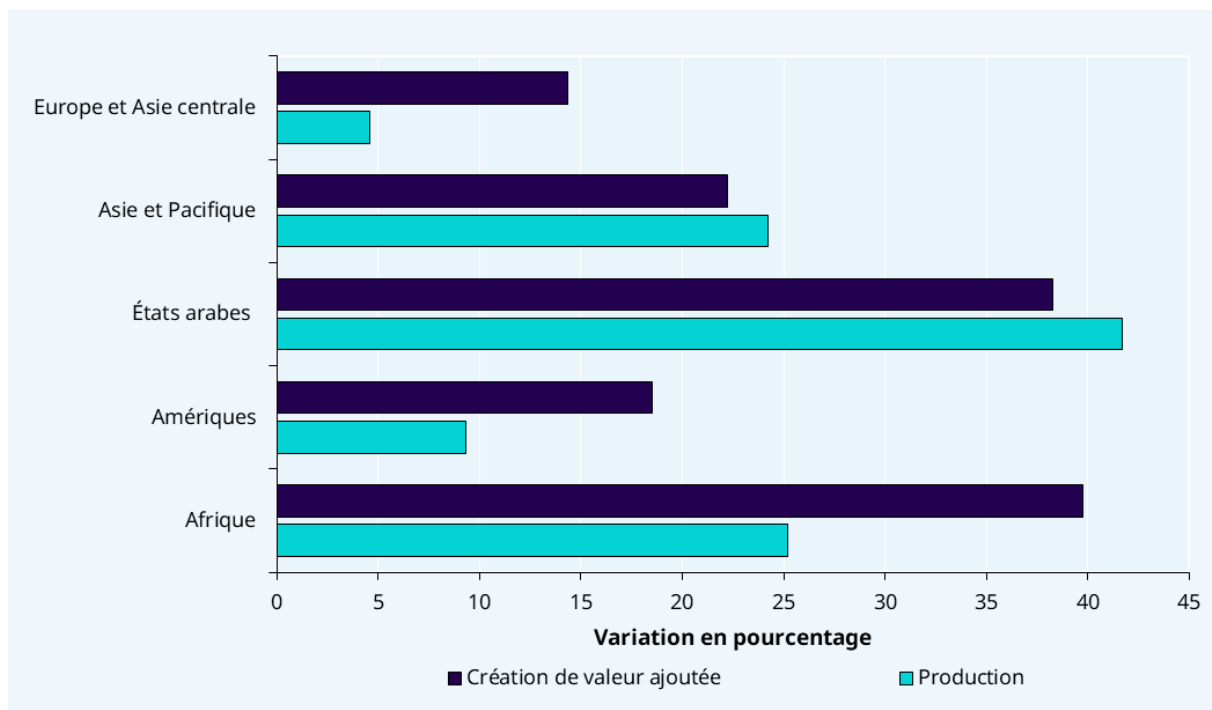


Source: OIT, d'après la base de données de l'ONUDI.

- 31.** Comme indiqué plus bas (figure 15), une augmentation notable de la production et de la création de valeur ajoutée du secteur des produits alimentaires et des boissons a été observée dans toutes les régions au cours de la période 2014-2021. La région des États arabes est celle qui a enregistré la plus forte croissance de la production: quatre de ses cinq principaux producteurs de produits alimentaires et de boissons (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Iraq et Qatar) ont connu une croissance particulièrement remarquable de leur production, estimée à 39 pour cent, 49 pour cent, 194 pour cent et 110 pour cent, respectivement ⁴².

⁴² Estimations du BIT, d'après ONUDI, «Industrial Statistics (INDSTAT) Revision 4».

► **Figure 15. Variation en pourcentage de la production et de la création de valeur ajoutée du secteur des produits alimentaires et des boissons, par région, 2014-2021**



Source: OIT, d'après la base de données de l'ONUDI.

32. Étant donné qu'il n'existe de données facilement accessibles sur la production et la création de valeur ajoutée des industries des produits alimentaires et des boissons que pour un nombre limité de pays d'Afrique, il n'est pas forcément possible de dresser un tableau complet des tendances de la production dans la région. Cependant, vu l'importante contribution à l'économie africaine du secteur agricole, qui représente 35 pour cent du produit intérieur brut (PIB) et emploie la majeure partie de la main-d'œuvre sur le continent, comme on l'a vu à la section 2 ci-dessus, le secteur des produits alimentaires et des boissons recèle d'importantes ressources inexploitées, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Le secteur des produits alimentaires et des boissons recèle d'importantes possibilités inexploitées de créer des emplois de qualité et de promouvoir une croissance durable qui profite aux plus démunis, dans un contexte où la population du continent augmente; la question mérite donc une attention particulière. À l'heure actuelle, les liens entre le secteur agricole et l'industrie alimentaire restent faibles et la création de valeur ajoutée est limitée sur le continent. Les matières premières agricoles constituent ainsi la majeure partie des exportations de l'Afrique. À titre d'exemple, 65 pour cent des marchandises exportées par les pays africains vers l'UE en 2021 étaient des produits primaires, y compris des produits alimentaires et les boissons, des matières premières et des produits énergétiques ⁴³. Parallèlement, environ 85 pour cent des produits alimentaires manufacturés consommés sur le continent sont importés de pays tiers ⁴⁴. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime que les importations annuelles de produits alimentaires de l'Afrique auront augmenté de

⁴³ Eurostat, «Africa-EU - International Trade in Goods Statistics», 2022.

⁴⁴ Paul Akiwumi, «COVID-19: A Threat to Food Security in Africa», article d'information, (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 11 août 2020).

15 milliards de dollars É.-U. en 2018 à 110 milliards de dollars É.-U. en 2025 ⁴⁵. Comme cela a été la tendance au cours des dernières décennies, seul un cinquième des importations alimentaires des pays africains est originaire du continent à l'heure actuelle, l'Afrique du Sud représentant plus d'un tiers de ce commerce alimentaire intra-africain ⁴⁶. L'application concluante de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), adopté en 2018 pour permettre la libre circulation des biens et des services sur le continent et en renforcer la position commerciale sur le marché mondial, pourrait permettre une augmentation de 52,3 pour cent du commerce intra-africain en supprimant les droits d'importation. On estime que le commerce intra-africain pourrait être multiplié par deux en réduisant également les obstacles non tarifaires ⁴⁷. La suppression des obstacles au commerce et des mesures qui faussent les échanges en Afrique et au-delà devrait avoir un effet positif sur la croissance des activités de transformation des produits alimentaires ⁴⁸.

33. L'augmentation de la demande de produits alimentaires et l'évolution fondamentale de celle-ci sous l'effet des changements au niveau démographique et dans la structure des revenus, créent des difficultés mais ouvrent aussi des perspectives au secteur agroalimentaire africain. La population de l'Afrique subsaharienne croît actuellement trois fois plus vite que celle du reste du monde et devrait dépasser 2 milliards d'habitants d'ici à 2050 ⁴⁹. Si la croissance démographique, l'urbanisation et les changements climatiques ont une forte incidence sur les systèmes alimentaires dans d'autres régions également, notamment en Asie, les difficultés sont amplifiées dans le contexte africain, où nombre de pays subsahariens luttent pour atténuer diverses formes de pauvreté, y compris l'extrême pauvreté, qui touche plus d'un tiers de la population de la région ⁵⁰.
34. Dans le même temps, la forte croissance économique intervenue dans la plupart des pays africains depuis le début des années 2000, même si elle s'est ralentie pendant la pandémie de COVID-19, a élevé les revenus et permis l'expansion de la classe moyenne. Ainsi, l'augmentation de la demande de produits alimentaires s'est accompagnée d'une évolution des préférences des consommateurs, les régimes alimentaires passant de produits de base non transformés à des produits à plus forte valeur ajoutée, y compris des denrées périssables et des aliments transformés. Cette tendance a stimulé l'expansion de l'agrotransformation et d'autres segments en aval de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Renforcer l'aptitude des entreprises agroalimentaires nationales à répondre aux besoins des consommateurs, notamment en matière de qualité des produits et de sécurité alimentaire, stimulerait encore la croissance du secteur ⁵¹. Cela aiderait aussi à absorber la population active jeune et croissante du continent, en particulier dans les régions rurales où, en dépit de l'urbanisation rapide, continuent de vivre 55,5 pour cent

⁴⁵ Commission économique pour l'Afrique (CEA), *Promoting the Production and Consumption of Fertilizer and the Cross-border Fertilizer Trade in Africa*, 2021.

⁴⁶ Louise Fox et Thomas S. Jayne, «Unpacking the Misconceptions about Africa's Food Imports», (Brookings, 14 décembre 2020).

⁴⁷ ZLECA, «Objectif de la ZLECAf».

⁴⁸ Emiko Fukasi et Will Martin, «Agro-Processing and Horticultural Exports from Africa». In *Industries without Smokestacks: Industrialization in Africa Reconsidered*, Richard Newfarmer, John Page et Finn Tarp (dir. de publication), Oxford University Press, 2018, 90–112.

⁴⁹ ONU, *World Population Prospects 2022: Summary of Results*, 2022.

⁵⁰ Samuel Kofi Tiiteh Baah et Christoph Lakner «Fragility and Poverty in Sub-Saharan Africa: Two Sides of the same Coin», *World Bank Blogs* (blog), 15 août 2023; Andrew Dabalen, «Africa Still Can: A call to Create More and Better Jobs to End Poverty», *World Bank Blogs* (blog), 17 octobre 2023; UNECA, *Building Forward Better towards an Inclusive and Resilient Future*, Issues Paper, E/ECA/CSPPG/4/12, 2021; R. Andres Castaneda et al., «March 2024 Global Poverty Update from the World Bank: First Estimates of Global Poverty until 2022 from Survey Data», *World Bank Blogs* (blog), 26 mars 2024.

⁵¹ Jenane, Ulimwengu et Tadesse.

de la population africaine et que devraient encore habiter 41,1 pour cent de la population en 2050 ⁵². Malgré la diminution sensible de la part de la population rurale en pourcentage de population totale de l'Afrique au cours des trois dernières décennies, la population rurale a augmenté pendant cette période, passant de 374,5 millions à 687 millions d'habitants ⁵³.

35. Un secteur agricole prospère et durable est indispensable à une croissance durable de l'agrotransformation en Afrique, car il apporte les matières premières indispensables au secteur. À l'heure actuelle, l'utilisation de pratiques agricoles dépassées, l'adoption limitée des technologies modernes et des intrants propres à améliorer les rendements et une mauvaise gestion des sols, entre autres facteurs, contribuent à une faible productivité de l'agriculture. Conjugués à des infrastructures insuffisantes qui limitent l'accès aux marchés et contribuent aux pertes après récolte, ces facteurs compromettent le développement des activités en aval⁵⁴. Pour promouvoir le développement agro-industriel, il est fondamental de consacrer des ressources suffisantes au développement d'une agriculture et d'une économie rurales durables, notamment en investissant dans les infrastructures rurales et la recherche agricole et en garantissant l'accès au travail décent.
36. Un secteur plus efficace de la transformation des produits alimentaires faciliterait de même l'expansion et la diversification du secteur agricole et contribuerait à la transformation productive des zones rurales ⁵⁵. Cela peut aussi libérer des débouchés importants pour l'emploi, au profit notamment des jeunes et des femmes ⁵⁶. Le secteur des produits alimentaires et des boissons est un élément central de stratégies pour faire progresser les revenus et les moyens de subsistance des petits exploitants du continent, notamment en améliorant la production et la productivité des exploitations et en les reliant aux marchés. Faciliter le passage progressif à des activités à plus forte valeur ajoutée, y compris dans l'agrotransformation et la fabrication de produits alimentaires et de boissons, parallèlement à d'autres industries, en complétant cette démarche par un cadre favorable à des entreprises durables, en particulier aux MPME, est susceptible d'améliorer les revenus agricoles et, grâce à une demande accrue de biens et de services, de favoriser la création d'emplois non agricoles et de contribuer à la formalisation ⁵⁷.
37. Par ses effets d'entraînement importants en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement, le secteur des produits alimentaires et des boissons peut donc être un moteur important de croissance inclusive et transformatrice en Afrique. Dans presque toutes les économies africaines, il existe un potentiel inexploité d'augmentation de la production et d'amélioration de la productivité dans le secteur de la fabrication de produits alimentaires ⁵⁸. Étant à forte intensité de main-d'œuvre, ce secteur offre aussi un fort potentiel de création d'emplois, tant en termes absolus que par rapport à d'autres secteurs manufacturiers. Une étude consacrée à l'agrotransformation dans plusieurs pays africains a montré que ce secteur présentait une forte élasticité production-emploi (soit la

⁵² CNUCED, *Handbook of Statistics 2023*, 2023.

⁵³ InfraCo Africa, «*White and Case: Africa's Agricultural Revolution: From Self-Sufficiency to Global Food Powerhouse*», 10 août 2023.

⁵⁴ Joachim von Braun *et al.*, «Empowering African Food Systems for the Future». In *Empowering African Food Systems for the Future* (AGRA, 2023), 14–26.

⁵⁵ Jenane, Ulimwengu et Tadesse.

⁵⁶ John Mutenyo *et al.*, *Work and Income for Young Men and Women in Africa: The Case of Uganda*, Working Paper GSYE-014 (African Economic Research Consortium, 2022); Anna Twum et Richard Newfarmer, «*Employment Creation Potential, Labour Skills Requirements, and Skill Gaps for Young People: A Rwanda Case Study*», policy brief (IGC Rwanda, 2021).

⁵⁷ OIT, *Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique): Relever le défi de l'emploi des jeunes*, 2020, 43.

⁵⁸ CNUCED, *Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique : La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive*, 2021.

variation en pourcentage du nombre de personnes employées dans une économie ou un secteur en fonction d'une variation en pourcentage de la production de l'économie ou du secteur) allant de 0,55 au Ghana à 0,66 en Tunisie et 0,85 en Éthiopie ⁵⁹. En exploitant ce potentiel, les pays pourraient réduire leur dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires, afin de répondre à la demande de produits alimentaires d'une population en plein essor grâce à la production locale et de créer les emplois qui leur font défaut.

- 38.** Dans beaucoup de pays du continent, la croissance de l'agrotransformation est aujourd'hui freinée par les divers obstacles auxquels se heurtent les entreprises, notamment l'absence de cadre permettant un développement pérenne des entreprises ⁶⁰. Les obstacles les plus courants sont notamment le coût et la disponibilité limitée des intrants de qualité et des technologies indispensables; le manque de services efficaces de transport et de logistique; et le manque de main-d'œuvre qualifiée. D'après des enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises (pour différentes années), les trois principaux obstacles rencontrés par les entreprises manufacturières d'Afrique subsaharienne sont l'accès au financement, l'accès à l'énergie et l'informalité. Les autres contraintes importantes signalées par les entreprises sont notamment les taux d'imposition élevés, l'instabilité politique et la corruption ⁶¹. Les MPME doivent souvent faire face à davantage de complications bureaucratiques et de difficultés juridiques et administratives que les grandes exploitations, du fait que, d'après les réponses communiquées, les politiques et les initiatives ne tiennent pas toujours compte des besoins des petites entreprises, qui se heurtent à un excès de réglementation ⁶².

► 4. Création d'emplois, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie

- 39.** L'industrie des produits alimentaires et des boissons recèle de larges possibilités de création d'emplois décents et d'emplois verts, en particulier dans les pays en développement, comme le montre l'exemple de la région africaine dans la section précédente. Si ce potentiel était exploité, il serait non seulement possible de produire suffisamment de produits alimentaires sains et nutritifs pour une population mondiale qui va en augmentant, mais aussi de répondre à d'autres grands problèmes mondiaux, parmi lesquels la pauvreté, les inégalités, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques. Toutefois, à l'heure actuelle, les pénuries de main-d'œuvre, qui sont endémiques dans le secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons, en particulier dans les pays avancés, qui ont souvent recours à des travailleurs migrants, sont considérées comme l'un des principaux obstacles à une amélioration de la productivité et de la croissance dans ce secteur. Les entreprises agroalimentaires du monde entier ont du mal à attirer et retenir des travailleurs qualifiés et compétents nécessaires pour innover et adopter des technologies ⁶³. Le problème est encore aggravé par les problèmes

⁵⁹ Zaneta Kubik et al., *Can the Agroprocessing Sector Create Jobs in Africa? Evidence from Ethiopia, Ghana and Tunisia*, ZEF Working Paper Series, n° 215, Université de Bonn, 2022.

⁶⁰ CNUCED, *Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique*, 100.

⁶¹ Banque mondiale, «Enterprise Surveys».

⁶² Randy Kwaku Amponsah, Samuel Antwi et Xu Hui, «Unlocking Opportunities in Agro- Industrialization and Agro-Processing for Inclusive Growth in Ghana», *Cognizance Journal of Multidisciplinary Studies* 4/101, n° 1 (2024): 357–395.

⁶³ Fondation européenne pour la formation et Banque européenne pour la reconstruction et le développement, *Inclusive Skills for Innovative Enterprise Development in the Aftermath of COVID-19 in the Agri-Business Sector*, 2021.

structurels et les problèmes de travail décent du secteur, qui limitent les incitations aux travailleurs qualifiés, notamment le fait que le travail est souvent physiquement exigeant et répétitif, la difficulté des conditions de travail, la faiblesse des salaires et le manque de perspectives d'avancement ⁶⁴. Dans les pays avancés, les pénuries de main-d'œuvre du secteur s'expliquent aussi par le niveau assez bas du chômage et le vieillissement de la population. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont été perturbatrices pour le marché du travail ce qui encore aggravé la situation ⁶⁵.

40. Les pénuries de main-d'œuvre suscitent un intérêt accru pour les technologies réduisant les besoins en main-d'œuvre, y compris les technologies numériques, dont l'essor et l'adoption sont particulièrement dynamiques dans les pays dotés de secteurs agroalimentaires bien développés et compétitifs, notamment aux Pays-Bas, aux États-Unis, en Chine et au Japon ⁶⁶. Si les nouvelles technologies peuvent aider les entreprises à remédier aux pénuries de main-d'œuvre, à améliorer leurs produits et leurs processus de production et à accroître la transparence de leurs activités, en stimulant la croissance de la productivité et la durabilité grâce à des gains d'efficacité, elles transforment aussi la nature du travail dans ce secteur. Les nouvelles technologies sont susceptibles de rendre le cadre de travail plus sûr, en soulageant les travailleurs des tâches dangereuses ou monotones. Toutefois, l'évolution de la nature de ces tâches a une incidence sur les compétences attendues des travailleurs. Dans ce contexte, des systèmes efficaces et inclusifs d'acquisition des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, y compris des systèmes robustes pour l'anticipation des besoins en compétences et des programmes de qualification, de requalification et d'amélioration des compétences, qui favorisent la réactivité de l'offre de compétences aux besoins actuels et futurs de l'industrie des produits alimentaires et des boissons, y compris des possibilités égales pour tous d'acquérir des compétences vertes, sont d'une importance centrale pour l'avenir du travail dans ce secteur. La participation active des organisations d'employeurs et de travailleurs aux systèmes de compétences, aux niveaux national et sectoriel et dans les entreprises et les institutions, est fondamentale pour garantir la pertinence et la qualité des programmes de formation et leur efficacité s'agissant de limiter l'inadéquation des compétences. C'est ainsi que le rôle important de la participation des partenaires sociaux à mise en place d'apprentissages de qualité a été souligné dans la recommandation (n° 208) sur les apprentissages de qualité, 2023, d'adoption récente.
41. Comme pour d'autres secteurs, le déploiement de nouvelles technologies dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons a été inégal jusqu'à présent, les taux d'adoption étant plus faibles dans les pays à faible revenu et parmi les petits producteurs et les petites entreprises, qui ont souvent du retard par rapport aux grandes entreprises ⁶⁷. La structure et les caractéristiques du secteur, en particulier la prédominance de l'informalité et de MPME dont le cadre d'activité est caractérisé par une productivité et des investissements faibles, font que la création d'emplois de

⁶⁴ Letizia Palumbo, Alessandra Corrado et Anna Triandafyllidou, «*Migrant Labour in the Agri-Food System in Europe: Unpacking the Social and Legal Factors of Exploitation*». *European Journal of Migration and Law* 24 (2022): 179–192.

⁶⁵ Royaume-Uni, Agence des normes alimentaires, «*Impact of Labour Shortages: Labour Shortages in UK Food Systems*».

⁶⁶ OCDE, *Innovation, productivité et durabilité dans le secteur agricole et alimentaire: Principales conclusions des examens par pays et leçons pour l'action publique*, 2019.

⁶⁷ Fondation européenne pour la formation et Banque européenne pour la reconstruction et le développement; Banque mondiale, «*Future of Food: Harnessing Digital Technologies to Improve Food System Outcomes*», 2019; FAO, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 2023: Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain*, 2023; OCDE, *Key Issues for Digital Transformation in the G20*, 2017; Robert Eller et al., «*Antecedents, Consequences, and Challenges of Small and Medium-Sized Enterprise Digitalization*», *Journal of Business Research* 112 (2020), 119–127.

qualité et les possibilités de transformation fondée sur l'innovation, et donc la demande de travailleurs qualifiés, sont limités aux grandes entreprises ⁶⁸. Au moment où les technologies rationnelles du point de vue du climat se multiplient, nombre d'entreprises, particulièrement les MPME, se heurtent à de nouveaux obstacles qui les empêchent d'accéder à ces technologies et d'adopter une démarche d'innovation. Les difficultés liées à l'adoption et à l'utilisation des technologies touchent la plupart des pays à faible revenu, en particulier en Afrique. Une étude fondée sur une enquête auprès de centaines d'entreprises formelles du secteur des produits alimentaires et des boissons en Afrique du Sud, au Kenya, au Nigéria et en Éthiopie a indiqué que toutes les entreprises utilisaient des machines à moteur et qu'environ la moitié recouraient à des techniques d'automatisation. Plusieurs facteurs, tels que le coût de la main-d'œuvre, les qualifications, les infrastructures et l'accès aux machines et aux pièces détachées, avaient une incidence sur le degré de mécanisation et d'automatisation des entreprises concernées ⁶⁹. Toutefois, les microentreprises et les petites entreprises qui dominent la transformation des produits alimentaires, dont beaucoup sont informelles, ont souvent recours à des technologies simples et de fabrication locale, après être passées graduellement de méthodes traditionnelles à des méthodes semi-mécanisées puis entièrement mécanisées ⁷⁰.

42. À l'heure actuelle, la plus grande partie des travailleurs de l'agroalimentaire, y compris ceux de la transformation des produits alimentaires, exercent un emploi non qualifié ou peu qualifié ⁷¹. D'après certaines études sur le secteur des produits alimentaires et des boissons, la probabilité est forte que cela soit le cas dans les pays à faible revenu comme dans les pays à revenu élevé. C'est ainsi que, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, seul un tiers des emplois de l'industrie des produits alimentaires et des boissons sont des emplois qualifiés ou très qualifiés exigeant un diplôme ou de l'expérience ⁷². Une étude relative au secteur formel de l'industrie des produits alimentaires et des boissons dans plusieurs pays d'Afrique a montré qu'environ la moitié des employés effectuent un travail peu qualifié, le reste étant réparti également entre emplois moyennement et très qualifiés ⁷³. Selon une évaluation des besoins en formation dans l'industrie agroalimentaire du Bangladesh, les emplois qualifiés nécessitant une formation ou une expérience représentent 30 pour cent des emplois. Conscients du fait qu'il importe d'améliorer les compétences des travailleurs pour stimuler la productivité et l'efficacité, les fabricants interrogés ont souligné la nécessité de remédier aux lacunes en matière de compétences dans les domaines de la sécurité alimentaire, des bonnes pratiques de fabrication, des systèmes de gestion de la qualité, de la sécurité et de la santé au travail (SST) et de l'évaluation des risques relatifs à la production ⁷⁴.
43. Dans la plupart des pays, le manque de main-d'œuvre qualifiée est considéré comme un obstacle majeur à la croissance du secteur, même si la situation varie d'un pays à l'autre. Une évaluation des compétences de l'industrie agroalimentaire éthiopienne conduite par le BIT a mis au jour plusieurs facteurs contribuant à cette situation, notamment le manque de programmes

⁶⁸ Fondation européenne pour la formation et Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

⁶⁹ Heike Baumüller, Zaneta Kubik de Tigabu D. Getahun, *Mechanization and Automation in Africa's Agroprocessing Sector: Implications for Employment Skill Needs*, Working Paper 222, Université de Bonn, 2023.

⁷⁰ Nkechi S. Owoo et Monica P. Lambon-Quayefio, «The Agro-Processing Industry and its Potential for Structural Transformation of the Ghanaian Economy». In Newfarmer, Page et Tarp, 191–212.

⁷¹ Fondation suisse pour la coopération technique (Swisscontact), «*Changing Demands for Skills in the Agro-Processing Industry: BYETS Findings*»; Mutenyo *et al.*; Twum et Newfarmer.

⁷² Royaume-Uni, Agence des normes alimentaires.

⁷³ Baumüller, Kubik et Getahun.

⁷⁴ Swisscontact.

d'enseignement et de formation techniques et professionnels permettant l'acquisition des compétences techniques et autres attendues par l'industrie agroalimentaire; un personnel de formation peu qualifié; l'utilisation d'équipements et de technologies obsolètes dans les établissements d'enseignement; l'absence de cadre approprié pour les stages et les apprentissages qui soutienne efficacement l'apprentissage par le travail; et le rôle insuffisant de l'industrie dans l'élaboration de programmes d'études et de normes professionnelles, ce qui se solde par un décalage entre l'offre de compétences et les compétences effectivement demandées ⁷⁵. Une situation analogue peut être observée dans d'autres pays du continent et au-delà ⁷⁶. Au Rwanda, les entreprises de transformation des produits alimentaires constatent des lacunes dans les compétences de base, notamment en ce qui concerne l'adaptabilité, la création de relations, l'organisation et la planification, la culture numérique et les compétences de gestion et d'entrepreneuriat, outre des compétences techniques propres au secteur comme le contrôle de la qualité ou l'utilisation et l'entretien des machines ⁷⁷. Les connaissances sectorielles et les compétences de base ont également été mentionnées au chapitre des lacunes pour le secteur des produits alimentaires et des boissons de l'Afrique du Sud ⁷⁸. En Jordanie, des pratiques de gestion déficientes et un manque de motivation au travail sont à l'origine d'une rotation élevée des effectifs qui a dissuadé les entreprises d'investir dans la formation ⁷⁹. Le secteur agroalimentaire en général connaîtrait d'importantes lacunes sur le plan des compétences de base et des compétences techniques dans bon nombre de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). D'après l'OCDE, ce secteur est celui qui présente le degré le plus élevé d'inadéquation des compétences, et le problème devrait aller en s'aggravant ⁸⁰.

44. À mesure que le secteur des produits alimentaires et des boissons passe au numérique et à l'automatisation, il devient plus nécessaire que les travailleurs assument des rôles de production fondés le savoir plutôt que d'accomplir un travail manuel conventionnel. L'acquisition, l'actualisation et le perfectionnement des compétences des travailleurs sont donc déterminants pour assurer la pérennité et la croissance du secteur, le travail décent étant la préoccupation première ⁸¹. Dans ce contexte, il est nécessaire de définir des politiques et des mesures spécifiques pour le secteur afin d'aider les entreprises à entrer dans des activités à plus forte productivité et à se formaliser, notamment en améliorant leur accès aux connaissances, à la technologie et au financement; en renforçant leur capacité d'innovation et leur aptitude à respecter les normes applicables en matière d'environnement, de travail, de qualité et de sécurité alimentaire; et en investissant dans les infrastructures. Il serait nécessaire d'élaborer des initiatives de développement des compétences aptes à répondre aux besoins en compétences de l'industrie agroalimentaire, y compris ses divers sous-secteurs, avec la participation active des partenaires sociaux, et ces initiatives devraient occuper une place centrale dans les politiques en question.

⁷⁵ OIT, *Rapid Skills Assessment of the Agro-Processing Industry during the COVID-19 Pandemic – Ethiopia*, 2021.

⁷⁶ Fondation européenne pour la formation et Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

⁷⁷ Fédération du secteur privé du Rwanda, *Sector Specific Skill Needs Assessment. Agro-Processing*, novembre 2021.

⁷⁸ Afrique du Sud, *Food and Beverages Manufacturing SETA (FoodBev SETA): Final Sector Skills Plan*, 2019.

⁷⁹ Cornelius Gregg, Mohamed Nayef et Bolormaa Tumurchudur, *Skills for Trade and Economic Diversification (STED): Food Processing and Beverage Sector – Jordan* (OIT, 2015).

⁸⁰ Michael Ryan, *Labour and Skills Shortages in the Agro-Food Sector*, OCDE Food, Agriculture and Fisheries Paper n° 189, 2019.

⁸¹ Voir EFFAT et FoodDrink Europe, *New Professions and Career Paths in the Food and Drink Industry: Delivering High-Level Food Industry Skills in the Digital Economy*, 2023.

► **Compétences pour le commerce et la diversification économique**

Pour assurer une orientation stratégique et aider les mandants tripartites à intégrer le développement des compétences dans les politiques sectorielles, l'OIT a mis au point la méthode «Compétences pour le commerce et la diversification économique» afin de soutenir la croissance et la création d'emplois décents dans des secteurs qui sont susceptibles de développer les exportations et de contribuer à la diversification économique. Cette méthode, qui conjugue une analyse de l'offre et de la demande actuelles de compétences pour obtenir une vue d'ensemble des insuffisances existantes et futures sur le plan des compétences, a été utilisée pour évaluer et anticiper les besoins en compétences du secteur des produits alimentaires et des boissons du Bangladesh, du Cambodge, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Ghana, de la Jordanie, du Malawi, de la Macédoine du Nord et de la Tunisie. Les produits, les processus de production, les marchés et les compétences nécessaires étant très différents, la méthode fait ressortir l'importance d'une analyse des besoins en compétences au niveau sous-sectoriel *.

* OIT, «[Skills for Trade and Economic Diversification \(STED\)](#)».

45. Les pays sont nombreux à appliquer des stratégies et des mesures ciblées pour soutenir le développement des compétences dans ce secteur. Dans l'UE, par exemple, avec l'appui de la Commission européenne, l'industrie agricole et alimentaire a lancé un partenariat de compétences dans le cadre du Pacte de l'UE pour les compétences, qui regroupe un grand nombre de parties prenantes, notamment les partenaires sociaux de l'UE ⁸². Dans beaucoup de pays, ce type de stratégie ciblée va souvent de pair avec la création de structures institutionnelles, notamment de conseils sectoriels pour les compétences, qui facilitent la collaboration et la coordination entre les acteurs publics et privés pour la mise au point de cadres de compétences nationaux pour l'agro-industrie. Comme c'est le cas en Géorgie et en Serbie ⁸³, ces conseils sont souvent composés de représentants de l'État, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des établissements d'enseignement et du secteur privé, et jouent un rôle plus large de coordination, notamment en élaborant des stratégies sectorielles pour les compétences, en surveillant les situations de pénurie de compétences, en soutenant les processus d'assurance qualité, en concevant et exécutant des programmes d'enseignement et formation techniques et professionnels et en établissant des normes pour les qualifications et l'apprentissage ⁸⁴. La mise en phase directe des établissements de formation avec les débouchés du marché du travail grâce à des partenariats solides et la participation active des employeurs à ce type d'initiative sont essentielles pour faire en sorte que les compétences des professionnels de l'agroalimentaire répondent aux besoins du marché du travail ⁸⁵. Dans ce contexte, un point qui mérite attention est le rôle important que les entreprises multinationales peuvent jouer dans la promotion de l'acquisition des compétences, de l'apprentissage tout au long de la vie, du perfectionnement et de l'orientation professionnelle.
46. Le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie figurent souvent en bonne place dans les initiatives sectorielles intégrées mises en place par les pays pour soutenir l'agro-industrie. On mentionnera comme exemple de ce type d'initiative la création de zones

⁸² Commission européenne, «[La Commission soutient la création d'un partenariat en matière de compétences dans l'écosystème agroalimentaire](#)», article d'information, 18 février 2022.

⁸³ Fondation européenne pour la formation et Banque européenne pour la reconstruction et le développement; selon les pays, ces structures institutionnelles peuvent s'appeler conseils sectoriels de compétences, organismes sectoriels de compétences ou conseils sectoriels de compétences.

⁸⁴ Fondation européenne pour la formation et Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

⁸⁵ Oliver K. Kirui, «Policies and Investments to Support the Development of Technical Skills, Leadership, and Management in Agrifood Enterprises». In Jenane, Ulimwengu et Tadesse, 110–112.

industrielles spécialisées dans l'agrotransformation, notamment de parcs agro-industriels et de pôles agricoles, qui peuvent être un outil efficace pour attirer les investissements indispensables pour soutenir la création de valeur ajoutée et d'emplois, renforcer les capacités de production et le changement technologique, faciliter l'accès au marché et augmenter les exportations et les recettes fiscales ⁸⁶. Souvent implantés dans des zones rurales ou périurbaines, les parcs agro-industriels contribuent au développement de l'économie rurale et à la transformation structurelle. Outre la mise en place d'infrastructures fiables pour la chaîne d'approvisionnement, notamment de routes, d'entrepôts et d'installations frigorifiques, ils assurent des services d'appui essentiels comme la gestion des déchets, la logistique, les services financiers et les services d'information et de gestion, ainsi que des services propres au secteur comme les essais en laboratoire, la certification et la recherche-développement. En permettant le regroupement d'entreprises, les parcs agro-industriels peuvent renforcer les relations en amont et en aval en facilitant l'accès aux prestataires de services, aux acheteurs et à la main-d'œuvre qualifiée et en encourageant l'innovation par le transfert de technologies aux agriculteurs et aux entreprises nationales, tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ils peuvent être particulièrement utiles aux MPME, qui prédominent dans ce secteur mais se heurtent souvent à des contraintes financières et de capital humain qui limitent leur capacité à améliorer leurs pratiques commerciales, à innover et à moderniser leur fonctionnement pour augmenter leur productivité et accéder à de nouveaux marchés ⁸⁷.

47. Des parcs agro-industriels (ou des structures semblables) sont apparus ces dernières décennies dans de nombreux pays, même si leurs résultats au plan du développement économique et social ont été contrastés. En Asie du Sud-Est, on trouve des parcs agro-industriels en Chine, en Thaïlande, au Viet Nam et dans d'autres pays. Ces parcs sont aussi répandus dans la région des Amériques, notamment au Brésil, au Canada, au Pérou et aux États-Unis. Quelque 22 parcs ont été créés en Inde dans le cadre du programme «Mega Food Park». Le parc agroalimentaire d'Aarhus, au Danemark, et le parc Greenport Venlo, aux Pays-Bas, constituent des exemples d'initiatives de ce type en Europe ⁸⁸.
48. Si les parcs agro-industriels sont un phénomène assez récent en Afrique, leur essor de ces dernières années sur le continent témoigne de l'importance que les pays africains attachent à ce concept en tant que moyen de transformer l'agriculture africaine en secteur prospère et à forte valeur ajoutée. Des parcs agro-industriels ont été créés au Gabon, au Kenya, à Madagascar et au Maroc, notamment. Pour stimuler la ZLECA, l'Union africaine a adopté en 2019, dans le cadre de son Agenda 2063 et du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, l'initiative des parcs agro-industriels africains communs, qui vise à attirer des investissements privés pour mettre en place des pôles agro-industriels transfrontaliers à grande échelle sur le continent. L'un des objectifs spécifiques de cette initiative est de créer des possibilités d'emploi dans le système agroalimentaire pour au moins 30 pour cent des jeunes Africains. Une nouvelle initiative centrée sur le secteur privé, l'Alliance pour les Zones spéciales de transformation agro-industrielle, a été lancée en 2023 par la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les plateformes industrielles intégrées ARISE, la Banque islamique de développement et l'ONUDI. Pour remédier au déficit de financement et compléter les initiatives actuelles visant à promouvoir la création de valeur ajoutée sur le continent, l'Alliance a annoncé de nouveaux investissements d'un

⁸⁶ Chakib Jenane et John M. Ulimwengu, «Agro-Parks as Drivers of the African Food Processing Sector: Review of Conditions for Success». In Jenane, Ulimwengu et Tadesse, 92–106.

⁸⁷ Jenane et Ulimwengu.

⁸⁸ Jenane et Ulimwengu.

montant de 3 milliards de dollars É.-U. pour aider à transformer des zones rurales sous-développées de l'Afrique en couloirs agro-industriels de prospérité ⁸⁹.

49. Pour exploiter le potentiel du secteur agroalimentaire et accélérer la transformation économique, le gouvernement éthiopien a engagé une politique visant à créer des parcs industriels intégrés pour la transformation des produits alimentaires, auxquels sont étroitement reliés des centres pour la transformation rurale, qui collectent et regroupent des matières premières agricoles et proposent des formations et d'autres services aux agriculteurs et à la population rurale. Les parcs industriels intégrés devraient attirer environ 400 entreprises locales et étrangères, ce qui devrait créer des emplois directs pour plus de 16 000 personnes et des emplois indirects pour 3 millions de travailleurs qualifiés ou peu qualifiés dans d'autres segments de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire ⁹⁰. La formation professionnelle dispensée par les entreprises des parcs industriels intégrés devrait non seulement renforcer les compétences de leurs travailleurs, mais aussi élargir le vivier de compétences disponible en général pour l'industrie de la transformation des produits alimentaires. Le transfert de technologies aux entreprises locales liées à ces sociétés devrait stimuler la productivité et la compétitivité de l'ensemble du secteur. Le gouvernement éthiopien a pris d'autres mesures importantes pour créer des conditions favorables à la croissance du secteur, notamment en révisant la législation sur l'investissement pour améliorer le climat d'investissement ⁹¹.
50. Des initiatives visant à mettre en place des stratégies sectorielles spéciales, notamment pour certains produits de base, ainsi que des cadres favorables à l'investissement, sont en cours actuellement dans d'autres pays d'Afrique. C'est ainsi que la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial d'anacarde, s'est dotée d'une stratégie précise en vue de renforcer sa capacité nationale de transformation et d'exporter des produits transformés de l'anacarde. Cela a notamment consisté à créer le Conseil du coton et de l'anacarde, pour promouvoir et réglementer le développement du secteur, et le Centre d'innovations et de technologies de l'anacarde, pour soutenir les entreprises de transformation de l'anacarde brute. Quatre parcs industriels équipés de moyens de transformation à grande échelle ont été créés avec l'appui de la Banque mondiale. Pour rehausser les compétences tout au long de la chaîne d'approvisionnement, le gouvernement a investi dans des centres de formation professionnelle. Il a aussi pris des mesures pour améliorer les incitations aux investisseurs en offrant des exonérations limitées dans le temps sur les droits de douane, l'impôt sur les sociétés et la TVA due sur le matériel de transformation importé ⁹².
51. En Afrique du Sud, le gouvernement et les partenaires sociaux, de concert avec les autres principaux acteurs concernés, ont formulé un plan directeur pour l'agriculture et l'agrotransformation, stratégie de croissance sectorielle visant à coordonner et à orienter les investissements, les infrastructures et les interventions programmatiques dans le secteur agroalimentaire. Son objectif général est d'accélérer la transformation durable du secteur, notamment en assurant de meilleures perspectives pour l'emploi décent et l'entrepreneuriat grâce à l'innovation technologique et à des modèles de financement novateurs, en améliorant l'accès aux marchés locaux et d'exportation et en encourageant une gestion durable des ressources

⁸⁹ Banque africaine de développement (BafD), «[La nouvelle Alliance pour les Zones spéciales de transformation agro-industrielle s'engage à investir 3 milliards de dollars pour stimuler l'agriculture et la production alimentaire en Afrique](#)», article d'information, 9 novembre 2023.

⁹⁰ OIT, *STED Strategic Skills Recommendations for the Agro-Processing Industry in Ethiopia*, 2022.

⁹¹ OIT, *STED Strategic Skills Recommendations for the Agro-Processing Industry in Ethiopia*.

⁹² Daouda Yao et Liz Kirk, «[Africa's Lack of Food Processing Capacity is a Missed Economic Opportunity](#)», *African Business*, 14 juillet 2023; Centre for the Promotion of Imports from developing countries (CBI), «[CBI Helps Côte d'Ivoire Become World's Second-Largest Cashew Kernel Exporter](#)», article d'information, 15 février 2024.

naturelles ⁹³. Entre autres domaines, le plan directeur prévoit des interventions pour la création d'emplois et le développement des compétences en vue d'une productivité accrue, et répond à la nécessité de consolider le respect du droit du travail et d'améliorer la protection sociale et professionnelle des travailleurs au niveau des exploitations agricoles et dans le secteur de la transformation des produits alimentaires. Un plan de compétences sectoriel a également été élaboré pour le secteur des produits alimentaires et des boissons ⁹⁴. La nécessité d'investir dans les compétences pour accroître la productivité et former les travailleurs est aussi à l'origine de stratégies individuelles pour des produits de base comme les volailles et le sucre. Pour stimuler les investissements dans la transformation des produits alimentaires et les entreprises agro-industrielles, le gouvernement a également mis en place un programme de soutien aux investisseurs potentiels, auxquels il est demandé pour chaque projet d'établir les effets de celui-ci sur l'emploi, d'utiliser des machines et du matériel modernes, et de montrer que le projet est compétitif et améliore la productivité ⁹⁵.

52. Il ressort d'études antérieures sur les retombées pour le travail décent des zones franches industrielles, lesquelles partagent certaines des caractéristiques des parcs industriels, que tout en aidant les entreprises à innover et à impulser le progrès économique, les incitations destinées à attirer les investisseurs peuvent avoir une incidence sur les droits et la protection des travailleurs, particulièrement quand la législation, le contrôle et l'inspection du travail ne garantissent pas une protection suffisante ⁹⁶. Les politiques publiques régissant ces structures doivent donc faire en sorte que les droits des travailleurs soient protégés et que, au minimum, les principes et droits fondamentaux au travail ne soient pas compromis par une politique ou une stratégie mise en place pour attirer les investisseurs. Les dispositions du droit du travail doivent s'appliquer de la même façon à tous les travailleurs et tous les lieux de travail, y compris ceux de l'économie informelle, de l'économie rurale et de l'agriculture, ainsi que ceux des zones industrielles spéciales ⁹⁷. Une administration et une inspection du travail efficaces sont essentielles pour promouvoir et faire respecter les principes et droits fondamentaux au travail et des conditions de travail décentes.

► 5. Travail et protection sociale

Améliorer les conditions de travail et garantir l'égalité et la non-discrimination

53. La pandémie de COVID-19, pendant laquelle le virus s'est fréquemment déclaré dans les usines agroalimentaires, partout dans le monde, a fait ressortir certains problèmes d'emploi et de travail du secteur agroalimentaire et les a encore aggravés. Elle a aussi attiré l'attention, comme jamais auparavant, sur les conditions de production des produits alimentaires, ce qui a suscité une volonté politique d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs de

⁹³ Afrique du Sud, ministère de l'Agriculture, «[Agriculture and Agro-Processing Masterplan: "Social Compact"](#)», mai 2022.

⁹⁴ Afrique du Sud, *Food and Beverages Manufacturing SETA (FoodBev SETA): Final Sector Skills Plan*.

⁹⁵ Afrique du Sud, ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence, «[Agro-Processing Support Scheme](#)».

⁹⁶ OIT, *La promotion du travail décent et la protection des principes et droits fondamentaux au travail dans les zones franches d'exportation*, MEWEPZ/2017, 2017; OIT, *Conclusions relatives à la promotion du travail décent et à la protection des principes et droits fondamentaux au travail pour les travailleurs des zones franches d'exportation*, MEWEPZ/2017/2, 2017.

⁹⁷ OIT, *Résolution et conclusions sur l'administration et l'inspection du travail*, Conférence internationale du Travail, 100^e session, 2011.

l'agroalimentaire. Les effets des changements climatiques constituent un perturbateur supplémentaire pour les conditions de travail et ont des conséquences majeures pour la productivité. On prévoit ainsi qu'en 2030, le stress thermique aura réduit le nombre total d'heures de travail dans le monde de 2,2 pour cent et le PIB mondial de 2 400 milliards de dollars É.-U.⁹⁸.

54. Au cours des dernières décennies, la mondialisation et l'intégration verticale au sein des chaînes alimentaires ont favorisé une évolution structurelle de la production à petite échelle vers une production intégrée à grande échelle pour la compétitivité, en raison de considérations d'efficacité et d'économie d'échelle, ce qui a accru la demande de travailleurs accomplissant des tâches routinières normalisées sur les chaînes de production. Dans les pays avancés et émergents, la transformation structurelle, les changements démographiques et d'autres changements dans l'économie et la société en général ont souvent rendu l'emploi dans l'industrie agroalimentaire et d'autres secteurs à forte intensité de main-d'œuvre peu attrayant pour les travailleurs locaux, qui optent pour des emplois plus sûrs et plus qualifiés dans d'autres secteurs. Ainsi, la main-d'œuvre nationale a été largement remplacée par des travailleurs migrants dans l'agriculture et l'industrie alimentaire des pays de l'UE au cours des deux dernières décennies⁹⁹. Aux États-Unis, dans le secteur de la transformation de la viande, de la volaille et du poisson sont des migrants, les migrants représentent une part importante de l'ensemble des travailleurs, soit 62,8 pour cent, tandis que la part des travailleurs nés à l'étranger parmi les employés du secteur de l'abattage et du conditionnement de la viande et les autres travailleurs du secteur de la transformation des produits alimentaires atteint 48,1 pour cent et 47,5 pour cent, respectivement. La migration intrarégionale du travail est également un phénomène courant en Afrique; il s'agit principalement d'une migration de travailleurs peu qualifiés, souvent liée à la production agroalimentaire. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, l'Afrique du Sud a connu un flux régulier de travailleurs originaires de pays voisins, en quête de possibilités d'emploi dans différents secteurs, y compris l'agriculture et l'industrie manufacturière¹⁰⁰. Les travailleurs migrants représentent une part importante de la main-d'œuvre de l'industrie des produits alimentaires et des boissons dans beaucoup de pays et dans certains sous-secteurs comme la transformation de la viande, en Australie et au Royaume-Uni, ou la transformation du poisson et des fruits de mer en Norvège, en Islande et en Thaïlande¹⁰¹.
55. La surreprésentation des travailleurs migrants dans l'industrie alimentaire se caractérise par les difficultés rencontrées par ces travailleurs à exercer leurs droits. Les contrats de travail informels ou temporaires au titre desquels ils sont souvent engagés, la barrière de la langue et leur participation limitée aux activités syndicales font que ces travailleurs ont moins de chances de contester efficacement leurs conditions d'emploi. De plus, en raison d'un «double cadre de référence», par lequel ils comparent les possibilités et la situation dans leur pays d'origine et les options limitées dont ils disposent sur le marché du travail du pays d'accueil, ces travailleurs sont davantage enclins à accepter des emplois peu qualifiés, physiquement exigeants et mal rémunérés¹⁰². Dans certains pays, la dégradation des pratiques de travail a été favorisée par un

⁹⁸ OIT, *Travailler sur une planète plus chaude: L'impact du stress thermique sur la productivité du travail et le travail décent*, 2019.

⁹⁹ Organisation internationale pour les Migrations (OIM), *Mapping Risks to Migrant Workers in Supply Chains in Europe: Case Studies and Best Practices from the Agriculture, Food-Processing, Manufacturing and Hospitality Sectors*, 2022.

¹⁰⁰ Afrique du Sud, Office sud-africain de statistique, *Migration Profile Report for South Africa: A Country Profile 2023*, 2024.

¹⁰¹ British Meat Processors Association, «Labour in the Meat Industry», juin 2020; Rachel Gjelsvik Tiller *et al.*, «Work Segmentation in the Norwegian Salmon Industry: The application of segmented labor market theory to work migrants on the Island Community of Frøya, Norway», *Marine Policy* 51 (2015): 563-572; Jonathan Wong, «Meat Processing Labour» (Australie, ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Forêts).

¹⁰² Johan Fredrik Rye et Sam Scott, «International Labour Migration and Food Production in Rural Europe: A Review of the Evidence», *Sociologia Ruralis* 58, n° 4 (2018): 928-952; Jon H. Friberg et Arnfinn H. Midtbøen, «Ethnicity as Skill: Immigrant

large recours à des agences de sous-traitance et de recrutement, qui a permis à certaines entreprises de contourner leurs responsabilités au regard des lois nationales, comme on va le voir dans les exemples ci-après.

56. La crise de la COVID-19, qui a souligné le rôle essentiel des travailleurs de l'agroalimentaire et fait apparaître des goulets d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement, a été à l'origine d'une évolution importante du cadre juridique et des politiques publiques en vue d'améliorer les conditions de travail et l'accès aux droits dans ce secteur.
57. L'industrie de la viande des pays de l'UE, où elle est une source d'emploi pour près d'un million de personnes, dont une part importante de travailleurs migrants, en est une illustration. Les vagues multiples de COVID-19 dans les principaux pays producteurs de viande, en Europe, et au-delà, notamment en Argentine, en Australie, au Brésil, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ont appelé l'attention sur la question des conditions de travail dans ce secteur. En Allemagne, plus gros producteur de viande en Europe, les travailleurs migrants, qui représentent 60,5 pour cent des 160 000 travailleurs du secteur, étaient jusqu'à récemment largement employés par des sous-traitants situés dans leur pays d'origine, et ne pouvaient bénéficier des garanties solides en matière de protection du travail accordées aux travailleurs employés localement. Étant donné que les contrats de service en usage dans l'industrie allemande de la viande attribuaient à l'agence de sous-traitance la responsabilité exclusive de la gestion des salaires, du temps de travail et des autres conditions d'emploi, les entreprises de transformation de la viande étaient dégagées de toute responsabilité en cas d'atteinte aux droits du travail ¹⁰³. L'existence d'une main-d'œuvre bon marché a permis à l'industrie allemande de la viande d'accroître son avantage concurrentiel par rapport à ses homologues d'autres pays. Bien avant la pandémie de COVID-19, certaines informations avaient été portées à l'attention du public concernant les mauvaises conditions de travail qui régnaient dans le secteur de la transformation de la viande: faible rémunération, heures supplémentaires excessives et non rémunérées, déductions inéquitables pour les frais de subsistance et de déplacement, absence de sécurité sociale, installations d'hébergement inadéquates, et cas de violence et de harcèlement ¹⁰⁴. Dès 2015, le syndicat allemand des produits alimentaires, des boissons et de la restauration (NGG), qui représente les travailleurs de l'industrie des produits alimentaires et des boissons, et les six principales entreprises de viande du pays avaient tenté d'améliorer les conditions de travail et la situation sociale, en particulier pour les travailleurs migrants, au moyen d'un accord volontaire ¹⁰⁵. Néanmoins, en raison de la persistance du recours à la sous-traitance, pratiquée à l'époque par l'intermédiaire d'agences établies en Allemagne, des pratiques du travail relevant de l'exploitation ont continué d'être signalées. Le déblocage s'est produit en décembre 2020, lorsque le Bundestag a adopté la loi relative aux inspections pour la santé et la sécurité au travail, qui a interdit la sous-traitance dans les principaux secteurs de l'industrie et limité le recours au travail intérimaire, et également mis en place un système numérique d'enregistrement du temps de travail et un taux minimum d'inspection des lieux de travail ¹⁰⁶. La nouvelle loi a permis d'importantes améliorations,

Employment Hierarchies in Norwegian Low-Wage Labour Markets», *Journal of Ethnic and Migration Studies* 44, n° 9 (2018): 1463-1478.

¹⁰³ OIT, «Le COVID-19 et son impact sur les conditions de travail dans le secteur de la transformation de la viande», note sectorielle de l'OIT, janvier 2021.

¹⁰⁴ Institute for Social Research, «Changing Regulations, Changing Practices? The Case of the German Meat Industry», 2017, 5-6.

¹⁰⁵ Bethany Staunton, «L'interdiction tardive de la sous-traitance dans les abattoirs», *HesaMag* 23, printemps 2021; Eurofound, «Stricter Regulations for the Meat Industry», 2021.

¹⁰⁶ Jan Schneider et Malte Götze, «Meat Plants and Strawberry Fields Forever? Precarious Migrant Labour in the German Agri-Food Sector before and after COVID-19», *European Journal of Migration and Law* 24 (2022), 265-286.

notamment le recrutement direct de 35 000 travailleurs qui étaient auparavant sous-traités et la disparition des sociétés de services en cause. En mai 2021, les partenaires sociaux ont également conclu une convention collective nationale pour l'instauration d'un salaire minimum propre à l'industrie, qui devait être appliquée en plusieurs phases, pour parvenir à une majoration de près de 30 pour cent d'ici à décembre 2023 par rapport au salaire horaire minimum légal initial (9,50 euros) ¹⁰⁷. Si des difficultés subsistent, cette loi constitue une réforme majeure, qui devrait durablement améliorer les conditions de travail et l'accès aux droits dans l'industrie alimentaire ¹⁰⁸. La participation des partenaires sociaux a été décisive dans le progrès de ces réformes et la nouvelle loi est citée comme modèle pour la mise en place de nouvelles mesures contraignantes dans d'autres grands pays producteurs de viande dans l'UE et au-delà, y compris aux États-Unis ¹⁰⁹.

58. Aux Pays-Bas, premier exportateur de viande de l'UE, environ 90 pour cent des travailleurs affectés à la production sont des travailleurs mobiles de l'UE, principalement originaires d'Europe centrale et orientale ¹¹⁰. La plupart d'entre eux sont employés par des agences de travail temporaire spécialisées qui recrutent des travailleurs spécifiquement pour l'industrie de la viande, dont les conditions d'emploi sont régies par la convention collective du secteur de la viande ¹¹¹. Si le problème des conditions de travail des travailleurs mobiles de l'UE dans l'industrie néerlandaise de la transformation de la viande a été signalé il y a plus de dix ans, une action concertée a été engagée par les pouvoirs publics à la suite des vagues de COVID-19 qui ont touché les usines de transformation de la viande. Ces mesures ont visé principalement à améliorer l'information relative à la situation des travailleurs migrants dans ce secteur, à renforcer les mécanismes de dialogue social, à améliorer les moyens d'application de la loi et à adopter une nouvelle loi sur le logement. Un groupe de travail sur la protection des travailleurs migrants, créé par le gouvernement, a formulé d'importantes recommandations visant à réduire la dépendance des travailleurs mobiles originaires de l'UE à l'égard des agences de recrutement, notamment en instituant un nouveau mécanisme public-privé de certification de ces agences, en améliorant les méthodes d'immatriculation des travailleurs et en imposant la dissociation des contrats d'emploi et de logement. Une nouvelle convention collective conclue en 2022 a représenté une étape importante vers une protection accrue des travailleurs mobiles originaires de l'UE ¹¹², même si des difficultés subsistent apparemment en raison de lacunes qui en permettent le contournement ¹¹³. Le contrôle efficace du respect de la convention collective est limité par le faible taux de syndicalisation des travailleurs migrants et par le fait que les syndicats sont tributaires de la direction des entreprises pour obtenir l'autorisation de pénétrer dans les usines de transformation de la viande ¹¹⁴. Si les travailleurs du secteur de la transformation de la viande et

¹⁰⁷ «Hard Fought!», NGG, 1^{er} juin 2021.

¹⁰⁸ EFFAT, «The Reorganization of the German Meat Industry since the Labour Protection Control Law», 2023.

¹⁰⁹ EFFAT; Human Rights Watch, «Germany to Protect Meatpacking Workers Better: US Should Emulate Germany's Workers-First Response», 2020.

¹¹⁰ Lisa Berntsen *et al.*, «State of Care for EU Mobile Workers' Rights in the Dutch Meat Sector in Times of, and Beyond, COVID-19», *International Journal of Sociology and Social Policy* 43 n° 3/4 (2023), 356–369.

¹¹¹ Berntsen *et al.*

¹¹² Voedingsindustrie, «Two-year contract deal for Dutch meat sector», 30 mai 2022.

¹¹³ «German-Dutch Border: Media Reports Describe Exploitative Living and Working Conditions Experienced by Migrant Workers in the Meat Processing Industry», Business and Human Rights Resource Centre, 18 avril 2023; Pays-Bas, Conseil consultatif des migrations, «Summary. Third-Class Citizens by Posting Practices: The Risks for Posted Labour Migrants and Dutch Society», 14 mars 2024; Autorité européenne du travail, «Labour Exploitation in the Meat Industry Revealed in Cross-Border Inspections», 2 décembre 2022.

¹¹⁴ Berntsen *et al.*

d'autres produits alimentaires, dans d'autres pays d'Europe et d'autres régions, restent vulnérables aux pratiques de travail déloyales, y compris celles qui relèvent de la sous-traitance, dans d'autres pays d'Europe et d'autres régions ¹¹⁵, il existe aussi certaines pratiques prometteuses.

59. Dans les pays nordiques, la situation du secteur est fonction des caractéristiques d'un modèle de marché du travail fondé sur une prédominance de l'autoréglementation (par la négociation collective), ce qui réclame un taux élevé de syndicalisation et une forte densité d'organisations d'employeurs ¹¹⁶. C'est ainsi qu'au Danemark, les travailleurs de l'industrie de la viande, y compris les migrants, sont couverts par la convention collective sectorielle, ce qui a permis de résister aux tendances à la segmentation ¹¹⁷, même si le secteur n'a pas été épargné par l'évolution qui a prévalu dans les pays voisins ¹¹⁸. L'application sectorielle des conventions collectives constitue aussi un outil efficace pour garantir l'égalité de traitement en ce qui concerne la rémunération et d'autres conditions d'emploi pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs temporaires et détachés, dans l'industrie norvégienne de la transformation du poisson. Cette approche a été saluée par les employeurs en tant qu'elle contribue à prévenir la concurrence déloyale sur le marché du travail en général, à garantir des conditions de concurrence équitables et à renforcer la réputation du secteur ¹¹⁹. Si la loi est généralement respectée, les inspections sur le lieu de travail effectuées par les centres «anticriminalité», mis en place par le gouvernement norvégien en 2015 pour faciliter l'action commune de l'Autorité d'inspection du travail, de l'Administration du travail et de la protection sociale, de la police et des autorités fiscales ¹²⁰, ont mis au jour des cas de non-respect de la réglementation et des conventions collectives allant d'infraction mineures à des manquements plus graves, comme les cas suivants: installation forcée avec un loyer excessif dans un logement illégal; rémunération inférieure au taux de la convention collective; horaire de travail excessif sans rémunération des heures supplémentaires; absence de déclaration des accidents du travail; etc. ¹²¹.
60. Dans les pays en développement, on constate des différences importantes du point de vue des conditions de travail et de l'accès aux droits entre les grandes entreprises formelles du secteur, en particulier celles qui produisent pour l'exportation, et les petites entreprises, en particulier celles qui appartiennent à l'économie informelle.

¹¹⁵ Piera Campanella et Davide Dazzi (dir. de publication), *Meat-Up Ffire: Fairness, Freedom and Industrial Relations Across Europe: Up and Down the Meat Value Chain* (FrancoAngeli, 2020); Ella McSweeney et Holly Young, «The Invisible Migrant Workers Propping Up Ireland's €4 bn Meat Industry», *The Guardian*, 28 septembre 2021; Migrant Rights Centre Ireland, «Working to the Bone: The Experiences of Migrant Workers in the Meat Sector in Ireland», 30 novembre 2020; Aidan Fortune, «Irish Police Raid Meat Processing Plant in Immigration Investigation», *Food Navigator Europe*, 18 février 2020.

¹¹⁶ Anders Kjellberg, *The Nordic Model of Industrial Relations: Comparing Denmark, Finland, Norway and Sweden: New Trends and Challenges in Nordic Industrial Relations* (Université de Lund, 2023).

¹¹⁷ Bjarke Refslund et Ines Wagner, «Cutting to the Bone: Workers' Solidarity in the Danish-German Slaughterhouse Industry». In *Reconstructing solidarity: Labour Unions, Precarious Work, and the Politics of Institutional Change in Europe*, V. Doellgast, N. Lillie and V. Pulignano (dir. de publication) (Oxford University Press, 2023), 67–82.

¹¹⁸ Ann Reus, «Pork Producer Danish Crown to Cut 350 Jobs», *Feed Strategy*, 16 septembre 2022; Simon Harvey, «Skare Meat Packers' files for Bankruptcy as Staff Told to Stay Home», *Just Food*, 2 février 2023; Vicky Lewis, «800 Jobs at risk after Danish Crown Restructure», *Pig World*, 24 avril 2023.

¹¹⁹ Brian Kuns et al., «From Panic to Business as Usual: What Coronavirus Has Revealed about Migrant Labour, Agri-Food Systems and Industrial Relations in the Nordic Countries», *Sociologia Ruralis* 63, n° 4 (2023): 907–927; Anne Mette Ødegård, «Labour Migration to Norway», *Friedrich Ebert Stiftung*, 16 octobre 2020.

¹²⁰ Björn Lindahl, «Renewed Drive to Fight Work-Related Crime in the Nordics», *Nordic Labour Journal*, 22 mars 2022.

¹²¹ Edgar Henriksen, «Tilgang på arbeidskraft til fiskeindustrien med og uten EØS-avtalen». In *Sjømatnæringen og Europa: EØS og alternativene*, Universitetsforlaget, Arne Melchior et Frode Nilssen (dir. de publication) (Universitetsforlaget, 2020), 213–231.

61. Plusieurs études ont mis en évidence les difficultés liées au travail décent dans la production de crevettes en Inde, que l'entreprise relève de l'économie formelle ou informelle ¹²², avec environ 1,2 million de familles concernées dont le revenu dépend directement et indirectement de ce secteur. Parmi ces difficultés figurent les bas salaires, qui peuvent entraîner les travailleurs dans la servitude pour dettes; un horaire de travail excessif, sans rémunération des heures supplémentaires et sans congés; des restrictions à la libre circulation en raison de logements fournis par l'entreprise, placés sous surveillance et suroccupés; et la discrimination et le harcèlement ¹²³.
62. La pénibilité des conditions de travail et l'accès limité aux droits sont aussi le lot des travailleurs du secteur de la transformation des produits de la mer dans nombre d'autres pays d'Asie ¹²⁴, région qui abrite 95 pour cent de la production aquacole mondiale. Une étude récente sur la transformation des crevettes en Indonésie a montré que du fait du recours généralisé à des modalités d'emploi informelles et à des contrats à court terme successifs, les travailleurs n'étaient pas en mesure de bénéficier des protections et des droits accordés aux effectifs permanents. Le manque d'accès à l'assurance maladie et à la protection contre les accidents du travail est particulièrement préoccupant, étant donné la pénibilité du travail et l'existence de pratiques déficientes en matière de sécurité et de santé au travail ¹²⁵.
63. L'existence de renseignements à jour sur les tendances de la production et de l'emploi dans les divers sous-secteurs de l'industrie alimentaire et une connaissance approfondie des caractéristiques structurelles qui influent sur les pratiques de travail, y compris les effets d'une accélération des initiatives de la transition verte et de l'actuelle transformation numérique, sont indispensables pour formuler des politiques et des mesures capables de répondre efficacement aux difficultés rencontrées par les travailleurs et les entreprises du secteur.
64. Certaines technologies modernes comme les systèmes de gestion algorithmique peuvent avoir des effets importants sur l'organisation du travail, la qualité de l'emploi et les relations professionnelles. Si la gestion algorithmique peut accroître l'efficacité, la productivité et la qualité des services, elle peut être source de risques sur le lieu de travail en ce qui concerne le contrôle et la surveillance des travailleurs et la qualité de l'emploi, particulièrement s'il n'existe pas de garanties réglementaires solides. Afin de protéger les travailleurs, il serait essentiel de mettre en place un cadre réglementaire pour orienter et réglementer le champ d'utilisation de ces technologies et garantir un dialogue véritable et efficace sur l'utilisation de la technologie sur le lieu de travail, avec la participation de représentants des travailleurs suffisamment formés ¹²⁶. Outre les risques pour la sécurité et la santé au travail et les droits syndicaux, ou les risques de perte d'autonomie et d'atteintes à la vie privée découlant des types de données contrôlées ou traitées, les technologies fondées sur les données peuvent avoir des conséquences disproportionnées pour les catégories de travailleurs qui échappent à la protection de la

¹²² Martha Mendoza, Mahesh Kumar et Piyush Nagpal, «[AP Finds Grueling Conditions in Indian Shrimp Industry that Report Calls "Dangerous and Abusive"](#)», *AP News*, 20 mars 2024; ILO, *Value Chain Analysis of the Food Processing Sector in Andhra Pradesh and Odisha*, 2023; Raju J. Das, *Critical Reflections on Economy and Politics in India: A Class Theory Perspective* (Brill, 2020); Humanity United, *Exploitative Labor Practices in the Global Shrimp Industry* ([motherjones.com](#), 2013), 78.

¹²³ Corporate Accountability Lab, *Hidden Harvest: Human Rights and Environmental Abuses in India's Shrimp Industry*, mars 2024; Mendoza, Kumar et Nagpal.

¹²⁴ Oxfam International, «[Behind the Seafood in our Markets: Stories of Human Suffering](#)».

¹²⁵ Michele Ford, Benni Hasbiyalloh et Wayne Palmer, *Labour Rights in Indonesia's Seafood Sector* (Université de Sydney, Humanity United et The Freedom Fund, 2024).

¹²⁶ Joe Atkinson et Philippa Collins, *Algorithmic Management and a New Generation of Rights at Work* (Institute of Employment Rights, 2024).

législation du travail ou sont particulièrement vulnérables aux risques socioéconomiques ¹²⁷. Elles peuvent aussi ne pas tenir compte des conséquences des changements climatiques et d'aspects environnementaux comme le stress thermique, ce qui soulève d'autres problèmes liés aux conditions de travail. Le fait que ces technologies ne soient pas toujours étayées par des travaux scientifiques solides ou suffisamment éprouvées n'en aggrave pas seulement les conséquences possibles pour les travailleurs, mais peut aussi se solder par de mauvaises décisions de gestion, du fait que ces systèmes de contrôle ne donnent qu'une représentation partielle de tel ou tel événement ou telle ou telle série d'actes ¹²⁸. Si des mesures solides de protection des travailleurs sont en place, il est possible d'exploiter les nouvelles technologies pour créer une économie dynamique et productive sur la base de lieux de travail sûrs, équitables et exempts de discrimination.

Liberté d'association et négociation collective

65. La loi étant lacunaire et insuffisamment appliquée dans beaucoup de pays, les travailleurs de l'agroalimentaire rencontrent des obstacles dans l'exercice du droit syndical et du droit à la négociation collective. Seuls 9 pour cent des travailleurs des systèmes alimentaires sont syndiqués, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de 17,6 pour cent concernant l'ensemble des travailleurs ¹²⁹. Si le problème est particulièrement marqué dans la production agricole, où le taux d'appartenance à un syndicat reste particulièrement bas, le taux de syndicalisation demeure généralement faible également dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons. C'est ainsi qu'aux États-Unis, en 2018, seuls 8,6 pour cent des travailleurs de ce secteur industriel étaient membres d'un syndicat, contre 11,3 pour cent des travailleurs pour l'ensemble des secteurs ¹³⁰. Une étude comparative récente sur l'industrie des produits alimentaires et des boissons a fait ressortir un manque de soutien véritable de la part des 60 plus grandes entreprises du secteur en ce qui concerne la liberté d'association et l'accès à des mécanismes efficaces de règlement des plaintes, seules 8 pour cent d'entre elles ayant indiqué collaborer avec des syndicats locaux ou internationaux pour soutenir la liberté d'association dans leurs chaînes d'approvisionnement ¹³¹.
66. Dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons, le taux de syndicalisation est souvent plus élevé parmi les travailleurs qualifiés et permanents des entreprises formelles. Toutefois, la prédominance des MPME dans le secteur, la très forte prépondérance de l'informalité et la diversification croissante des modes d'organisation travail font qu'il est de plus en plus difficile aux travailleurs du secteur – informels, temporaires, saisonniers ou sous-traitants pour la plupart – de former un syndicat ou de s'y affilier. Les travailleurs migrants, qui sont généralement engagés selon ce type de modalités et se trouvent exposés à des vulnérabilités croisées, connaissent un surcroît de difficultés dans l'exercice de leurs droits fondamentaux en matière de travail. C'est ainsi qu'en Thaïlande, bien que le gouvernement ait mené d'importantes réformes pour lutter contre atteintes au droit du travail dans des secteurs à risque comme la transformation des produits alimentaires, grâce notamment à des inspections et des contrôles renforcés, la législation continue d'interdire aux travailleurs migrants et temporaires de se

¹²⁷ Atkinson et Collins.

¹²⁸ Annette Bernhardt, Lisa Kresge et Reem Suleiman, *Data and Algorithms at Work: The Case for Worker Technology Rights*, Centre du travail de l'Université de Californie à Berkeley, 3 novembre 2021.

¹²⁹ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2023: la valeur du travail essentiel*, 2023.

¹³⁰ États-Unis, Bureau des statistiques du travail, «Union Membership Rate 8.6 Percent in Manufacturing, 23.4 Percent in Utilities, in 2019», *TED: The Economics Daily*, 3 février 2020.

¹³¹ KnowTheChain et Business and Human Rights Resource Centre, *2023 Food and Beverage Benchmark Findings Report*, 2023.

syndiquer ou d'appartenir à un comité syndical¹³². La main-d'œuvre du secteur étant principalement constituée de travailleurs migrants, souvent informels, avec seulement un faible nombre de Thaïlandais nés dans le pays, ces restrictions empêchent la syndicalisation dans le secteur et limitent l'aptitude des travailleurs migrants à défendre efficacement leurs intérêts et à contribuer à l'élimination de l'exploitation et des abus¹³³.

67. La barrière de la langue et le manque d'information sur la législation et les droits du travail, ainsi qu'une méconnaissance du rôle des syndicats et des pratiques syndicales, constituent un obstacle majeur à l'organisation des travailleurs migrants. La crainte de représailles de la part des employeurs, en particulier la crainte de perdre leur emploi et de voir leur statut migratoire révoqué, dissuade les travailleurs migrants de se tourner vers les syndicats. Les obstacles qu'ils rencontrent pour accéder à la justice et aux recours judiciaires lorsque leurs droits du travail sont bafoués, conjugués à la crainte de ne pas être traités avec impartialité par les autorités, constituent un frein supplémentaire à leur souhait de faire partie du mouvement des travailleurs ou de revendiquer une représentation à la table des négociations¹³⁴.
68. Outre les divers facteurs de caractère politique, socioéconomique et culturel qui influent sur l'accès et l'appui des syndicats aux travailleurs migrants, leur capacité de mener leurs activités légales est souvent entravée par des obstacles à l'accès physique aux sites de production, soit du fait de restrictions imposées par les employeurs, soit du fait de l'isolement des lieux de travail, ce qui a des conséquences pour leur action auprès des travailleurs migrants et des travailleurs locaux¹³⁵.
69. Ainsi, même dans les pays où le droit d'organisation et de négociation collective des travailleurs est reconnu par la loi, certaines lacunes d'application importantes peuvent en limiter l'exercice en pratique.
70. La discrimination antisyndicale, qui peut prendre diverses formes, dont les menaces de licenciement, la modification des affectations de travail et le déni de droits, reste un sujet de préoccupation dans le secteur. Les pratiques antisyndicales et l'intimidation à l'égard des syndicats entament la capacité de ces derniers de participer efficacement aux relations de travail et de défendre les intérêts de leurs membres. Au cours des dernières années, des affaires dans lesquelles des syndicats du secteur des produits alimentaires et des boissons et leurs dirigeants ont été intimidés et menacés ont été signalés, notamment, en Argentine, au Bangladesh, au Brésil, en Indonésie et aux États-Unis¹³⁶. On note aussi des exemples où syndicats et employeurs sont parvenus à surmonter ces difficultés. C'est ainsi qu'en juin 2023, après une campagne de vingt-deux mois pour garantir les droits collectifs des travailleurs, un syndicat représentant les travailleurs d'une entreprise multinationale de fabrication de boissons au Bangladesh, avec l'appui de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), aux échelons régional et niveau international, et du Conseil syndical des travailleurs de l'industrie des produits alimentaires et des boissons de l'UITA-Bangladesh, a conclu un accord avec la direction de l'entreprise. La convention collective énonçait des clauses sur les droits syndicaux fondamentaux, y compris la non-discrimination, et la tenue de consultations pour tout changement ayant une incidence sur les

¹³² OIT, «IRLEX Legal Database on Industrial Relations».

¹³³ OIT, *Liberté syndicale et négociation collective: quels droits pour les travailleurs migrants*, 2023.

¹³⁴ OIT, *Liberté syndicale et négociation collective: quels droits pour les travailleurs migrants*.

¹³⁵ OIT, *Liberté syndicale et négociation collective: quels droits pour les travailleurs migrants*.

¹³⁶ Plusieurs nouveaux articles du Business and Human Rights Resource Centre.

conditions de travail. Une attention particulière a été accordée à l'égalité entre les sexes et à la transparence du recrutement. Une clause sur l'équité entre les sexes a imposé à l'entreprise de veiller à ce que 30 pour cent au moins de ses effectifs soient composés de femmes. Auparavant, aucune femme n'était employée dans l'usine ¹³⁷. En Indonésie, en 2023, après plus d'une décennie d'efforts soutenus pour instaurer des relations professionnelles, les syndicats membres de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie des produits alimentaires et des boissons de l'Indonésie et la direction d'une grande entreprise multinationale ont conclu un accord-cadre national couvrant des questions telles que la SST, l'équité des barèmes de rémunération, l'équité des salaires, les prestations médicales et les pensions ¹³⁸. Ces dernières années, on a assisté à des évolutions analogues encourageantes au Guatemala, en Inde et au Pakistan pour ce qui est de garantir l'accès au droit d'organisation et de négociation collective dans le contexte d'une entreprise multinationale de fabrication de boissons et de collations ¹³⁹.

71. D'après une étude sur la syndicalisation dans l'industrie de la transformation des produits de la mer en Indonésie, l'un des facteurs qui entravent la capacité des syndicats de renforcer leur base d'adhérents tient aux craintes des travailleurs quant à la capacité des syndicats de susciter un réel changement dans les conditions de travail et les salaires ¹⁴⁰. Les tendances actuelles du secteur à l'informalité et à la précarisation des relations d'emploi créent des obstacles supplémentaires à la recherche de stratégies efficaces pour syndicaliser la main-d'œuvre.
72. En Europe, les pratiques de recrutement transnational que la libre circulation des travailleurs dans l'UE a facilitées ont mis sous tension les systèmes nationaux de relations professionnelles, qui ont dû faire face à une évolution rapide des marchés du travail, à une perte de moyens des services d'inspection du travail (du fait de la réduction des ressources et de la faiblesse des mécanismes de contrôle transnational) et à un affaiblissement des syndicats ¹⁴¹. Ainsi, avant la réforme législative de 2021, les travailleurs détachés ¹⁴² de l'industrie allemande de la viande étaient largement exclus des relations industrielles. En même temps qu'ils se consacraient avant tout à la protection des travailleurs locaux exerçant un emploi régulier ¹⁴³, les syndicats allemands ne disposaient pas non plus d'une stratégie viable et rencontraient des obstacles pour ce qui est d'étendre leur action aux travailleurs migrants, à l'instar de leurs homologues néerlandais. Outre le fait qu'ils n'étaient pas couverts par les conventions collectives, la réticence des travailleurs détachés à adhérer aux syndicats allemands s'expliquait par leur crainte de perdre leur emploi et leurs revenus, la barrière de la langue, le manque de confiance dans les autorités et leur compréhension limitée du rôle des syndicats.
73. Dans les pays nordiques, l'application sectorielle des conventions collectives s'est révélée une stratégie efficace pour garantir la protection de travailleurs soumis à diverses relations d'emploi. Néanmoins, l'obstacle de la langue et le manque de connaissances au sujet de la culture locale du travail, des syndicats et de la réglementation ont limité la volonté des travailleurs migrants de

¹³⁷ UITA Asie-Pacifique, «[Defending the Rights and Livelihoods of Food Systems Workers](#)».

¹³⁸ UITA Asie-Pacifique.

¹³⁹ UITA Asie-Pacifique.

¹⁴⁰ Ford, Hasbiyalloh et Palmer.

¹⁴¹ Berntsen *et al.*

¹⁴² Pour consulter la définition de la notion de travailleur détaché, voir Commission européenne, «[Travailleurs détachés](#)».

¹⁴³ Bettina Wagner et Anke Hassel, «[Posting, Subcontracting and Low-Wage Employment in the German Meat Industry](#)», *European Review of Labour and Research*, 22, n° 2 (2016), 163–178.

s'affilier à des syndicats ¹⁴⁴. Ainsi, seuls 23 pour cent des travailleurs migrants sont syndiqués en Norvège, contre 50 pour cent environ de la main-d'œuvre totale. Le gouvernement norvégien a fait de l'amélioration de la syndicalisation une priorité dans le cadre de son plan d'action visant à lutter contre le dumping social et la criminalité liée au travail ¹⁴⁵.

74. La nécessité de concevoir de nouvelles stratégies innovantes de mobilisation est de plus en plus reconnue dans différents pays. À titre d'exemple, l'une des stratégies des syndicats au Royaume-Uni a mis l'accent sur le rôle central que jouent les supermarchés dans la chaîne d'approvisionnement, notamment en raison des pressions qu'ils exercent sur les coûts, en soulignant l'importance de pratiques d'achat responsables dans le traitement sectoriel des conditions de travail et des droits des travailleurs. Ainsi, Unite s'est associé à l'Ethical Trading Initiative, à laquelle adhèrent la plupart des enseignes de supermarché, pour attirer leur attention sur les problèmes dans l'industrie de la viande. Il est aussi entré dans le capital d'une de ces enseignes, ce qui lui a permis de participer à l'assemblée des actionnaires et d'y exercer une influence ¹⁴⁶.
75. Les employeurs du secteur ont aussi cherché activement à s'organiser. Aux États-Unis et au Canada, par exemple, les employeurs du secteur des produits alimentaires et des boissons sont organisés en un grand nombre d'associations sectorielles et sous-sectorielles implantées aux échelons national et infranational. Des associations régionales et nationales de l'industrie des produits alimentaires et des boissons sont également présentes en Asie, en Amérique latine et dans d'autres régions.

Élimination du travail forcé

76. Selon les dernières estimations mondiales, le nombre de personnes qui se trouvent en situation de travail forcé atteint 27,6 millions de personnes par jour. Sur les 17,3 millions d'adultes et d'enfants soumis à un travail forcé imposé par des acteurs privés dans des secteurs autres que l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, 12,3 pour cent l'ensemble des cas de travail forcé d'adultes, ce qui représente 2,1 millions de personnes, se produisent dans l'agriculture et 18,7 pour cent, soit environ 3,2 millions de personnes, dans le secteur manufacturier, le plus souvent aux échelons inférieurs des chaînes d'approvisionnement nationales ou mondiales ¹⁴⁷.
77. Les travailleurs du secteur agroalimentaire au sens large, y compris la transformation des produits alimentaires, sont exposés à un risque élevé de travail forcé. Ce problème tient à un grand nombre de déterminants possibles, au nombre desquels figurent les causes profondes de tout travail forcé que sont notamment la pauvreté, l'informalité et la discrimination, ainsi que les caractéristiques du secteur et ses déficiences en matière de travail décent – s'agissant en particulier de la protection sociale et de la protection du travail insuffisantes, du caractère physiquement exigeant du travail et de sa forte intensité de main-d'œuvre, de la rémunération du travail à la pièce, du niveau faible des salaires, de l'éloignement et de l'isolement des lieux de travail, et du faible niveau d'instruction et de la méconnaissance des droits parmi les travailleurs – même si aucun de ces facteurs ne constitue nécessairement en soi un déterminant du travail

¹⁴⁴ Johanne Stenseth Huseby et Anne Mette Ødegård, *Fagorganisering av arbeidsinnvandrere: tid, tillit og trygghet*, Fafo Institutt for arbeidslivs- og velferdsforskning, 2024; Ødegård.

¹⁴⁵ Huseby and Ødegård; Ødegård; Norvège, *Action Plan to Combat Social Dumping and Work-Related Crime*, octobre 2022.

¹⁴⁶ Johanna Kuhlmann et Colette S. Vogeler, «United against Precarious Working Conditions? Explaining the Role of Trade Unions in Improving Migrants' Working Conditions in the British and German Meat-Processing Industries», *Journal of Public Policy* 41 (2021): 515–531.

¹⁴⁷ OIT, Walk Free et OIM, *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé – Résumé analytique*, 2022.

forcé. Les travailleurs migrants sont exposés à un risque de travail forcé pratiquement trois fois plus élevé que celui des autres travailleurs ¹⁴⁸.

78. Des cas d'exploitation et de pratiques abusives au travail dans le secteur de la transformation des produits alimentaires, en particulier de la viande, du poisson et des fruits et légumes ont été signalés pour certains pays. D'après le Bureau des affaires internationales du travail du département du Travail des États-Unis, qui tient à jour une liste de produits – et de leurs pays d'origine – dont il y a lieu de considérer qu'ils proviennent du travail des enfants ou du travail forcé, on dénombre 159 produits de ce type provenant de 78 pays et régions, dont beaucoup appartiennent à la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires ¹⁴⁹.
79. D'après les dernières estimations en date du BIT, c'est dans la région Asie-Pacifique que l'on compte le plus grand nombre de personnes astreintes au travail forcé. S'il existe en matière de lutte contre le travail forcé des cadres législatifs assez solides, fondés sur la ratification des instruments fondamentaux applicables de l'OIT, à savoir la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930 et le protocole de 2014 s'y rapportant et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, des problèmes persistent dans les secteurs de la transformation des produits alimentaires de nombreux pays de la région. Au Bangladesh, la production de poisson séché offre des moyens de subsistance à un grand nombre d'individus de différentes origines sociales et ethniques exerçant cette activité selon divers types de relations de travail, le plus souvent informels, parfois sous la menace de violences physiques, et pour des gains socioéconomiques en grande partie limités ¹⁵⁰. Près de 80 pour cent des travailleurs exerçant une activité de transformation sont des femmes et des enfants ¹⁵¹. Les femmes seraient souvent rémunérées en nature avec des sous-produits de la transformation du poisson, même si certaines peuvent aussi être rémunérées à la pièce pour certaines tâches. En fonction de leur origine ethnique et de leur statut, les femmes et les filles sont également exposées à un risque élevé de violence et d'exploitation sexuelles ¹⁵².
80. Si les travaux de recherche et les données dont on dispose sur le travail forcé dans ce secteur sont limitées, il est probable que des problèmes existent dans l'industrie des produits alimentaires de nombreux pays, car le travail forcé constitue un problème dans des pays de tout niveau de revenu. À titre d'exemple, au Royaume-Uni en 2016, 13 pour cent de l'ensemble des victimes potentielles du travail forcé orientées vers les services sociaux provenaient du secteur agroalimentaire, y compris de l'agriculture (2 pour cent), de la transformation des produits alimentaires (6 pour cent) et des services de restauration non résidentiels (5 pour cent) ¹⁵³. En outre, il a été estimé dans une étude récente a estimé que 62 pour cent du risque de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire des États-Unis, à l'exclusion du secteur des fruits de mer, provenait d'activités de production ou de transformation nationales ¹⁵⁴. Le ministère brésilien du Travail et de l'Emploi a indiqué qu'à la suite de 422 inspections du travail effectuées dans tout le

¹⁴⁸ OIT, *Principes directeurs pour la promotion du travail décent dans l'industrie agroalimentaire*, 2023.

¹⁴⁹ États-Unis, ILAB, «*List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor*», 2024.

¹⁵⁰ Ben Belton, Mostafa A. R. Hossain et Shakuntala H. Thilsted, «Labour, Identity and Wellbeing in Bangladesh's Dried Fish Value Chains», in *Social Wellbeing and the Values of Small-Scale Fisheries*, Derek S. Johnson et al. (dir. de publication), (Springer, 2017), 217–241.

¹⁵¹ Shamsuddin Illius, «Bonded Labour at Dry Fish Units Robbing Children of their Youth», *The Business Standard*, 23 janvier 2020; Mahmudul Hoque, «A Critical Review of Bangladesh's Child Labor Regulations and Policies», *World Development Sustainability* 5 (2024); «Child Labour is on Wane in Dry Fish Processing Zones», *BSS News*, 23 mars 2024; Mostafa A. R. Hossain, Ben Belton et Shakuntala Haraksingh Thilsted. *Dried Fish Value Chain in Bangladesh*, WorldFish, Bureau pour le Bangladesh l'Asie du Sud, 2015.

¹⁵² Belton, Hossain et Thilsted.

¹⁵³ Royaume-Uni, «*Modern Slavery: A Briefing for the Food Industry*».

¹⁵⁴ Nichole Tichenor Blackstone *et al.*, «Forced Labour Risk is Pervasive in the US Land-Based Food Supply», *Nature Food* 4 (2023) 596–606.

pays en 2022, 2 575 travailleurs ont été soustraits à des conditions de travail forcé, y compris dans le secteur agroalimentaire ¹⁵⁵.

81. L'agriculture constituant un secteur à haut risque pour le travail forcé, les entreprises du secteur des produits alimentaires et des boissons ont un rôle important à jouer dans la lutte contre cette grave violation des droits de l'homme. D'après une étude comparative récente, la plupart des 60 principales entreprises du secteur des produits alimentaires et des boissons font preuve d'une volonté limitée de remédier aux risques de travail forcé au sein de leurs chaînes d'approvisionnement ¹⁵⁶. Pour soutenir les initiatives visant à mettre fin au travail forcé, certains pays ont adopté de nouvelles lois et de nouvelles mesures contraignantes pour empêcher l'entrée sur le marché de produits fabriqués par le travail forcé. À titre d'exemple, le Parlement européen a voté en avril 2024 en faveur d'un règlement sur le travail forcé interdisant l'accès au marché unique de l'UE aux produits fabriqués par le travail forcé ¹⁵⁷. Ce règlement complète la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, entrée en vigueur en juillet 2024, et impose aux entreprises atteignant une certaine taille et un certain chiffre d'affaires de détecter les effets sur les droits de l'homme et l'environnement de leurs activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE et d'y remédier ¹⁵⁸.
82. Les cas de travail forcé imposé par des acteurs privés surviennent presque exclusivement dans l'économie informelle, les personnes qui y travaillent faisant partie des groupes les plus vulnérables et les moins protégés. Le protocole de 2014 à la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930 et la recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014, prévoient des dispositions dans de nombreux domaines intéressant la formalisation du travail informel, y compris la promotion de la liberté d'association et de la négociation collective, les garanties élémentaires de sécurité sociale faisant partie du socle national de protection sociale, et la formation professionnelle ¹⁵⁹.

Élimination du travail des enfants

83. La ratification universelle de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la large ratification de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, par 176 des 187 États Membres de l'OIT, témoignent d'une adhésion générale à l'objectif consistant à mettre fin au travail des enfants, à commencer par les pires formes de celui-ci. Si la plupart des enfants disposent aujourd'hui dans le monde d'une protection juridique contre le travail des enfants, plusieurs millions d'entre eux n'ont toujours pas la possibilité d'exercer ce droit fondamental en pratique. D'après les dernières estimations au niveau mondial, 160 millions d'enfants exercent un travail, dont 112 millions, soit 70 pour cent, dans l'agriculture, et pour nombre d'entre eux, il s'agit d'un travail dangereux. Si l'on manque de données et de travaux de recherche sur le travail des enfants dans ce secteur, certaines études donnent à penser que le travail des enfants constitue aussi un problème dans le secteur de la transformation des produits alimentaires. Ainsi, d'après la Division des salaires et du temps de travail du département du Travail des États-

¹⁵⁵ Fair Labor, «[Addressing Forced Labor In Brazil](#)», 21 août 2023.

¹⁵⁶ KnowTheChain et Business and Human Rights Resource Centre.

¹⁵⁷ Parlement européen, «[Les produits issus du travail forcé seront interdits sur le marché européen](#)», communiqué de presse, 23 avril 2024.

¹⁵⁸ Commission européenne, [Directive \(UE\) 2024/1760 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive \(UE\) 2019/1937 et le règlement \(UE\) 2023/2859](#), juillet 2024.

¹⁵⁹ OIT, [Ending Forced Labour by 2030: A Review of Policies and Programmes](#), 2018.

Unis, organe responsable de l'application des lois fédérales relatives au travail des enfants, quelque 12 000 infractions, plus de 75 pour cent de l'ensemble de celles qui ont été commises aux États-Unis au cours de la période 2018-2022, concernaient le secteur alimentaire, à différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris au niveau intermédiaire ¹⁶⁰.

84. En 2024, le département du Travail des États-Unis a retiré les crevettes thaïlandaises de sa «Liste des marchandises produites par des enfants ou dans des conditions de travail forcé», où elles étaient inscrites depuis 2009 ¹⁶¹. Le gouvernement thaïlandais a mené d'importantes réformes pour remédier au problème, notamment en adoptant le règlement ministériel interdisant le travail des enfants dans la transformation des produits de la mer et l'ordonnance royale sur la pêche, qui a renforcé les systèmes de traçabilité des ressources aquatiques dans le pays. Malgré les progrès soutenus qui ont été faits ces dernières décennies dans la région Asie-Pacifique pour remédier à ce problème, le travail des enfants poserait encore des difficultés dans le secteur de la transformation des produits alimentaires dans nombre de pays de la région, notamment au Cambodge, au Myanmar et au Viet Nam ¹⁶², ainsi qu'au Bangladesh et dans le sous-secteur de la transformation des produits de la mer en Inde, comme on l'a vu plus haut ¹⁶³.
85. Le travail des enfants pose un problème urgent dans beaucoup d'autres pays en développement. En Afrique subsaharienne, région où il est le plus fréquent et où le nombre d'enfants qui travaillent est le plus important, la plupart des enfants concernés travaillent sans rémunération dans une petite exploitation agricole familiale. Selon des travaux menés avec l'appui de l'OIT en Afrique de l'Est, la participation des enfants à des activités de pêche et d'aquaculture, y compris à des activités de transformation à petite échelle et artisanale de l'économie informelle, représente environ 40 pour cent du total des emplois du secteur ¹⁶⁴.
86. Étant donné la nécessité d'atténuer la pauvreté et l'incertitude économique, facteurs qui sous-tendent le travail des enfants, quel que soit le secteur, parallèlement à d'autres stratégies importantes, notamment celles qui concernent la protection sociale et l'accès à une éducation de qualité, la mobilisation du potentiel important du secteur des produits alimentaires et des boissons pour créer des emplois décents et productifs, notamment en investissant dans les technologies et le développement des compétences pour améliorer la productivité, la production et les revenus, pourrait contribuer dans une mesure importante à l'action engagée pour lutter contre le travail des enfants, en particulier en Afrique.

¹⁶⁰ Teresa Cotsirilos, «The Child Workers Who Feed You: Why The Nation's Food Sector Has the Most Child-Labor Violations», *Food and Environment Reporting Network*, 18 avril 2023; Dan Flynn, «Child Labor is a Serial Offense, and Does Not Bode Well for Food Safety», *Food Safety News*, 16 avril 2024. Voir également États-Unis, département du Travail, «Data: Enforcement».

¹⁶¹ Département du Travail des États-Unis, «Notice of Initial Determination to Remove Shrimp from Thailand and Garments from Vietnam from the List of Products Requiring Federal Contractor Certification as to Forced or Indentured Child Labor Pursuant to Executive Order 13126», 10 mai 2024.

¹⁶² OIT, «Analysis of Selected Value Chains of Handicraft and Food Processing in Hanoi», Hanoi, 2018; Su-Ann Oh, «Drudges or Providers? Working Children in Myanmar», Yusof Ishak Institute, 24 mai 2016; ILO, *Agricultural Sub-Sector Child Labour Surveys: Children Working in the Cultivation and Processing of Inland Fishing Stocks, Sugarcane, and Beans and Pulses in Myanmar*, 2017; The Centre for Child Rights and Business, *Assessment of Human Rights Risks in the Production and Processing of Rice in Cambodia*, mai 2023; Alyssa Augustus, «Child Labour in Myanmar», Ballard Center for Social Impact Issue Brief, 2022.

¹⁶³ Adil Mahmood, «Children of Sharankhola Collecting Shrimp Fry for Survival», *Dhaka Tribune*, 12 juin 2018; Rashad Ahamad, «Poverty Drives Bangladesh Coastal Children to Toil in Shrimp Industry», *New Age Bangladesh*, 28 mai 2018; Belton, Hossain et Thilsted; Corporate Accountability Lab.

¹⁶⁴ OIT, *L'avenir du travail dans l'aquaculture dans le cadre de l'économie rurale*, TMFWA/2021, 2021.

Le droit à un milieu de travail sûr et salubre

87. Les données relatives aux accidents du travail dans le secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons, si elles n'existent que pour un nombre limité de pays, illustrent des tendances à long terme importantes du secteur. D'après la totalité des données disponibles au moyen des sources les plus récentes de l'OIT, le taux d'accidents du travail non mortels pour 100 000 travailleurs du secteur de la fabrication de produits alimentaires et de boissons est resté stable, à environ 11 500 au cours des vingt dernières années ¹⁶⁵. Ce taux d'accidents est notamment supérieur de 13,3 pour cent à la moyenne nationale, tous les secteurs confondus, et correspond à une nette augmentation par rapport au début des années 2000, où il était supérieur de seulement 2,34 pour cent à la moyenne nationale. Si le taux d'accidents du travail non mortels a généralement baissé dans l'ensemble des pays étudiés, cette amélioration n'a pas concerné le secteur des produits alimentaires et des boissons, où les taux d'accidents sont restés largement inchangés.
88. Le secteur suisse des produits alimentaires et des boissons, par exemple, a connu ces vingt dernières années une augmentation constante du taux d'accidents du travail non mortels, celui-ci atteignant 12,2 pour cent en 2022. Si ce taux d'accidents est inférieur de 3,06 pour cent à la moyenne nationale, le secteur disposait d'un taux encore plus bas au début des années 2000, où il était inférieur de 9,17 pour cent à la moyenne nationale, tous secteurs confondus. On observe des tendances analogues pour le secteur dans d'autres pays. Ainsi, les taux d'accidents du travail non mortels ont augmenté au Bangladesh, au Chili, en Ouganda, au Panama et au Pakistan et étaient supérieurs à la moyenne nationale de 32,3 pour cent, 24,5 pour cent, 80,8 pour cent, 28 pour cent et 20,6 pour cent, respectivement, dans ces pays. La promotion d'une culture préventive de la SST – grâce notamment à la conduite effective d'évaluations régulières des risques pour détecter les dangers potentiels et éliminer ou limiter les risques, à des méthodes d'ergonomie plus efficaces pour la manipulation des matériaux et des outils, et à une instruction et une formation efficaces et dispensées en temps utile sur les mesures de SST – est donc un aspect fondamental de l'action que le secteur continue de mener pour réduire l'incidence des accidents et des problèmes de santé au travail.
89. Les progrès rapides de la mécanisation et du passage au numérique qui ont caractérisé le développement du secteur des produits alimentaires et des boissons ces dernières années ont permis des gains de productivité important et créé des possibilités d'améliorer la sécurité au travail en intégrant les considérations de SST et les aspects ergonomiques au stade du développement et de la conception. En même temps, les nouvelles technologies peuvent être à l'origine de risques nouveaux ou supplémentaires sur le lieu de travail. Le recours généralisé à des outils et des machines perfectionnés comme les lames à découper, les hachoirs, les trancheurs, les broyeurs, les mélangeurs, les évaporateurs, les congélateurs, les séchoirs, etc., s'il n'est pas géré correctement, expose les travailleurs à des risques toujours croissants de brûlures, de lacerations, d'entorses et de foulures, d'ecchymoses et de fractures. Des pratiques appropriées d'évaluation des risques et de gestion, y compris des audits réguliers de la sécurité, sont indispensables pour limiter les risques associés aux nouvelles technologies. Il appartient donc aux entreprises de veiller à ce que ces technologies s'inscrivent dans un système plus large de gestion de la STT, tel que décrit dans les Principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de

¹⁶⁵ Les estimations du BIT sont élaborées à partir d'enquêtes sur la main-d'œuvre ou d'enquêtes semblables auprès des ménages disponibles dans la collection des microdonnées harmonisées du BIT, qui représentent 26,6 millions de personnes interrogées à l'occasion de 59 vagues par pays/années.

gestion de la SST, dont les éléments essentiels sont notamment l'identification des dangers, l'évaluation des risques et la formation appropriée des travailleurs ¹⁶⁶.

90. En dépit du progrès technologique, nombre d'opérations continuent d'être effectuées manuellement, en particulier dans la transformation de la viande, de la volaille, du poisson et des fruits de mer d'élevage. Outre le risque de troubles musculosquelettiques, maladies professionnelles les plus courantes dans ce secteur, du fait d'un travail monotone effectué à une cadence élevée en utilisant seulement certaines parties du corps, il a été démontré que les cadences élevées des lignes de production constituent un facteur critique pour la santé et la sécurité des travailleurs, notamment en tant qu'il s'agit d'une source importante de stress ¹⁶⁷. L'adoption de systèmes de roulement des tâches et d'outils ergonomiques plus performants devrait être considérée comme prioritaire pour atténuer ces risques. La cadence des lignes de production, bien qu'importante pour la productivité, doit être gérée avec prudence pour concilier protection des travailleurs et efficacité. En conséquence, à l'occasion de l'examen régulier des mesures de SST, il conviendrait de prévoir des évaluations de la cadence des lignes de production et de son incidence sur la santé des travailleurs.
91. L'exposition répétée à des niveaux de bruit élevés et à des températures extrêmes est un facteur de stress. Outre ses effets préjudiciables sur l'audition, le bruit excessif peut être dommageable à la concentration et diminuer la productivité, ce qui accroît les risques de sécurité. La diminution de la dextérité qui résulte du travail par température froide, qui constitue un environnement naturel pour des industries comme celles de la transformation de la viande, de la volaille et du poisson, accroît également le risque d'accidents ¹⁶⁸. Dans une étude récente, l'OIT a constaté que 2,41 milliards de travailleurs, soit 70 pour cent de la population active, sont exposés à une chaleur excessive, ce qui est à l'origine de 22,85 millions d'accidents non mortels et de 18 970 décès par an ¹⁶⁹. Pour lutter contre le stress thermique et l'incidence de condition froides ou humides risquant d'entraîner une dégradation l'état de santé ou un inconfort extrême, des mesures préventives, y compris des systèmes de contrôle rigoureux, une formation suffisante, un suivi médical régulier et la fourniture d'équipements de protection individuelle, jouent un rôle essentiel. Il est fondamental également de mettre en place des programmes de préservation de l'audition et des bilans de santé réguliers pour les travailleurs exposés à des températures extrêmes.
92. Comme toute installation industrielle, les usines de transformation des produits alimentaires connaissent des risques élevés d'explosion et d'incendie, en raison notamment de la large utilisation qui y est faite de gaz et d'autres substances très inflammables ainsi que de matériel de cuisson, de chaudières, d'autoclaves et de fours. Si les pays ne recueillent pas nécessairement de données relatives aux incendies qui se produisent spécifiquement dans les usines de transformation des produits alimentaires, les cas d'incendie qui provoquent des lésions graves et des décès semblent être fréquents aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. D'après le Système national de déclaration des incendies des États-Unis, 5 300 cas d'incendie ont été enregistrés pour l'ensemble des entreprises de fabrication ou de transformation de produits alimentaires des États-Unis en 2019, tandis que plus de

¹⁶⁶ OIT, *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001)*, 2001.

¹⁶⁷ Narintohn Luangrath, Korinne Dunn et Saba Mengesha, «Workplace Hazards for Meat and Poultry Workers», *The Regulatory Review*, 6 avril 2024; Sarah Berger Richardson, «From Slow Food to Slow Meat: Slowing Line Speeds to Improve Worker Health and Animal Welfare in Canadian Abattoirs», *Alberta Law Review* 59, n° 1 (2021); OIT, «Le COVID-19 et son impact sur les conditions de travail dans le secteur de la transformation de la viande».

¹⁶⁸ Shizue Tomada, «Occupational Safety and Health in the Food and Drink Industries», (OIT 1993); Shizue Tomada, *Safety and Health of Meat, Poultry and Fish Processing Workers*, Working Paper, (OIT 1997).

¹⁶⁹ OIT, *Heat At Work: Implications For Safety And Health*, 2024.

2 000 incendies se sont produits dans des installations agricoles de production céréalière ou d'élevage, ainsi que dans des entrepôts frigorifiques, où des opérations de transformation des produits alimentaires peuvent aussi être effectuées ¹⁷⁰. Les médias font régulièrement état de cas d'incendie survenus dans différentes régions du monde. En juillet 2021, la nouvelle s'est répandue dans le monde qu'un incident tragique s'était produit dans une usine de jus de fruits à la périphérie de Dhaka, tuant au moins 52 personnes, dont un grand nombre de jeunes enfants qui y travaillaient ¹⁷¹. Pendant les premiers mois de 2024, des incendies survenus dans des usines de transformation de produits alimentaires, certains entraînant des pertes en vies humaines, ont été signalés en Australie, au Canada, aux États-Unis, en France, en Inde, au Pakistan, en République de Corée, et dans d'autres pays du monde ¹⁷². La mise en œuvre effective de stratégies de prévention des incendies, en particulier dans les installations à risque élevé, pour lesquelles les usines de transformation des produits alimentaires doivent impérativement organiser à intervalles réguliers des exercices d'évacuation et actualiser à jour leurs protocoles d'intervention en cas d'incendie compte tenu de l'évolution des meilleures pratiques. Le secteur est conscient de la nécessité de relever ce défi grâce à l'action menée pour établir une culture de la sécurité. À titre d'exemple, l'OIT et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie du Bangladesh sont convenues en 2022 d'œuvrer conjointement pour améliorer la culture et les pratiques de sécurité au travail dans dix secteurs économiques prioritaires, y compris la transformation des produits alimentaires, en investissant dans des unités de sécurité robustes et opérationnelles, des commissions de la sécurité et des représentants de la sécurité, notamment ¹⁷³.

93. En 2022, la Conférence internationale du Travail a inscrit le droit à un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, en désignant la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, comme étant des conventions fondamentales. Cette décision a réaffirmé l'obligation constitutionnelle qui incombe aux Membres de l'OIT de promouvoir, de respecter et de réaliser les principes figurant dans ces deux conventions et de faire en sorte que tous les travailleurs, quels que soient leur sexe, leur emploi ou leur statut juridique, aient le droit de travailler dans des conditions sûres et salubres. Pour remédier aux problèmes de SST qui existent actuellement dans le secteur, il est fondamental d'aligner les politiques nationales de SST et les programmes relatifs au lieu de travail sur les principes définis dans les deux conventions fondamentales de l'OIT en matière de SST, qui soulignent l'une et l'autre que la prévention est un objectif central. Les taux élevés d'accidents dans certains pays et les disparités dans les taux d'accidents entre les différentes régions indiquent aussi qu'il est nécessaire de renforcer les systèmes d'inspection du travail, conformément à la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947. L'économie informelle, dans laquelle les règles de sécurité, bien souvent, ne sont pas appliquées, doit faire l'objet d'une attention particulière.

¹⁷⁰ Angelo Verzone, «Nothing to See Here: Recent Fires at Food Processing Facilities Have Some Claiming There's More Going On than Meets the Eye. Experts Aren't Convinced», *NFPA Journal*, 2 mai 2022.

¹⁷¹ «Statement by UNICEF Representative in Bangladesh, Tomoo Hozumi, on Child Deaths in Factory Fire», communiqué de presse, 11 juillet 2021.

¹⁷² Nick McLaren et Romy Gilbert, «Grain Silo Continues to Burn at Bomaderry, Fire Crews Work to Limit Explosion Risk», *Australian Broadcasting Corporation*, 28 mai 2024; «Delhi: 3 Workers Dead, 6 Injured in Fire in Narela Food Processing Unit», *The Economic Times*, 8 juin 2024; Derek Haggett, «Early Morning Fire Destroys N.B. Fish Processing Plant», *CTV News*, 10 juillet 2024; «Food Factory Fire in Karachi Doused», *Associated Press of Pakistan*, 23 février 2024; Kristen Kazarian, «Meat Processing Plant Fire Causes 2 Deaths», *Powder and Bulk Solids*, 1^{er} février 2024; «Incendie sur l'usine Saipol de Sète», *Saipol*, 10 avril 2024;

¹⁷³ OIT, «Renforcement de la sécurité au travail dans les secteurs industriels clés du Bangladesh», note d'information, 17 août 2022.

Protection sociale

94. La crise du COVID-19 a mis en évidence le rôle fondamental de la protection sociale dans le traitement efficace de la dimension sanitaire de la crise comme de ses répercussions socioéconomiques. Tandis que 3,8 milliards de personnes dans le monde sont dépourvues de toute forme de protection sociale, la crise a montré qu'il est urgent de garantir l'accès universel à des systèmes de protection sociale qui assurent des prestations complètes et suffisantes répondant aux besoins des personnes, y compris pour assurer une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables ¹⁷⁴.
95. D'après une étude récente de l'OIT, les travailleurs du système alimentaire comptent parmi ceux qui sont le plus souvent dépourvus de toute forme de protection sociale ¹⁷⁵. Le recours fréquent au travail informel et la diversification croissante des modalités d'emploi qui caractérisent le secteur sont quelques-uns des facteurs qui limitent l'accès des travailleurs de l'agroalimentaire à la protection sociale. En outre, le faible taux de couverture est distinct de celui que peuvent connaître les travailleurs d'autres secteurs ¹⁷⁶. Ainsi, il est estimé dans l'enquête de 2019 du Cambodge sur sa population active que 95 pour cent des travailleurs de l'agroalimentaire de ce pays ne sont pas couverts par la sécurité sociale. Cela tient à la situation des travailleurs du secteur informel, dont on estime que 100 pour cent ne sont pas assurés, contre 72 pour cent des travailleurs du secteur formel ¹⁷⁷. Si les travailleurs de l'économie formelle qui occupent un emploi permanent ont généralement accès à la protection sociale, la saisonnalité du travail, qui concerne également le secteur de la transformation des produits alimentaires, ajoute au problème d'étendre la couverture de protection sociale à des travailleurs qui, dans nombre de pays, sont souvent exclus du bénéfice des lois nationales sur le travail et la sécurité sociale ¹⁷⁸.
96. La pandémie de COVID-19 a appelé l'attention sur les obstacles auxquels les travailleurs migrants, notamment ceux du secteur de la transformation des produits alimentaires, se heurtent, sur le plan législatif et en pratique, pour accéder à la protection sociale. Dans beaucoup de pays, l'exclusion légale pratiquée à l'égard des travailleurs migrants dans les systèmes de sécurité sociale des pays de destination (notamment de l'assurance contre les accidents du travail, de la protection sociale en matière de santé, des congés maladie et des allocations de chômage et de vieillesse), conjuguée à la crainte de perdre son emploi, ses revenus ou son statut de résident, font que les migrants sont moins enclins à déclarer leur maladie ou à s'isoler d'eux-mêmes. En Thaïlande, par exemple, si l'on a beaucoup progressé pour ce qui est d'assurer une couverture aux travailleurs migrants, ces personnes rencontrent encore des difficultés pour s'inscrire à la sécurité sociale et accéder à ses prestations ¹⁷⁹. En Irlande, les neuf dixièmes des travailleurs de l'industrie de la transformation de la viande n'avaient pas droit à un régime d'indemnités de maladie jusqu'à une date récente ¹⁸⁰, ce qui a nettement contribué à la propagation du COVID-19

¹⁷⁴ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026 : Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste*, 2024.

¹⁷⁵ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2023*.

¹⁷⁶ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2023*.

¹⁷⁷ OIT, «*Overview of Workers in the Manufacture of Beverages & Food Products Sectors (Agroprocessing)*», note d'information statistique, juillet 2023.

¹⁷⁸ OIT et OCDE, «*Responsible Business Conduct in the Thailand Agri-Food Sector*», janvier 2023.

¹⁷⁹ OIT, «*Social Protection in Action: Building Social Protection Floors for All. Country Brief: Thailand*», décembre 2021; OIT, *Social Protection for Migrant Workers In Asean: Developments, Challenges, and Prospects*, 2018. OIM, *Thailand Social Protection Diagnostic Review: Social Protection for Migrant Workers and Their Families in Thailand*, 2021.

¹⁸⁰ Migrant Rights Centre Ireland.

sur les lieux de travail. Pour remédier à ce problème, le Services Industrial Professional and Technical Union a lancé une campagne qui a débouché sur la signature d'un protocole national d'accord sur la sécurité avec Meat Industry Ireland, et un nouveau texte législatif sur les mécanismes d'indemnisation des maladies professionnelles a été promulgué en septembre 2022 ¹⁸¹. Les cas de COVID-19 qui se sont déclarés dans les usines de transformation de la viande et d'autres produits alimentaires partout dans le monde ont incité à agir pour améliorer la sécurité au travail et l'accès à la protection sociale. Ainsi, le nombre de travailleurs de l'industrie de la viande bénéficiant d'une assurance sociale a sensiblement augmenté en Allemagne avec d'adoption d'une nouvelle loi en 2021 et la signature d'une convention collective, comme on l'a vu plus haut ¹⁸². En Amérique du Nord, la United Food and Commercial Workers International Union a fait campagne avec succès pour augmenter les salaires et à améliorer les normes de sécurité dans le secteur de la transformation de la viande. Des efforts importants et concertés, y compris sous la forme d'investissements financiers ¹⁸³, sont cependant nécessaires pour faire en sorte que tous les travailleurs, en particulier les plus défavorisés, aient accès à une protection sociale complète, suffisante et durable. Dans les contextes où l'économie informelle prédomine, les coopératives et autres entités de l'ESS peuvent jouer un rôle décisif en facilitant l'accès à la protection sociale par des solutions accessibles vers la formalisation grâce à de moindres exigences en matière de capital et d'enregistrement ¹⁸⁴.

► 6. Dialogue social

97. Les conséquences des crises mondiales récentes et en cours ont été ressenties par les travailleurs et les entreprises de la plupart des secteurs, certains pays signalant que celui des produits alimentaires et des boissons a été touché davantage que d'autres secteurs, y compris manufacturiers, en raison de problèmes de chaîne d'approvisionnement, de coûts en hausse et de pénuries de main-d'œuvre ¹⁸⁵. Le dialogue social peut aider le secteur des produits alimentaires et des boissons à élaborer des stratégies à long terme pour sortir des crises, remédier aux lacunes en matière d'emploi et de compétences et négocier des revenus équitables pour les travailleurs face à l'inflation et aux incertitudes. Il peut aussi contribuer à l'élaboration de stratégies qui garantissent la préparation au numérique et favorisent une transition juste tout en dégagant des solutions mutuellement bénéfiques pour les travailleurs et les employeurs et en augmentant l'attrait du travail dans le secteur.
98. Le dialogue social et les négociations ont surtout lieu dans le secteur au niveau des entreprises. L'UITA, fédération syndicale internationale comptant de nombreux membres dans l'industrie alimentaire, a ainsi conclu un certain nombre d'accords-cadres internationaux avec des multinationales ¹⁸⁶. Ces accords prévoient la reconnaissance de l'UITA par l'entreprise et permettent à l'UITA et à ses affiliés de veiller à ce que la possibilité d'exercer ces droits

¹⁸¹ «Unions Team Up to Dignify Meat Workers in Europe», *The Brussels Times*, 30 juin 2022.

¹⁸² Clara Albrecht, Yvonne Giesing et Britta Rude, «Posted Workers in Germany – Developments and New Legislations», CESifo Forum 23 (2022): 8–14.

¹⁸³ Umberto Cattaneo et al., *Déficit de financement pour la protection sociale universelle: Estimations mondiales, régionales et nationales et stratégies de création d'une marge de manœuvre budgétaire*, OIT document de travail n° 113, (OIT 2024).

¹⁸⁴ OIT, *Économie informelle et travail décent: Guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité*, 2013.

¹⁸⁵ Royaume-Uni, Office des statistiques nationales, «Recent Challenges Faced by Food and Drink Businesses and their Impact on Prices», 4 avril 2022.

¹⁸⁶ Voir UITA, «Accords».

intégralement et équitablement soit maintenue à tous les niveaux de l'activité de l'entreprise. Les travailleurs de ces entreprises et leurs syndicats aux échelons national et local ont alors la possibilité de négocier véritablement pour des salaires et avantages décents, y compris l'amélioration des conditions de travail. Cela peut être particulièrement efficace quand il existe à l'échelon national ou local des obstacles à l'adhésion et à la reconnaissance syndicales qui risquent autrement d'empêcher la tenue de négociations sérieuses. Ainsi, en 2010, un accord conclu entre l'UITA et une entreprise transnationale de boissons a permis de régler un long conflit sur les conditions d'emploi et les droits syndicaux dans l'usine de fabrication de la société au Pakistan; une convention collective a été conclue au niveau de l'usine l'année suivante. Trois ans plus tard, six syndicats d'usine ont formé un syndicat national affilié à la Fédération pakistanaise des travailleurs de l'industrie alimentaire, et ont conclu leur première convention collective nationale en 2015, ce qui a garanti les droits syndicaux fondamentaux, la sécurité de l'emploi pour les travailleurs occasionnels et le congé de maternité, parmi d'autres domaines importants. En Indonésie, des syndicats membres de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie des produits alimentaires et des boissons de l'Indonésie, représentant les travailleurs d'une entreprise multinationale de fabrication de boissons en Indonésie, ont formé un syndicat national indépendant. Celui-ci a signé sa première convention collective en avril 2024. L'accord renforce expressément les droits des travailleurs à la liberté d'association, traite la question de la sécurité de l'emploi, et prévoit des dispositions sur la restructuration, et sur le milieu de travail sûr et salubre, y compris la protection contre la violence et le harcèlement au travail. Après avoir obtenu sa reconnaissance à l'échelon national, le syndicat se consacre en priorité au recrutement et à l'organisation des femmes ¹⁸⁷.

99. Tandis qu'en Afrique, en Asie-Pacifique et dans les Amériques, un dialogue et des négociations au niveau des entreprises et des sous-secteurs (portant sur certains produits) sont beaucoup plus courants qu'un dialogue au niveau sectoriel, on trouve dans le secteur des exemples de bonnes pratiques de dialogue social au niveau national, en particulier dans le contexte européen, qui montrent la voie à l'industrie en proposant des solutions importantes pour gérer le changement dans le monde du travail au lendemain des crises mondiales actuelles. Comme il a été dit précédemment, la convention collective de l'industrie allemande de la viande et la réforme législative qui en est à l'origine ont représenté des étapes décisives dans le règlement des principaux problèmes que connaît la main-d'œuvre du secteur.
100. Le dialogue social du secteur des produits alimentaires et des boissons des pays nordiques est un autre exemple qui illustre en quoi des mécanismes de dialogue sectoriel peuvent contribuer efficacement à des conditions de travail équitables et au développement sectoriel. Dans ces pays, les syndicats nationaux de travailleurs de l'industrie alimentaire représentent entre 50 et 70 pour cent de la main-d'œuvre en activité du secteur. Les conventions collectives négociées avec les organisations d'employeurs nationales fixent des conditions de travail minimales pour le secteur et couvrent des domaines comme les salaires, les heures de travail, les congés payés et la rémunération des heures supplémentaires, les pensions, les conditions d'emploi, la promotion de l'emploi permanent et les conditions de cessation d'emploi. En fonction du contexte national et des conditions de la négociation collective, certains accords peuvent couvrir le congé de maternité et de paternité, l'apprentissage et la formation, les systèmes de paiement, les équipements de protection individuelle et les associations professionnelles. Ces accords s'appliquent à la plupart des employeurs, en particulier aux grandes entreprises. Garantir la couverture des travailleurs des MPME peut cependant présenter des difficultés. Au Danemark, par exemple, environ 90 pour cent des travailleurs des grandes entreprises sont organisés, mais ce chiffre tombe à moins de

¹⁸⁷ UITA Asie-Pacifique, «Defending the Rights and Livelihoods of Food Systems Workers».

50 pour cent pour les MPME. Par ailleurs, en Suède, les petites entreprises font moins souvent partie de l'organisation patronale de leur secteur ¹⁸⁸.

101. Si, au Danemark ou en Suède, un accord unique couvre l'ensemble du secteur, en Finlande, des accords distincts sont conclus pour les travailleurs de l'alimentation, de la viande, de la boulangerie, des produits laitiers, des boissons et des brasseries, ce qui permet de négocier en fonction des spécificités de chaque sous-secteur ¹⁸⁹. Lorsqu'ils préparent de nouvelles négociations, les syndicats du secteur alimentaire analysent l'état de l'économie nationale et mondiale pour vérifier que leurs revendications s'inscrivent dans la conjoncture économique générale, ce qui aide à gérer les difficultés du secteur et à éviter des perturbations du travail et de la production. Au Danemark et en Suède, de bonnes relations professionnelles ont permis d'éviter les grèves depuis la fin des années 1990. En 2018, environ 20 pour cent des employés couverts par les conventions collectives du syndicat des travailleurs finlandais de l'industrie alimentaire ont fait grève pour contraindre le gouvernement à retirer une proposition que le syndicat estimait porter atteinte à la protection des travailleurs des entreprises de moins de 20 salariés ¹⁹⁰.
102. Si la fixation des salaires et les autres conditions d'emploi restent la préoccupation centrale, les mécanismes de dialogue social servent également de plus en plus à traiter d'autres problèmes au niveau du secteur comme la nécessité de remédier au déficit de compétences, y notamment dans l'optique de la transition verte et du passage au numérique. C'est ainsi que depuis 2018, les partenaires sociaux du sous-secteur du sucre de la Türkiye – les syndicats, représentés par Şeker-İş, et les employeurs, représentés par Türkşeker – se sont adressés conjointement à l'Autorité des qualifications professionnelles concernant les normes et qualifications professionnelles nationales dans ce secteur. En 2023, Şeker-İş a créé un centre agréé de qualification professionnelle qui dispense des formations et certifie les qualifications professionnelles, notamment en matière de SST, les travailleurs certifiés étant réévalués tous les cinq ans pour vérifier l'adéquation de leur formation par rapport à l'évolution du secteur en constante évolution. Le syndicat estime disposer grâce à ce centre de meilleures possibilités d'attirer des membres potentiels ¹⁹¹.
103. Une initiative de formation à la SST a été lancée par les partenaires sociaux en 2009 en Roumanie pour promouvoir un milieu de travail sûr et salubre et des conditions de travail attrayantes dans le secteur alimentaire. Quelque 160 entrepreneurs et responsables d'entreprise ont reçu une formation sur la gestion de la SST, et plus de 450 travailleurs ont acquis des compétences de SST ¹⁹². En France, les personnes à la recherche d'un emploi dans l'industrie alimentaire ont la possibilité de suivre une formation de six mois dans le cadre du programme Pass'IFRIA. Créé en 2005, Pass'IFRIA est une initiative commune du ministère de l'Agriculture et des partenaires sociaux fonctionnant à la fois au niveau sectoriel et à celui des entreprises et favorisant

¹⁸⁸ OIT, «Enhancing Social Dialogue in the Food and Beverages Sector for Decent Work and Social and Economic Progress: A Research Study», non publié.

¹⁸⁹ Voir Livsmedelsföretagen et Livsmedelsarbetareförbundet, *Livsmedelsavtalet med tilläggsavtal: 1 April 2023 – 31 March 2025*, 2023; Danish Food and Allied Workers' Union and Confederation of Danish Industry, «Collective Agreement and Agreements for the food industry: 2020-2023», 2020; et Elintarviketoollisuusliitto ry Suomen Elintarviketyöläisten Liitto SEL ry, *Leipomoiden työntekijöitä koskeva TYÖEHTOSOPIMUS 13.2.2023-31.1.2025*, 2023.

¹⁹⁰ Syndicat finlandais des travailleurs de l'alimentation, «More than 4,500 Food Industry Employees Will Defend Legal Protection against Dismissal by Going on a Political Strike Next Wednesday», 27 septembre 2018.

¹⁹¹ Şeker-İş, «Ageing Workforce and Skilling», exposé devant le Comité du dialogue social de la Commission européenne pour le secteur du sucre, novembre 2023.

¹⁹² EFFAT, «Implementing The Occupational Safety And Health Directive in the Romanian Food Industry», 2023.

l'harmonisation des normes et de la certification, tout en augmentant l'attractivité du travail dans le secteur. Les travailleurs reçoivent une certification reconnue au niveau national à l'issue du programme, ce qui a amélioré la capacité des stagiaires de trouver un emploi ¹⁹³.

- 104.** En Suède, les entreprises jouent un rôle essentiel dans la définition des programmes du «*teknikcollege*», réseau de centres de compétences pour les normes de qualité dans le domaine de la formation, tandis que les partenaires sociaux au niveau national, parallèlement aux prestataires de services d'éducation et aux municipalités, collaborent à des comités de pilotage. Des initiatives auxquelles les syndicats nationaux participent activement sont aussi menées au niveau des entreprises, notamment un programme danois de formation et de perfectionnement dans le secteur des produits laitiers ¹⁹⁴. La convention collective de 2008 négociée entre l'organisation patronale et les syndicats de l'industrie danoise des produits laitiers prévoyait la création d'un fonds mutuel pour la formation des travailleurs du secteur laitier national, les partenaires sociaux ayant estimé d'un commun accord que chaque travailleur devait avoir la possibilité d'améliorer son employabilité, en quoi il contribuait également à la compétitivité de son entreprise et du secteur laitier dans son ensemble. Le Fonds danois de formation pour le secteur laitier reçoit des contributions des entreprises du secteur sous la forme d'un prélèvement effectué pour chaque salarié et de fonds publics au titre de la formation des adultes. Cela permet aux entreprises d'élaborer et de réaliser des programmes complets de développement des compétences et de perfectionnement.

► 7. Promouvoir une transition juste dans le secteur des produits alimentaires et des boissons

- 105.** L'industrie des produits alimentaires et des boissons se heurte à des problèmes d'environnement considérables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement de la production des matières premières à l'étape de la consommation. Pour atténuer ces effets, une importance particulière doit notamment être accordée à l'approvisionnement responsable, à l'efficacité énergétique, à l'utilisation rationnelle de l'eau, à la réduction des déchets alimentaires et au conditionnement durable des produits. Au moment d'appliquer ces mesures en vue d'établir des systèmes alimentaires durables, une attention particulière sera accordée à leurs incidences sur la main-d'œuvre, ainsi qu'aux sous-secteurs et aux régions les plus touchés par les processus de transition.
- 106.** Il s'agira notamment d'élaborer, au moyen du dialogue social, de cadres directeurs qui incitent les entreprises à engager la décarbonation de leurs activités et l'écologisation de leurs activités, conformément aux Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. L'application de telles politiques imposera de sensibiliser les entreprises du secteur au sujet des nouvelles règles et normes en matière d'environnement, et contraindra ces dernières à renforcer leurs capacités d'adaptation au changement. Des politiques publiques seront également nécessaires pour soutenir des modèles d'entreprise durables et encourager l'innovation sociale dans ce secteur, tout en offrant un écosystème pour améliorer la productivité et la compétitivité. À cet égard, le dialogue entre ce secteur et les acteurs des politiques climatiques sera important, dans la mesure où les politiques

¹⁹³ EFFAT et FoodDrink Europe, *Case Study Report: Pass'IFRIA*, 2023; et EFFAT et FoodDrink Europe, *Boîte à outils: bonnes pratiques et outils présentés par le secteur alimentaire en Europe*, 2023.

¹⁹⁴ EFFAT et FoodDrink Europe, *Boîte à outils: bonnes pratiques et outils présentés par le secteur alimentaire en Europe*, 51–78.

climatiques ont de plus en plus d'effets intersectoriels qui intéressent les entreprises et l'emploi. Il y a donc lieu de mettre en place une transition juste qui tiennent compte de la dimension sociale des effets des changements climatiques et de l'action climatique et puisse contribuer à promouvoir des entreprises durables et un travail décent dans ce secteur. Le rôle de la protection sociale dans l'atténuation des conséquences de la transition verte pour les travailleurs et dans l'acquisition de connaissances et de compétences pour l'emploi dans les secteurs verts et à faible émission de carbone mérite une attention particulière.

Chaînes d'approvisionnement de l'industrie des produits alimentaires et des boissons et pratiques d'approvisionnement responsables

107. Les conséquences pour l'environnement de l'industrie des produits alimentaires et des boissons ne se limitent pas aux processus de fabrication et concernent les activités en amont et en aval, en particulier la production de matières premières, laquelle est directement liée à l'agriculture¹⁹⁵. La production agricole primaire représente environ un tiers de l'empreinte carbone totale de la chaîne du secteur, un autre tiers provenant de la transformation, de la fabrication, de la distribution et de la vente au détail des produits alimentaires. Le dernier tiers concerne les activités liées à la consommation¹⁹⁶. En intégrant la durabilité dans ses décisions d'achat, l'industrie des produits alimentaires et des boissons peut contribuer à la réduction de son empreinte carbone totale, tout en favorisant des pratiques de travail équitables et des conditions de travail décentes partout dans ses chaînes d'approvisionnement. En outre, les entreprises peuvent favoriser une transition juste en recourant à des pratiques commerciales responsables. Elles peuvent faire en sorte de tenir compte de considérations liées au travail décent et productif dans leur action climatique et environnementale et dans leurs mesures de diligence raisonnable¹⁹⁷. L'évolution vers un approvisionnement plus durable devrait être bénéfique non seulement pour l'environnement, mais aussi les personnes travaillant à la production des produits alimentaires que nous consommons. Étant donné que pour opérer de tels changements, un contrôle est nécessaire pour vérifier l'adéquation des pratiques des fournisseurs, en particulier de matières premières agricoles, l'évolution vers un approvisionnement durable doit s'accompagner de mesures pour améliorer les pratiques de travail, notamment par la promotion d'un salaire décent et de conditions de travail sûres, tout en préservant l'environnement. Les petits exploitants agricoles, à titre d'exemple, peuvent avoir besoin d'assistance et de formation pour répondre aux normes de durabilité; ces initiatives doivent aller de pair avec des pratiques d'achat responsables. Les coopératives et les autres entités de l'ESS méritent aussi attention car elles peuvent constituer un moyen efficace de promouvoir l'adoption de pratiques écologiquement durables.

Consommation d'énergie et d'eau

108. Deux des principaux enjeux pour l'environnement consistent à réduire la consommation d'énergie et d'eau dans l'industrie des produits alimentaires et des boissons. Un certain nombre de contraintes environnementales liées à l'eau et à l'énergie sont communes aux différents sous-secteurs de cette industrie, au-delà de la diversité des matières premières et des produits faisant l'objet d'une transformation.

¹⁹⁵ K. Grekova et al., «[Extending Environmental Management beyond the Firm Boundaries: An Empirical Study of Dutch Food and Beverage Firms](#)», *International Journal of Production Economics* 152 (juin 2014), 174–187.

¹⁹⁶ Marco Dri et al., [Best Environmental Management Practice for the Food and Beverage Manufacturing Sector](#) (Union européenne, 2018).

¹⁹⁷ Pour de plus amples renseignements, voir OIT, «[ILO Helpdesk: Business and a Just Transition](#)».

- 109.** Les procédés à forte intensité énergétique (tels que la stérilisation, la pasteurisation, le séchage et la réfrigération, y compris pendant la distribution, l'entreposage et la vente au détail), bien qu'essentiels pour préserver la qualité des produits, contribuent fortement à la consommation d'énergie. Ainsi, les procédés de chauffage représentent environ 29 pour cent de la consommation d'énergie totale du secteur, le refroidissement et la réfrigération y contribuant pour encore 16 pour cent ¹⁹⁸. On estime que dans les pays africains, l'industrie agroalimentaire représente jusqu'à 55 pour cent de la consommation énergétique nationale, contre seulement 15,7 pour cent aux États-Unis ¹⁹⁹. Une meilleure efficacité énergétique est indispensable pour améliorer la durabilité environnementale et l'efficacité opérationnelle. Stratégie déterminante, l'adaptation technologique comprend le passage à des machines plus respectueuses de l'environnement, l'optimisation des systèmes d'éclairage et la transition des combustibles fossiles vers des sources d'énergie renouvelables, dont la biomasse (énergie produite à partir de déchets organiques). La transition vers des technologies plus efficaces sur le plan énergétique devrait aller de pair avec des initiatives de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre pour permettre à celle-ci de maîtriser les nouvelles technologies, tout en garantissant la sécurité de l'emploi et en créant de nouvelles possibilités d'emploi.
- 110.** L'eau est un facteur essentiel pour l'industrie des produits alimentaires et des boissons, où elle remplit de multiples fonctions critiques, soit comme ingrédient essentiel, soit dans le cadre d'activités de nettoyage et de fabrication comme le lavage, l'ébullition, la cuisson à la vapeur, etc. Si 70 pour cent du volume total de l'eau douce extraite est utilisé pour la production agricole, 20 pour cent supplémentaires sont utilisés dans la fabrication de produits alimentaires et de boissons ²⁰⁰, d'où la nécessité de mettre en place des stratégies efficaces pour l'utilisation de l'eau à l'échelle du secteur. La consommation d'eau est très variable d'un sous-secteur à l'autre et chaque produit crée une empreinte spécifique. L'automatisation accrue à l'échelle de systèmes optimisant l'utilisation des ressources dans tel ou tel procédé, conjuguée à l'utilisation optimisée d'équipements tels que les systèmes de refroidissement et les pompes, représentent un aspect important de la technologie moderne qui peut atténuer les conséquences des activités industrielles pour l'environnement. Le recours à des capteurs et des compteurs peut aider à produire les données nécessaires à l'optimisation des procédés. L'amélioration du traitement des eaux usées peut également limiter l'empreinte environnementale, tout en réduisant les coûts d'exploitation. Les mesures d'atténuation du stress hydrique, notamment les évaluations des risques et les programmes de durabilité, peuvent aider à réduire la consommation d'eau et à protéger les ressources hydriques locales. Les entreprises du secteur des produits alimentaires et des boissons sont de plus en plus nombreuses à adopter des stratégies de gestion de la qualité de l'eau et de réduction de la consommation, preuve que des améliorations importantes sont possibles, contribuant à faire advenir des systèmes alimentaires durables ²⁰¹.

¹⁹⁸ Pour de plus amples renseignements, voir OIT, «ILO Helpdesk: Business and a Just Transition».

¹⁹⁹ Rodrigo Valle Espinosa *et al.*, «Challenges of Implementing Cleaner Production Strategies in the Food and Beverage Industry: Literature Review». In Marcelo V Garcia *et al.* (dir.), *Advances and Applications in Computer Science, Electronics and Industrial Engineering: Proceedings of CSEI 2020*, Marcelo V Garcia, Félix Fernández-Peña and Carlos Gordón-Gallegos (dir. de publication) (printemps 2021).

²⁰⁰ Alexandra Howe, «Water Management in the Food and Drink Industry», IChemE Green Paper, 2014.

²⁰¹ Bethan Grylls, «3 Ways of Improving Your Factory's Water Efficiency», *Food manufacture*, 29 février 2024.

Gaspillage alimentaire

- 111.** Le gaspillage alimentaire constitue un autre problème environnemental et social majeur de l'industrie des produits alimentaires et des boissons, avec des conséquences importantes pour la durabilité à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Environ un tiers de l'ensemble des aliments produits dans le monde sont gaspillés, ce qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre, à l'épuisement des ressources et un fonctionnement inefficace de la production alimentaire. Le gaspillage alimentaire intervient à plusieurs étapes, notamment à celles de la production, de la transformation, de la distribution, de la vente au détail et de la consommation. Il est fondamental de répondre au problème du gaspillage alimentaire pour réduire l'empreinte carbone du secteur et créer un système plus juste et plus durable qui soit avantageux pour l'environnement comme pour les travailleurs.
- 112.** Certaines technologies de pointe permettent de produire des données en temps réel et des analyses prévisionnelles à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement afin de permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. Au niveau de la production et de la transformation, il est également possible de réduire le gaspillage alimentaire en améliorant les procédés de stockage et de transformation. Les mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle doivent s'accompagner d'initiatives pour faire en sorte que les personnes soient formées comme il se doit et promouvoir des pratiques de travail équitables et des débouchés économiques inclusifs. Les méthodes suivantes sont notamment efficaces pour limiter le gaspillage: redistribution des excédents alimentaires, extraction des sous-produits présentant de la valeur (huiles essentielles et fibres, par exemple), et utilisation des matières restantes pour l'alimentation animale. Les fabricants de produits alimentaires et de boissons cherchent de plus en plus à optimiser l'utilisation des ressources agricoles en trouvant de nouvelles utilisations pour les sous-produits et les coproduits, par exemple en les transformant en aliments pour animaux, en engrais, en cosmétiques, en lubrifiants et en produits pharmaceutiques. Cette stratégie réduit sensiblement le gaspillage, 85 millions de tonnes de sous-produits étant produits chaque année dans la seule UE, ce qui représente 3,25 pour cent des résidus de la transformation des produits alimentaires ²⁰². En outre, des méthodes d'optimisation comme la maintenance productive totale, le *kaizen* (amélioration continue) ²⁰³ et la cartographie de la chaîne de valeur peuvent réduire sensiblement le gaspillage en associant les travailleurs à l'identification et à la solution des facteurs d'inefficacité.
- 113.** Au-delà de l'étape de la production, un volume important de gaspillage alimentaire est produit au stade de la vente au détail et à celui de la consommation, souvent en raison de la surproduction, des erreurs d'étiquetage et de la dégradation des produits. Lutter contre le gaspillage à ces niveaux exige une meilleure coordination tout au long de la chaîne d'approvisionnement, des fournisseurs aux détaillants, parallèlement à une meilleure gestion des stocks. L'information des consommateurs joue également un rôle décisif dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- 114.** Du point de vue des travailleurs, les mesures de réduction du gaspillage alimentaires offrent certains avantages directs, notamment la création de nouvelles possibilités d'emploi. Les initiatives de récupération du gaspillage alimentaire, consistant notamment à réorienter les

²⁰² Dri et al.

²⁰³ La philosophie/stratégie *kaizen* repose sur l'idée qu'en opérant progressivement de légers changements, il est possible d'obtenir des résultats substantiels, et tente de mobiliser les travailleurs, aux différents échelons et dans les différentes fonctions, pour qu'ils œuvrent en commun à une amélioration continue et soutenue d'activités et de processus désignés par leur organisation; voir Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement, «[Lean Thinking and Methods](#)».

excédents alimentaires vers les banques alimentaires, peuvent déboucher sur la création d'emplois dans des domaines comme la logistique et la distribution, tout en contribuant à la protection sociale en traitant l'insécurité alimentaire.

115. Enfin, l'adoption croissante de méthodes d'évaluation tout au long du cycle de vie soutient ces mesures de réduction du gaspillage en offrant un cadre complet pour évaluer l'incidence des produits et des systèmes de production sur l'environnement. Ces méthodes permettent aux entreprises de repérer des possibilités de réduction des déchets alimentaires et d'optimisation de l'utilisation des ressources, ce qui favorise une conception intégrée de la gestion des déchets et de la durabilité dans toute l'industrie des produits alimentaires et des boissons ²⁰⁴.

Conditionnement

116. Les déchets d'emballage liés au secteur des produits alimentaires et des boissons contribuent sensiblement aux émissions de carbone, à l'utilisation de ressources et au gaspillage tout au long du cycle de vie des produits. L'industrie des produits alimentaires et des boissons compte parmi les plus gros utilisateurs de matériaux d'emballage, lesquels sont principalement fabriqués à partir de plastiques dérivés du pétrole qui restent dans l'environnement pendant longtemps et représentent donc une menace importante pour les écosystèmes et la santé humaine, d'où la nécessité de trouver des solutions durables. De plus en plus, l'industrie adopte des stratégies d'optimisation des emballages comme l'allègement, les outils d'écoconception et le recours à des matériaux recyclés et biosourcés. Si ces stratégies offrent des avantages importants pour l'environnement, comme la réduction du poids des emballages et de la consommation d'énergie, elles ont aussi des conséquences pour les travailleurs, en faisant évoluer les processus de production et les rôles professionnels, ce qui impose de ménager des possibilités ciblées de formation et de perfectionnement. En outre, le passage à l'utilisation de contenus recyclés et d'outils d'écoconception peut modifier la demande de certains types de matériaux et de procédés de fabrication, ce qui peut avoir des conséquences pour l'emploi dans ces secteurs. De plus, à mesure que l'industrie intègre davantage de matériaux recyclés et biosourcés, il est essentiel de garantir des pratiques de travail équitables et des conditions de travail sûres aux travailleurs des installations de recyclage et des secteurs de production de biomatériaux. Les mesures d'encouragement au retour et à la réutilisation des emballages, particulièrement dans les chaînes d'approvisionnement courtes, peuvent créer de nouvelles possibilités d'emploi, mais peuvent aussi imposer une révision des rôles traditionnels en matière de logistique et de distribution.
117. Traiter la question des déchets d'emballage selon une approche de transition juste suppose de concilier objectifs environnementaux et pratiques de travail équitables. Il s'agit de veiller à ce que les avantages de la réduction des déchets d'emballage ne soient pas obtenus au détriment des moyens de subsistance des travailleurs. Cela passe par l'adoption de mesures volontaristes pour aider les travailleurs au moyen de programmes de formation et de d'accompagnement professionnel, afin de promouvoir une industrie durable qui se préoccupe des retombées aussi bien environnementales que sociales.

²⁰⁴ Dri *et al.*